

Rapport d'activités **2017**



SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

SOMMAIRE

RÉTROSPECTIVE 2017	04
PÔLE FINANCES-COMMUNICATION	
Direction des Finances	06
Direction de la Communication, des Relations Publiques et des Archives	24
PÔLE DES MOYENS GÉNÉRAUX	
Direction des Affaires Générales	26
Direction des Affaires Juridiques	28
Direction de la Commande Publique	30
PÔLE AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT	
Direction de l'Aménagement	32
Direction du Développement Économique et de l'Emploi	36
Direction des Affaires Transfrontalières	42
Conseil de Développement	45
PÔLE DES RESSOURCES HUMAINES - ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE - AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE	
Direction des Ressources Humaines	46
Direction de la mutualisation, de l'équilibre territorial et de la proximité	50
Direction de l'aménagement numérique et système d'information	62
PÔLE COHÉSION SOCIALE - ENVIRONNEMENT - INFRASTRUCTURES - PATRIMOINE - TRANSPORTS - SPORT	
Direction de la Cohésion Sociale	64
Direction de l'Assainissement et de l'eau	70
Direction des Déchets Ménagers	75
Direction Climat-Énergie	84
Direction du Patrimoine et des Infrastructures	86
Direction des Transports	88
Direction des Sports	91

EDITO



2017 : Une fusion réussie

Le 1^{er} janvier dernier, naissait Saint-Louis Agglomération après une minutieuse préparation de la fusion de nos trois collectivités : la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau et la Communauté de Communes du Pays de Sierentz.

Ce travail préparatoire nous a permis de passer ce cap décisif en douceur et de démarrer ce processus sous les meilleurs auspices.

Près d'un an après, les résultats sont là. Saint-Louis Agglomération a réussi cette montée en charge en respectant trois mots d'ordre : pragmatisme, concertation et équilibre territorial.

Ce travail de fond, qui a nécessité beaucoup d'ajustements, de concertations et de volonté n'aurait pu être mené à bien sans des services et des agents motivés qui ont su s'adapter à un nouveau contexte, à de nombreux changements, tout en continuant à s'investir dans les missions qui étaient les leurs.

Grâce à eux, grâce à des conseillers communautaires motivés et impliqués,

nous sommes aujourd'hui une collectivité en pleine expansion qui a su maintenir et développer en un an, un service public de qualité et de nombreux projets sur tout son territoire.

2017 a ainsi été marquée par de grands, voire de très grands chantiers, comme le Parking Relais de la gare de Saint-Louis ou la prolongation du Tram 3 de Bâle vers Saint-Louis, inauguré en décembre en présence d'un public nombreux et enthousiaste.

Il s'agit là de deux projets structurants, essentiels à plus d'un titre. D'une part parce qu'ils permettent de renforcer l'attractivité des transports en commun et de réduire ainsi la pollution atmosphérique, et d'autre part, parce qu'ils constituent les deux premiers éléments visibles d'un projet de développement économique beaucoup plus vaste : Euro3lys.

Bien d'autres initiatives sont venues émailler l'année 2017. Je n'en citerais que quelques-unes : l'inauguration du nouveau bassin de rétention de Blotzheim, le forum Trinat'emploi, de nombreuses manifestations sportives, l'inauguration du pôle de proximité de Sierentz, du nouveau centre technique intercommunal d'Attenschwiller, les campagnes de lutte

contre les déchets, le déploiement de la démarche de labélisation Cit'ergie ou encore le lancement du transport à la demande sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Sierentz.

Les élus communautaires ont souhaité par ailleurs, dès la première année, asseoir leur cohésion et préparer l'avenir en travaillant en étroite collaboration avec tous nos partenaires, dont la société civile, sur trois stratégies essentielles : l'intervention économique, la mobilité, les transports et le développement territorial à l'horizon 2030 : « Vision d'avenir 2030 ».

Ce travail collaboratif nous permet aujourd'hui de disposer de documents concertés, dessinant les grandes lignes de nos évolutions futures.

Comme vous pouvez le constater, 2017 a été une année charnière, très intense, lors de laquelle Saint-Louis Agglomération a consolidé sa structure, défini ses objectifs et s'est lancée dans de nombreux projets opérationnels ; autant de démarches qui tracent la voie pour l'avenir.

Alain Girny

Président de Saint-Louis Agglomération





RÉTROSPECTIVE 2017 Quelques événements marquants

JANVIER

Naissance de Saint-Louis Agglomération :

Le Conseil de communauté de Saint-Louis Agglomération se réunit pour la première fois. Cette toute nouvelle collectivité rassemble 40 communes et représente la troisième plus grande agglomération du Haut-Rhin et la 5^e d'Alsace. Alain Girny est élu Président du Conseil.

FÉVRIER

Séance du Conseil Communautaire

Le Conseil de communauté se dote de commissions thématiques et élit ses représentants dans les différentes instances où il est représenté.

AggloCup

La troisième édition de l'AggloCup (tournoi de foot junior) de Kembs est organisée avec l'aide de Saint-Louis Agglomération. Elle attire plus de 600 participants et 2000 spectateurs de toute l'Europe.

MARS

Séance du Conseil Communautaire

Le Conseil vote ses premiers budgets et de nouvelles bases fiscales. Il valide une convention de financement pour la réalisation du réseau Très Haut Débit et s'engage également pour la prise en charge du loyer du Centre d'Information et d'Orientation (CIO) de Saint-Louis.

Premier forum tri national de l'emploi

Ce forum des métiers et de la formation a permis de réunir une centaine d'entreprises françaises, suisses et allemandes, des

agences d'intérim, des organismes de formation et des acteurs institutionnels, de faire leur promotion et celle des dispositifs d'apprentissage existants. Il a accueilli plusieurs milliers de personnes.

Pose de la première pierre du Parking Relais de la gare de Saint-Louis

La première pierre du futur parking relais de la gare de Saint-Louis a été posée par Alain Girny, Président de Saint-Louis Agglomération, et Hans-Peter Wessels, Conseiller d'État du canton de Bâle-Ville.

Première « Nuit de l'eau »

Cet événement caritatif a été organisé avec l'association « les Dauphins de Saint-Louis » à la piscine couverte à Village-Neuf. De multiples animations ont été proposées. L'accès à la Nuit de l'Eau a permis de récolter des fonds intégralement reversés à l'UNICEF pour le financement de programmes d'accès à l'eau potable dans le monde.

Site Web Euro3lys

Un site dédié au programme de développement économique sur le périmètre d'Euro3lys a été mis en ligne sur le web.

AVRIL

« Vision d'avenir 2030 »

Dans le cadre de « Vision d'avenir 2030 », Saint-Louis Agglomération lance une réflexion stratégique sur le devenir du territoire, associant de nombreux acteurs : société civile, monde économique, élus, etc.

Nouveaux Points d'Apport Volontaire

Saint-Louis Agglomération a lancé une nouvelle campagne visant à enterrer les Points d'Apport Volontaires pour les déchets afin d'éviter entre autres, les dépôts sauvages.

MAI**Raccordement des rails du Tram 3 entre Saint-Louis et Bâle**

Les rails entre Saint-Louis et Bâle ont été raccordés pour la mise en circulation du Tram 3 en présence de Monsieur Alain Girny, Président de Saint-Louis Agglomération, et de Monsieur Hans-Peter Wessels, Conseiller d'État du canton de Bâle-Ville.

Conseil de Communauté

Le Conseil a voté de nouveaux tarifs pour les lignes de bus 603 et 604 et pour le Tram 3.

Travaux d'assainissement à Saint-Louis

De nombreux travaux d'assainissement ont été effectués à Saint-Louis (rue du Bois fleuri, des Alouettes, des Chevreuils, des Perdrix, etc.)

JUIN**Conseil de Communauté**

Le Conseil a adopté des conventions permettant l'arrivée du Tram 3 à Saint-Louis.

Salon de la création/reprise d'entreprise

Organisé par Saint-Louis Agglomération avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, ce salon a réuni de multiples professionnels de l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises : CCI Sud Alsace Mulhouse, Chambre de Métiers, ADIE (microcrédit), BGE (appui aux entrepreneurs), ordre des experts-comptables, etc.

Intégration du Pôle de Proximité du secteur de la Porte du Sundgau

Le pôle de proximité du secteur de la Porte

du Sundgau a été intégré à la maison de santé de Folgensbourg.

JUILLET**Les Olympiades**

L'Agglomération lance des Olympiades, tournoi multisports, pour les jeunes de 10 à 16 ans au Centre Nautique Pierre de Coubertin de Saint-Louis.

Un nouveau Centre Technique intercommunal

Saint-Louis Agglomération dispose d'un nouveau Centre Technique intercommunal dans la zone d'activité « Les Forêts » à Attenschwiller.

Un nouveau bassin de rétention à Blotzheim

Ce nouveau bassin de rétention a été aménagé à Blotzheim, afin d'éviter les inondations en cas de forte pluie.

Journées Aventure

45 classes, soit 1 250 élèves, ont pris part aux Journées Aventure. Pendant 4 jours, les 139 équipes se sont partagées entre la piscine, le Cossec de Village-Neuf, le stade de Huningue et le parc des Eaux vives pour disputer 11 épreuves sportives et 3 épreuves intellectuelles.

AOÛT**Période d'essai pour la mise en circulation des premières rames du Tram 3**

60 ans après l'arrachage des anciennes voies, les premiers trams ont circulé durant une période d'essai entre Bâle et Saint-Louis.

SEPTEMBRE**Signature d'une convention pour le traitement des bio déchets**

Cette signature accompagne le lancement d'un programme local de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Inauguration du Festival international de photos animalières et de nature

Des conférences, des films et des expositions étaient au programme de ce 3^e Festival international de photos animalières et de nature dans l'espace rhénan.

Début des travaux « Très Haut Débit »

Les premières réunions publiques annonçant l'arrivée de la fibre optique se sont déroulées à Buschwiller et à Héisingue.

OCTOBRE**Premier forum des DGS et secrétaires de mairie**

Ce premier forum a permis de réunir les 40 Directeurs généraux et secrétaires de mairie de l'Agglomération.

Nouveau projet pour la clinique de Saint-Louis

Ce projet se structure autour de trois axes principaux : l'élargissement de l'offre de soins, un rapprochement avec Mulhouse et la recherche d'un équilibre financier. La fermeture de la maternité a été définitivement actée.

Semaine du goût au multi-accueil Tom Pouce

Cette initiative a pour objectif d'éduquer le goût des tout-petits.

DÉCEMBRE**Inauguration de l'extension du Tram 3**

Cette extension longue de 3,4 km compte 5 arrêts (1 en Suisse et 4 en France) et a nécessité l'intervention de 135 entreprises et de près de 1000 personnes. De nombreux événements festifs ont été organisés à l'occasion de cette inauguration.

Convention d'exploitation pour le Distribus

Une convention a été ratifiée avec l'exploitant bâlois BVB pour la circulation du Distribus à Bâle.

Transport à la demande

Le transport à la demande en place sur l'ex-Porte du Sundgau est étendu à l'ex- Pays de Sierentz.

Stratégie d'intervention économique

Cette stratégie de développement économique est basée sur 6 axes, 18 priorités, 60 actions et trois maîtres mots : structurer, accompagner et mettre en lien.

Parc des carrières

Ce projet, placé sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Louis Agglomération, a été approuvé dans le cadre de la IBA 2020. Il s'agit de valoriser les paysages, le loisir et de sauvegarder des espaces écologiques.

Premier défi des familles à énergie positive

Le défi, soutenu par Saint-Louis Agglomération, propose à des familles volontaires réunies en équipes, de faire le pari de réduire d'au moins 8 % leurs consommations d'énergie et d'eau, particulièrement durant l'hiver, en appliquant simplement des éco-gestes.



LE PÔLE FINANCES-COMMUNICATION MET EN ŒUVRE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION SOUS L'AUTORITÉ DU PRÉSIDENT. IL APPUIE LA DIRECTION ET LES RESPONSABLES DES AUTRES PÔLES POUR DIFFUSER, FAIRE CONNAÎTRE ET VALORISER LE TERRITOIRE, LES COMPÉTENCES ET LES ACTIONS DE SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION.

DIRECTION DES FINANCES

EFFECTIFS

- 6 agents

MISSIONS

- Élaboration des documents budgétaires
- Exécution du budget
- Suivi et exécution des marchés publics
- Inventaire du patrimoine.

LE BUDGET PRINCIPAL

LE RÉSULTAT FINANCIER 2017

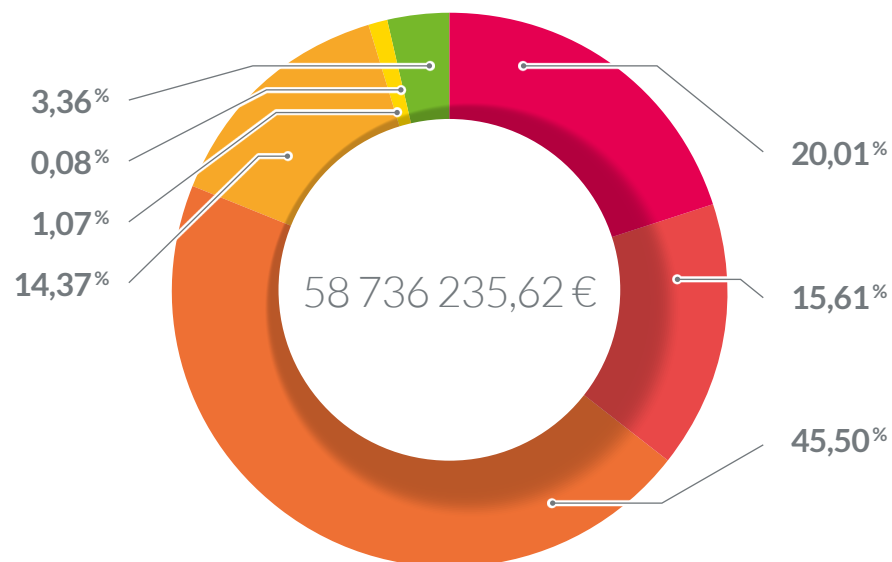
	Dépenses	Recettes	Résultats reportés de 2016	Résultat 2017	Reports	Résultat net cumulé au 31/12/2017
Fonctionnement	58 736 235,62 €	59 215 571,85 €	3 057 334,34 €	3 536 670,57 €		3 536 670,57 €
Investissement	22 716 407,11 €	27 586 602,03 €	- 3 582 730,49 €	1 287 464,43 €	- 1 848 437,19 €	- 560 972,76 €
TOTAL	81 452 642,73 €	86 802 173,88 €	- 525 396,15 €	4 824 135,00 €	- 1 848 437,19 €	2 975 697,81 €

LES DÉPENSES

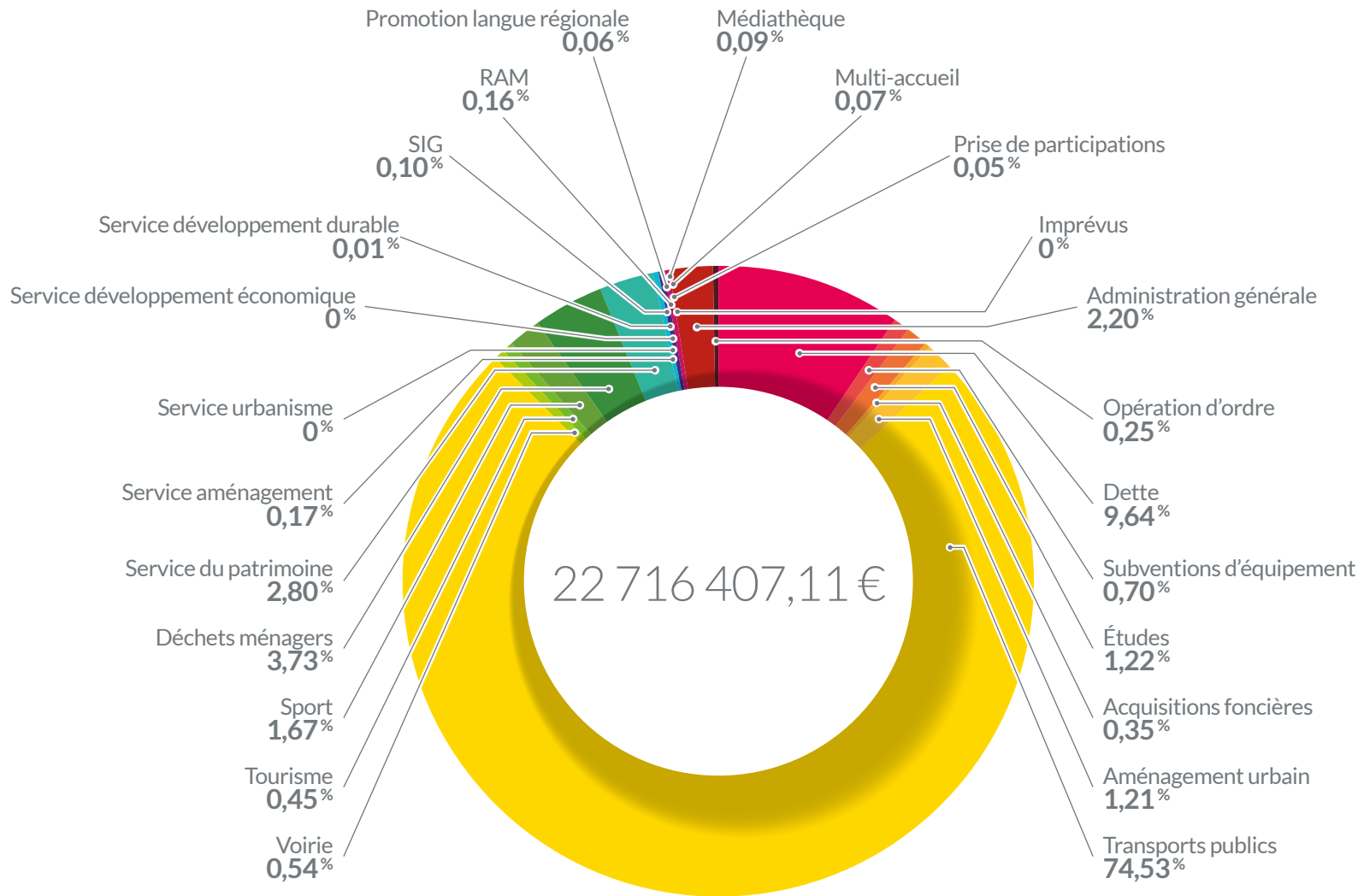
En 2017, les dépenses du budget principal se sont élevées à 58,7 millions d'euros en fonctionnement et 22,7 millions d'euros en investissement soit au total à 81,4 millions d'euros.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017

■ Charges générales	11 755 031,51 €
■ Charges de personnel	9 168 351,68 €
■ Atténuations de produits	26 724 112,33 €
■ Autres charges de gestion	8 440 478,62 €
■ Charges financières	631 216,95 €
■ Charges exceptionnelles	45 741,81 €
■ Amortissements et autres	1 971 302,72 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2017



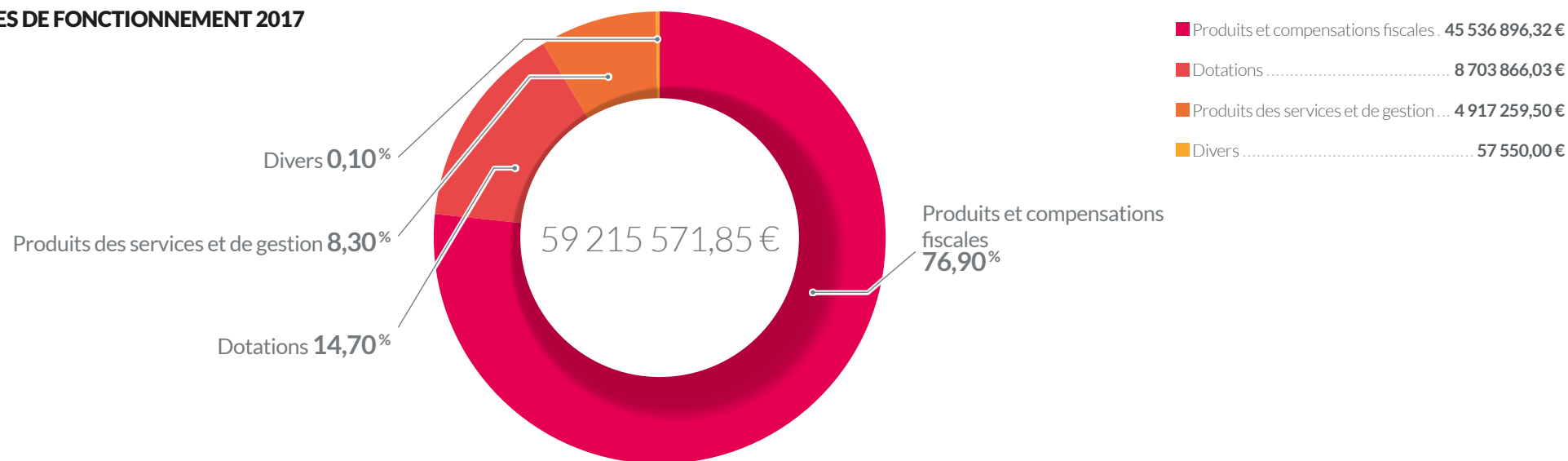
■ Dette	2 190 171,12 €
■ Subventions d'équipement	158 628,32 €
■ Études	277 640,38 €
■ Acquisitions foncières	79 137,28 €
■ Aménagement urbain	275 694,61 €
■ Transports publics	16 930 685,37 €
■ Voirie	123 018,78 €
■ Tourisme	102 287,33 €
■ Sport	380 400,25 €
■ Déchets ménagers	847 712,19 €
■ Service du patrimoine	636 345,00 €
■ Service aménagement	37 818,00 €
■ Service urbanisme	0,00 €
■ Service développement économique	0,00 €
■ Service développement durable	1 828,80 €
■ SIG	22 951,45 €
■ RAM (relais assistantes maternelles)	35 425,83 €
■ Promotion langue régionale	13 468,74 €
■ Médiathèque	20 648,69 €
■ Multi-accueil	15 346,80 €
■ Prise de participations	10 250,00 €
■ Imprévus	0,00 €
■ Administration générale	499 398,17 €
■ Opérations d'ordre	57 550,00 €



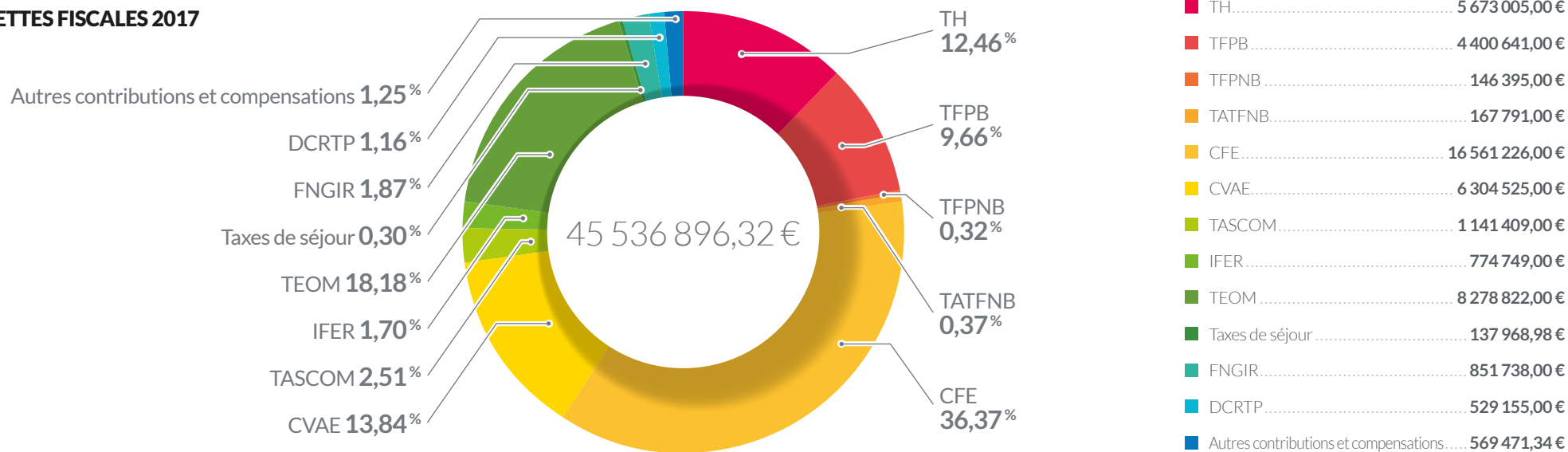
LES RECETTES

En 2017, les recettes du budget principal se sont élevées à 59,2 millions d'euros en fonctionnement et 27,6 millions d'euros en investissement soit au total à 86,8 millions d'euros.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017



RECETTES FISCALES 2017



LES RECETTES NON FISCALES

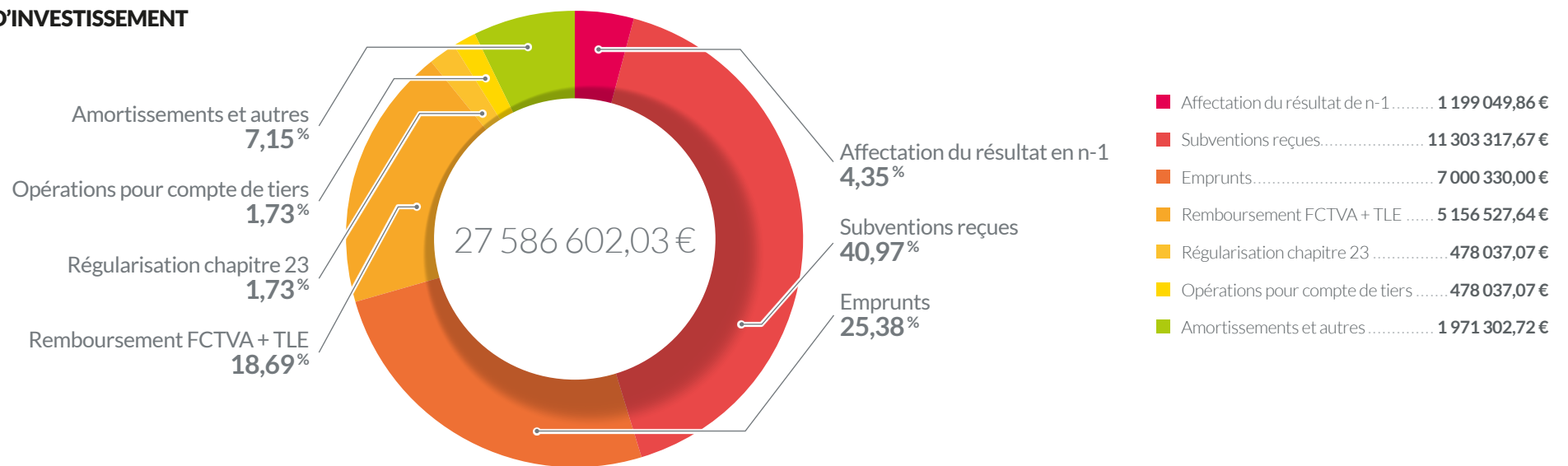
Les dotations : 8,7 millions d'euros

En 2017, au titre de la DGF, l'État a versé à Saint-Louis Agglomération la somme de 5 428 200 €. Les autres dotations et participations reçues des différents partenaires (Région, Département, autres groupements et organismes divers) ont représenté la somme de 3 275 600 €.

Les produits de services et de gestion : 4,9 millions d'euros

Ceux-ci sont essentiellement constitués par les recettes d'exploitation du service déchets ménagers, l'encaissement des droits d'anneaux au port de plaisance, les droits d'entrées acquittés par les usagers des différents équipements sportifs de SLA, mais également par le remboursement des charges de personnel par les différents budgets annexes (assainissement, petite enfance...).

RECETTES D'INVESTISSEMENT





LE BUDGET ANNEXE «ASSAINISSEMENT»

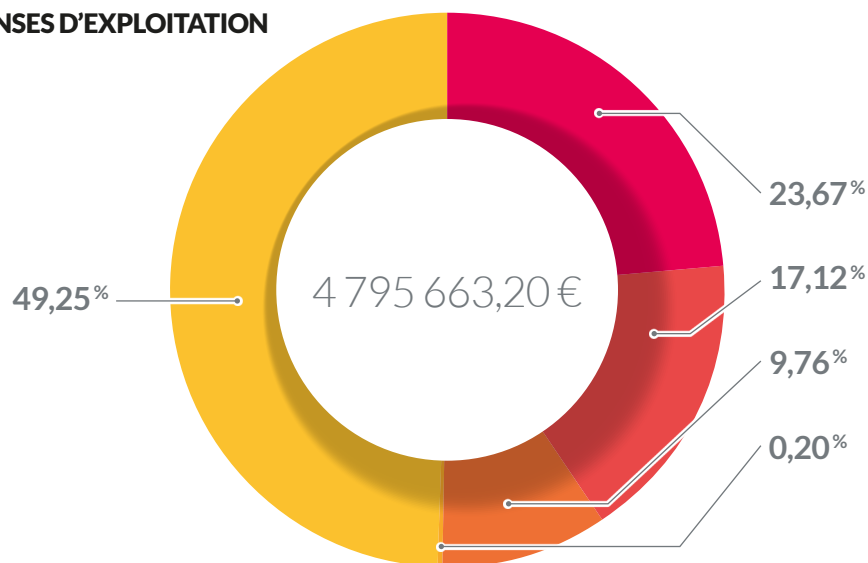
LE RÉSULTAT FINANCIER 2017

	Dépenses	Recettes	Résultats reportés de 2016	Résultat 2017	Reports	Résultat net cumulé au 31/12/2017
Exploitation	4 795 663,20 €	5 143 968,20 €	333 838,32 €	682 143,32 €		682 143,32 €
Investissement	5 510 409,54 €	4 553 549,37 €	2 037 470,96 €	1 080 610,79 €	- 1 495 145,01 €	- 414 534,22 €
TOTAL	10 306 072,74 €	9 697 517,57 €	2 371 309,28 €	1 762 754,11 €	- 1 495 145,01 €	267 609,10 €

LES DÉPENSES

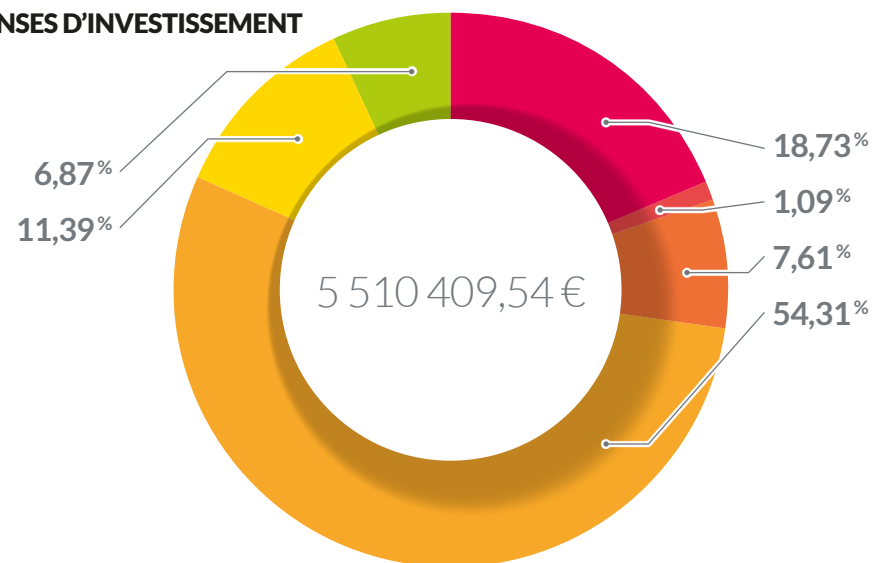
En 2017, les dépenses du budget annexe assainissement se sont élevées à 4,8 millions d'euros en exploitation et 5,5 millions d'euros en investissement soit au total à 10,3 millions d'euros.

DÉPENSES D'EXPLOITATION



- Charges générales et charges de personnel 1 135 032,94 €
- Autres charges de gestion 820 912,20 €
- Charges financières 468 170,65 €
- Charges exceptionnelles 9 664,50 €
- Amortissements 2 361 882,91 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

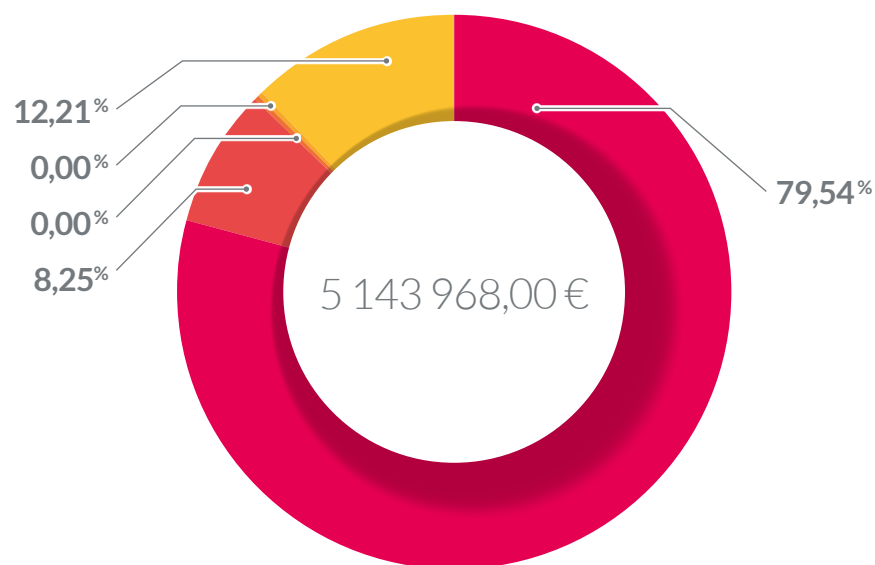


- Dette 1 031 837,84 €
- Immobilisations incorporelles 60 240,00 €
- Immobilisations corporelles 419 183,16 €
- Immobilisations en cours 2 992 738,77 €
- Opérations pour compte de tiers 0,00 €
- Amortissement des subventions 627 855,91 €
- Autres opérations d'ordre 378 553,86 €

LES RECETTES

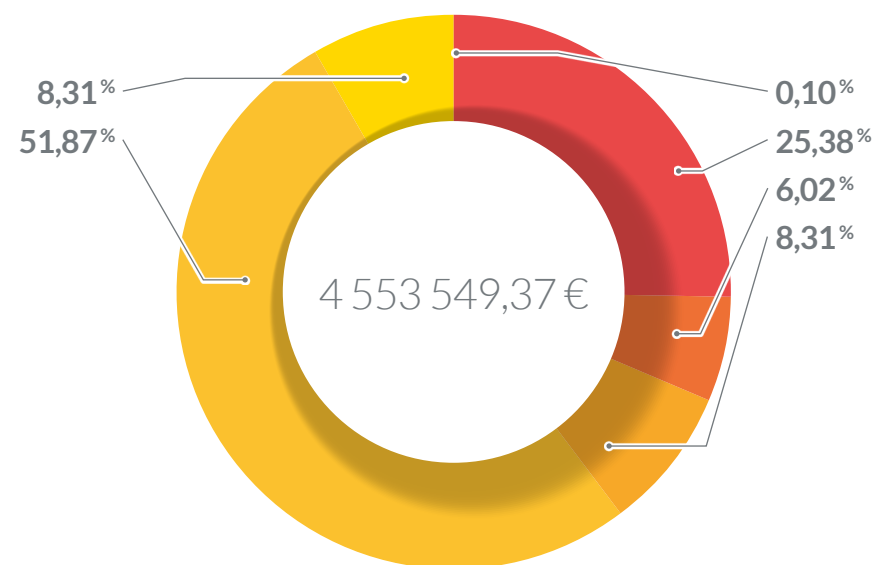
En 2017, les recettes du budget annexe assainissement se sont élevées à 5,14 millions d'euros en exploitation et 4,55 millions d'euros en investissement soit au total 9,69 millions d'euros.

RECETTES D'EXPLOITATION



■ Produits des services et ventes	4 091 477,46 €
■ Subventions d'exploitation	424 410,00 €
■ Produits financiers	22,50 €
■ Produits exceptionnels	202,33 €
■ Opérations d'ordre	627 855,91 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT



■ Remboursement FCTVA	4 405,46 €
■ Affectation du résultat de n-1	1 155 806,53 €
■ Subventions d'investissement	274 346,75 €
■ Remboursements TVA	378 553,86 €
■ Amortissements	2 361 882,91 €
■ Autres opérations d'ordre	378 553,86 €



LE BUDGET ANNEXE ADDUCTION D'EAU POTABLE (AEP)

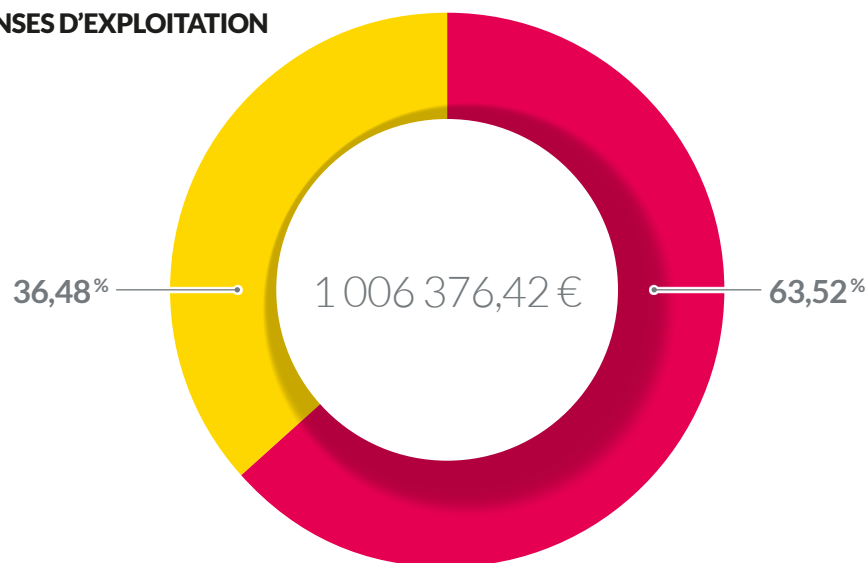
LE RÉSULTAT FINANCIER 2017

	Dépenses	Recettes	Résultats reportés de 2016	Résultat 2017	Reports	Résultat net cumulé au 31/12/2017
Exploitation	1 006 376,42 €	1 032 931,36 €	757 277,99 €	783 832,93 €		783 832,93 €
Investissement	477 561,43 €	374 015,00 €	480 403,17 €	376 856,74 €	- 66 028,39 €	310 828,35 €
TOTAL	1 483 937,85 €	1 406 946,36 €	1 237 681,16 €	1 160 689,67 €	- 66 028,39 €	1 094 661,28 €

LES DÉPENSES

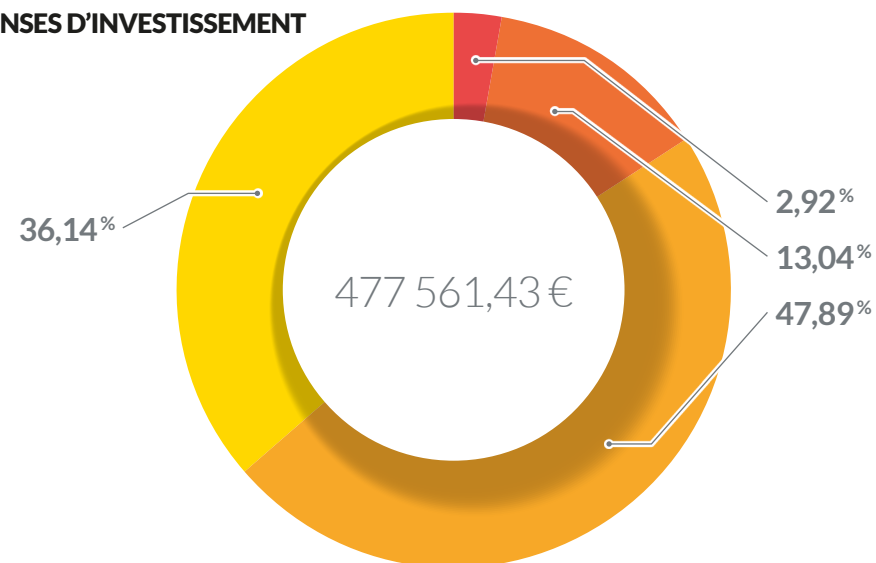
En 2017, les dépenses du budget annexe AEP se sont élevées à 1,006 million d'euros en exploitation et 0,477 million d'euros en investissement soit au total à 1,483 million d'euros.

DÉPENSES D'EXPLOITATION



■ Charges générales et charges de personnel	639 201,42 €
■ Autres charges de gestion	0,00 €
■ Charges financières	0,00 €
■ Charges exceptionnelles	0,00 €
■ Amortissements	367 175,00 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

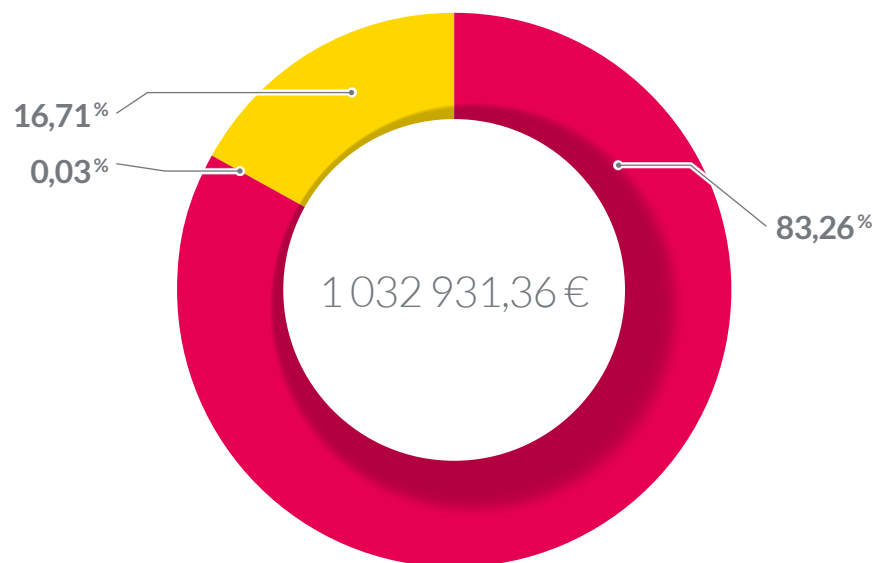


■ Dette	0,00 €
■ Immobilisations incorporelles	13 965,00 €
■ Immobilisations corporelles	62 277,48 €
■ Immobilisations en cours	228 712,95 €
■ Opérations pour compte de tiers	0,00 €
■ Amortissement des subventions	172 606,00 €
■ Autres opérations d'ordre	0,00 €

LES RECETTES

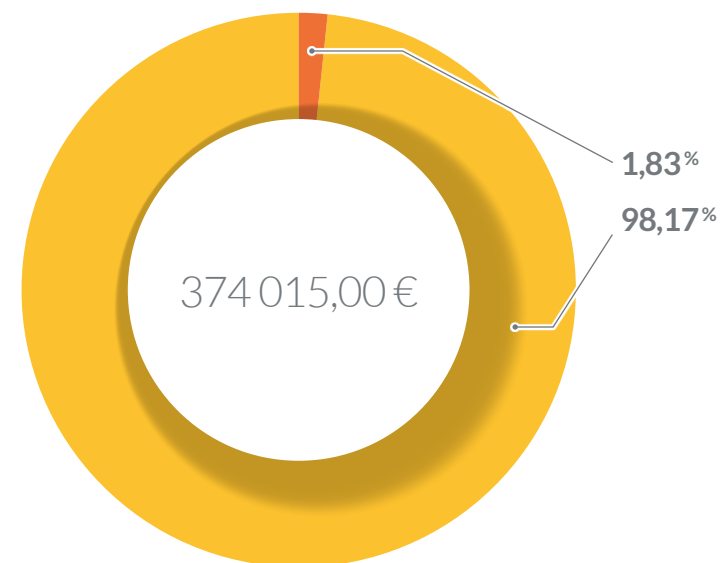
En 2017, les recettes du budget AEP se sont élevées à 1,032 million d'euros en exploitation et 0,374 million d'euros en investissement soit au total à 1,406 million d'euros.

RECETTES D'EXPLOITATION



■ Produits des services & ventes	860 041,31 €
■ Subventions d'exploitation	0,00 €
■ Autres produits de gestion	0,00 €
■ Produits financiers	0,00 €
■ Produits exceptionnels	284,05 €
■ Opérations d'ordre	172 606,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT



■ Remboursement FCTVA	0,00 €
■ Affectation du résultat de n-1	0,00 €
■ Subventions d'investissement	6 840,00 €
■ Remboursements TVA	0,00 €
■ Amortissements	367 175,00 €
■ Autres opérations d'ordre	0,00 €



LE BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS

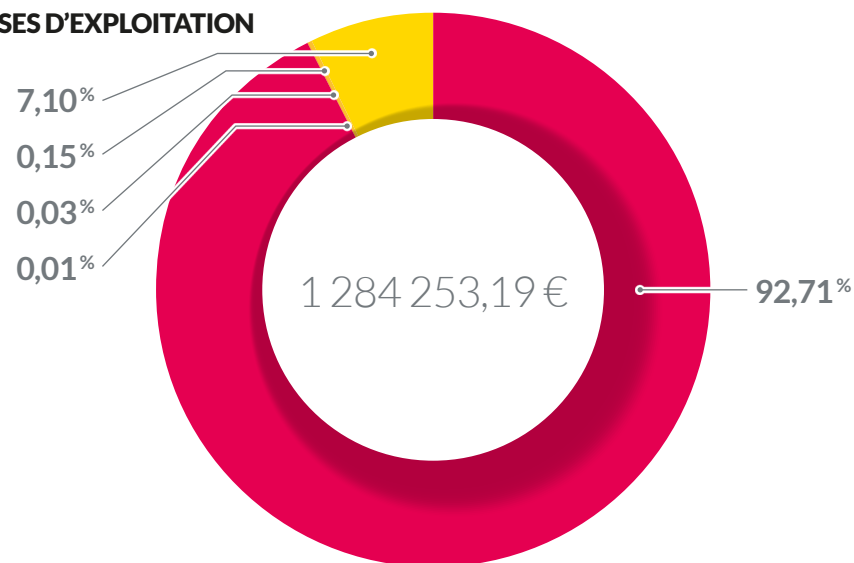
LE RÉSULTAT FINANCIER 2017

	Dépenses	Recettes	Résultats reportés de 2016	Résultat 2017	Reports	Résultat net cumulé au 31/12/2017
Exploitation	1 284 253,19 €	1 257 103,68 €	148 522,49 €	121 372,98 €		121 372,98 €
Investissement	41 791,71 €	163 127,05 €	- 61 389,57 €	59 945,77 €	- 70 692,06 €	- 10 746,29 €
TOTAL	1 326 044,90 €	1 420 230,73 €	87 132,92 €	181 318,75 €	- 70 692,06 €	110 626,69 €

LES DÉPENSES

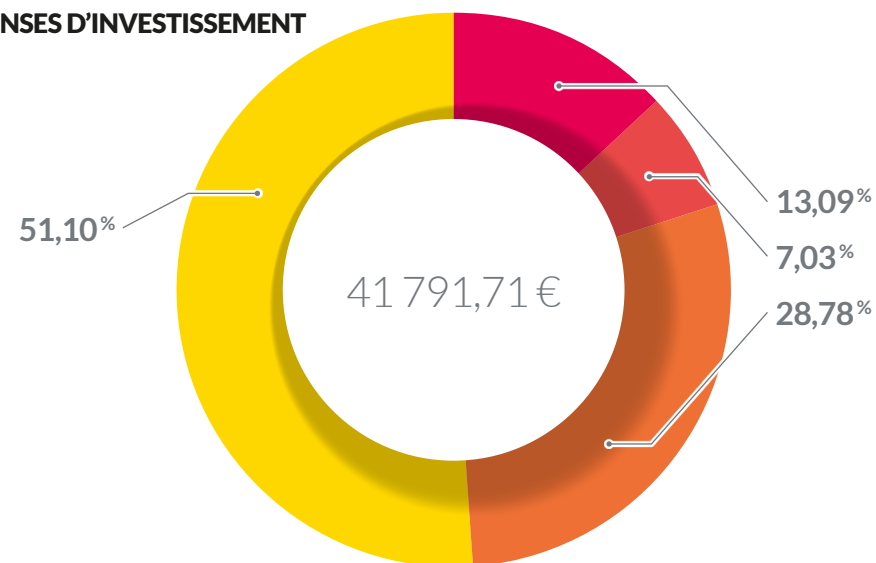
En 2017, les dépenses du budget annexe déchets ménagers se sont élevées à 1,284 million d'euros en exploitation et 0,041 million d'euros en investissement soit au total à 1,326 million d'euros.

DÉPENSES D'EXPLOITATION



■ Charges générales et charges de personnel	1 190 786,90 €
■ Autres charges de gestion	0,00 €
■ Charges financières	360,74 €
■ Charges exceptionnelles	1 901,98 €
■ Amortissements	91 203,57 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

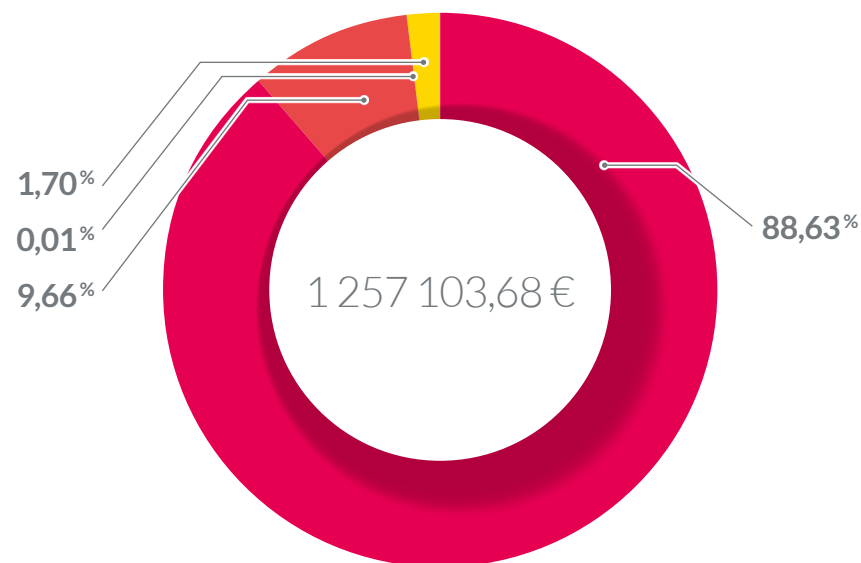


■ Dette	5 471,94 €
■ Immobilisations incorporelles	2 937,60 €
■ Immobilisations corporelles	12 025,92 €
■ Immobilisations en cours	0,00 €
■ Opérations pour compte de tiers	0,00 €
■ Amortissement des subventions	21 356,25 €
■ Autres opérations d'ordre	0,00 €

LES RECETTES

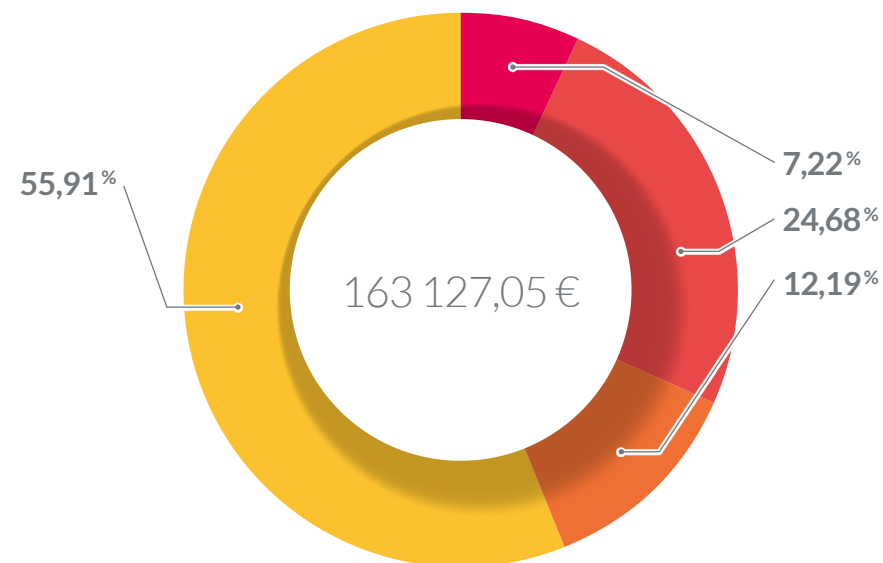
En 2017, les recettes du budget annexe déchets ménagers se sont élevées à 1,257 million d'euros en exploitation et 0,163 million d'euros en investissement soit au total à 1,420 million d'euros.

RECETTES D'EXPLOITATION



■ Produits des services & ventes	1 114 171,52 €
■ Subventions d'exploitation	121 490,58 €
■ Autres produits de gestion	0,00 €
■ Produits financiers	0,56 €
■ Produits exceptionnels	84,77 €
■ Opérations d'ordre	21 356,25 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT



■ Remboursement FCTVA	11 777,46 €
■ Affectation du résultat de n-1	40 255,57 €
■ Subventions d'investissement	19 890,45 €
■ Remboursements TVA	0,00 €
■ Amortissements	91 203,57 €



LE BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUE

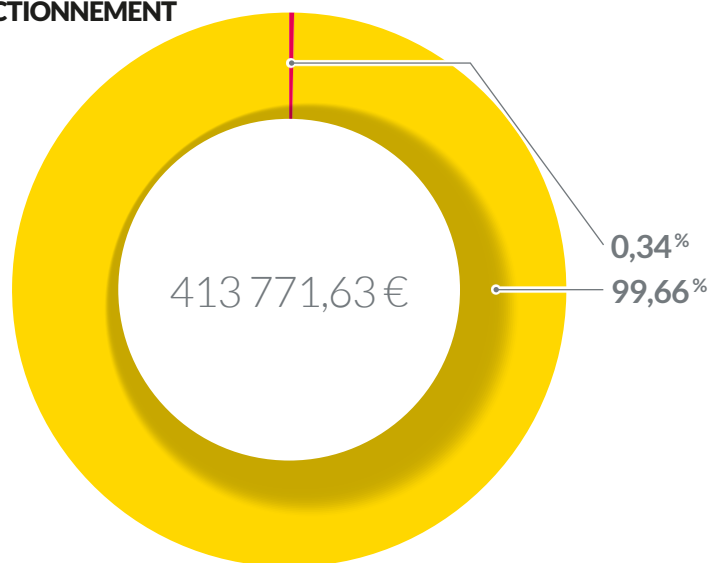
LE RÉSULTAT FINANCIER 2017

	Dépenses	Recettes	Résultats reportés de 2016	Résultat 2017	Reports	Résultat net cumulé au 31/12/2017
Fonctionnement	413 771,63 €	420 622,13 €	- 114 739,55 €	- 107 889,05 €		- 107 889,05 €
Investissement	184 372,13 €	412 362,30 €	56 405,90 €	284 396,07 €	-	284 396,07 €
TOTAL	598 143,76 €	832 984,43 €	- 58 333,65 €	176 507,02 €	-	176 507,02 €

LES DÉPENSES

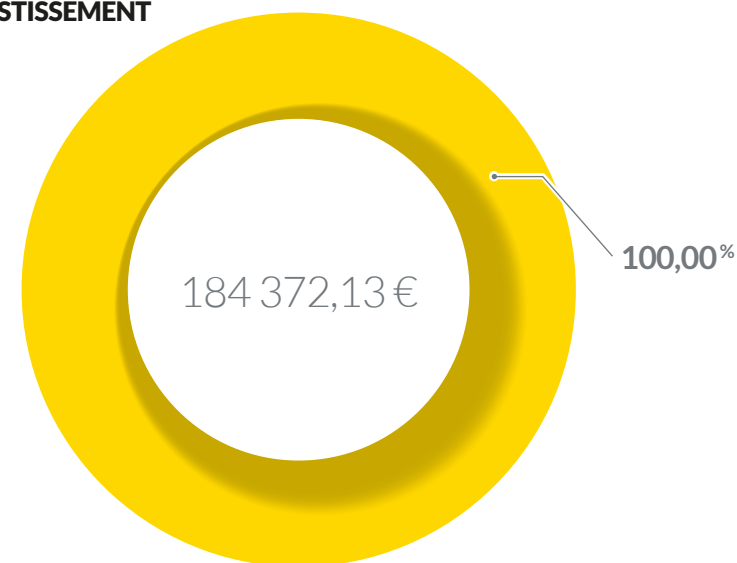
En 2017, les dépenses du budget annexe zone d'activités économique se sont élevées à 0,413 million d'euros en fonctionnement et 0,184 million d'euros en investissement soit au total à 0,598 million d'euros.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



■ Charges générales et charges de personnel	1 408,75 €
■ Autres charges de gestion	0,58 €
■ Charges financières	0,00 €
■ Charges exceptionnelles	0,00 €
■ Opérations d'ordre	412 362,30 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

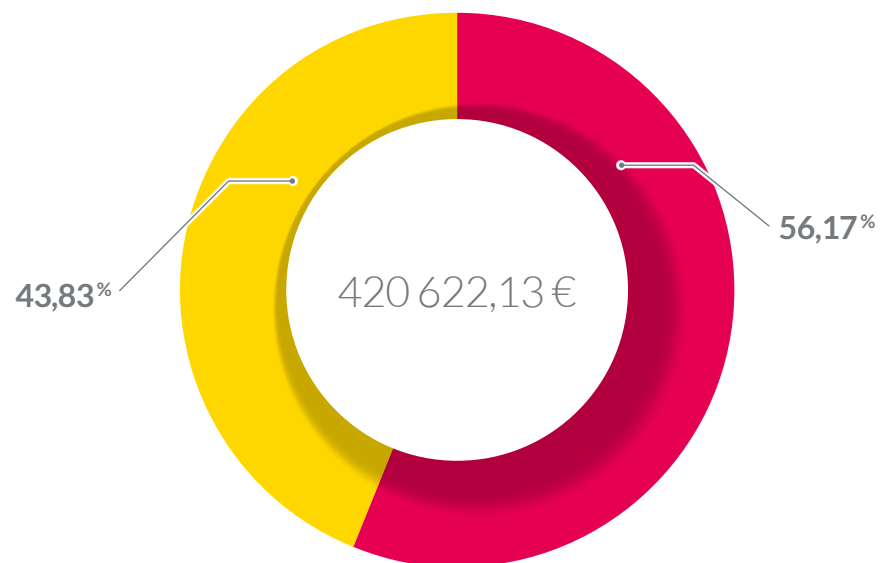


■ Dette	0,00 €
■ Immobilisations incorporelles	0,00 €
■ Immobilisations corporelles	0,00 €
■ Immobilisations en cours	0,00 €
■ Opérations pour compte de tiers	0,00 €
■ Ope. d'ordre de transfert entre sections	184 372,13 €
■ Autres opérations d'ordre	0,00 €

LES RECETTES

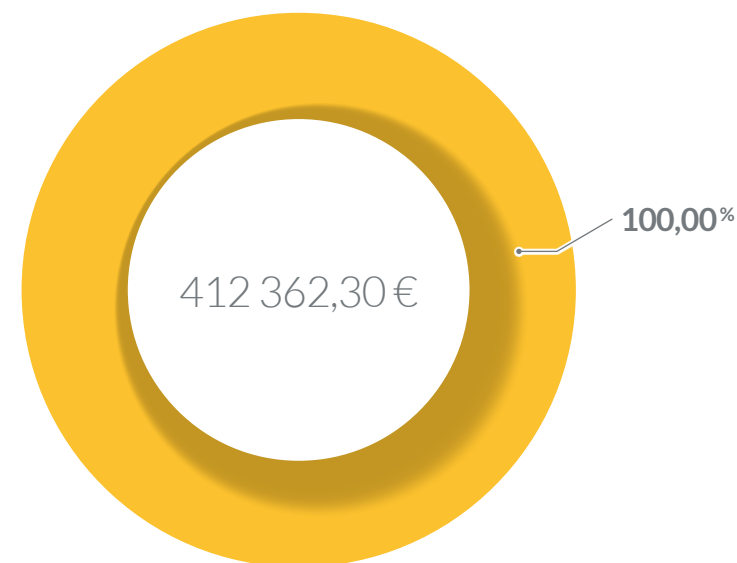
En 2017, les recettes du budget annexe zone d'activités économique se sont élevées à 0,420 million d'euros en fonctionnement et 0,412 million d'euros en investissement soit au total à 0,832 million d'euros.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



■ Produits des services & ventes	236 250,00 €
■ Dotations et participations	0,00 €
■ Autres produits de gestion	0,00 €
■ Produits financiers	0,00 €
■ Produits exceptionnels	0,00 €
■ Opérations d'ordre	184 372,13 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT



■ Remboursement FCTVA	0,00 €
■ Affectation du résultat de n-1	0,00 €
■ Subventions d'investissement	0,00 €
■ Remboursements TVA	0,00 €
■ Ope. d'ordre de transfert entre sections	412 362,30 €
■ Autres opérations d'ordre	0,00 €



LE BUDGET ANNEXE PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

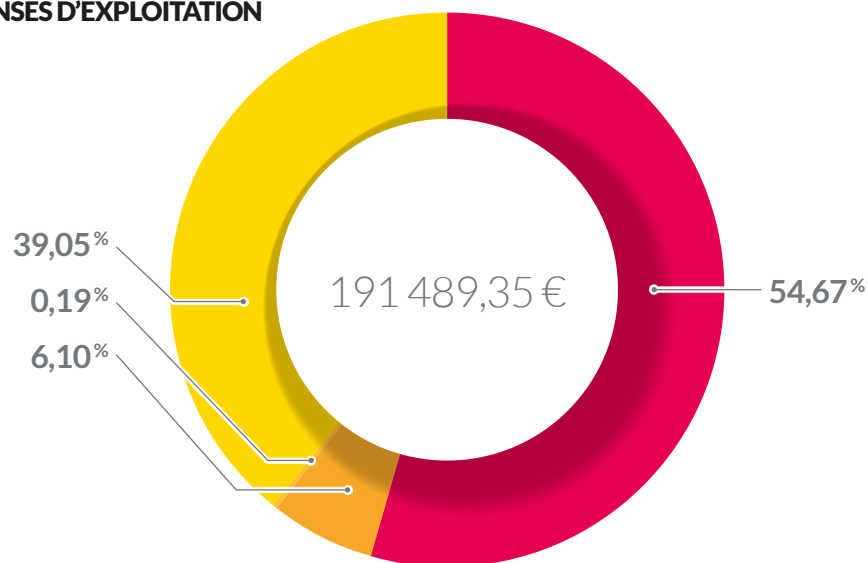
LE RÉSULTAT FINANCIER 2017

	Dépenses	Recettes	Résultats reportés de 2016	Résultat 2017	Reports	Résultat net cumulé au 31/12/2017
Exploitation	191 489,35 €	223 274,73 €	9 212,37 €	40 997,75 €		40 997,75 €
Investissement	73 765,60 €	117 708,74 €	21 207,89 €	65 151,03 €	- 105 709,50 €	- 40 558,47 €
TOTAL	265 254,95 €	340 983,47 €	30 420,26 €	106 148,78 €	- 105 709,50 €	439,28 €

LES DÉPENSES

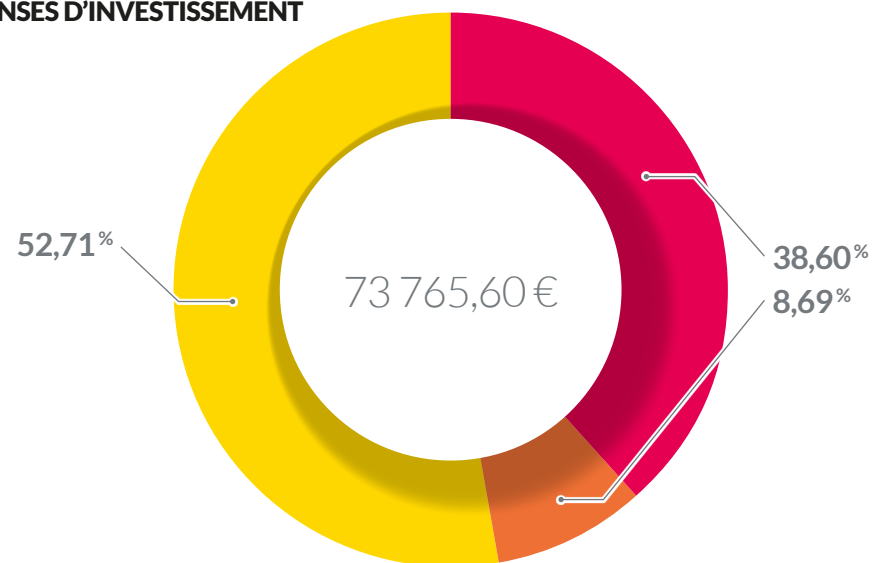
En 2017, les dépenses du budget annexe pépinière d'entreprises se sont élevées à 0,191 million d'euros en exploitation et 0,073 million d'euros en investissement soit au total à 0,265 million d'euros.

DÉPENSES D'EXPLOITATION



■ Charges générales et charges de personnel	104 678,20 €
■ Autres charges de gestion	0,00 €
■ Charges financières	11 683,56 €
■ Charges exceptionnelles	356,46 €
■ Amortissements	74 771,13 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

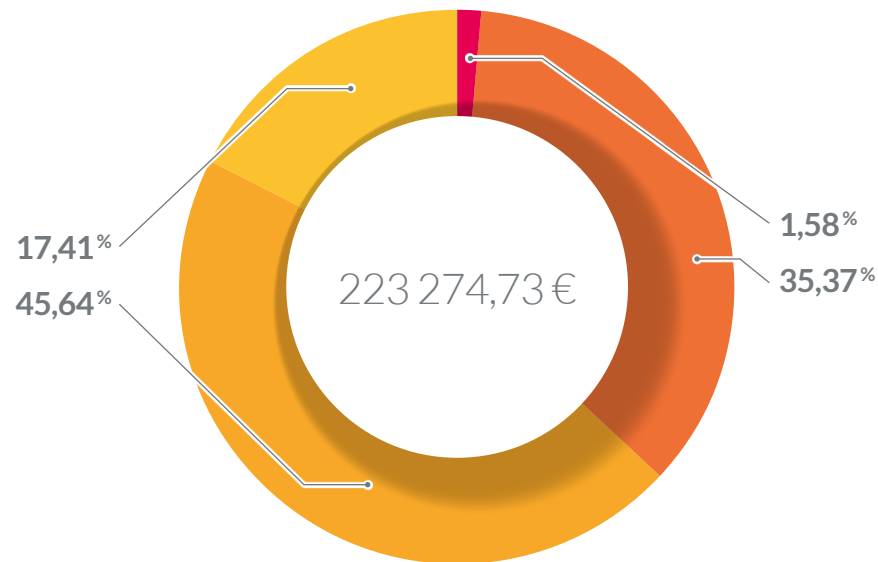


■ Dette	28 472,60 €
■ Immobilisations incorporelles	0,00 €
■ Immobilisations corporelles	6 413,00 €
■ Immobilisations en cours	0,00 €
■ Opérations pour compte de tiers	0,00 €
■ Amortissement des subventions	38 880,00 €
■ Autres opérations d'ordre	0,00 €

LES RECETTES

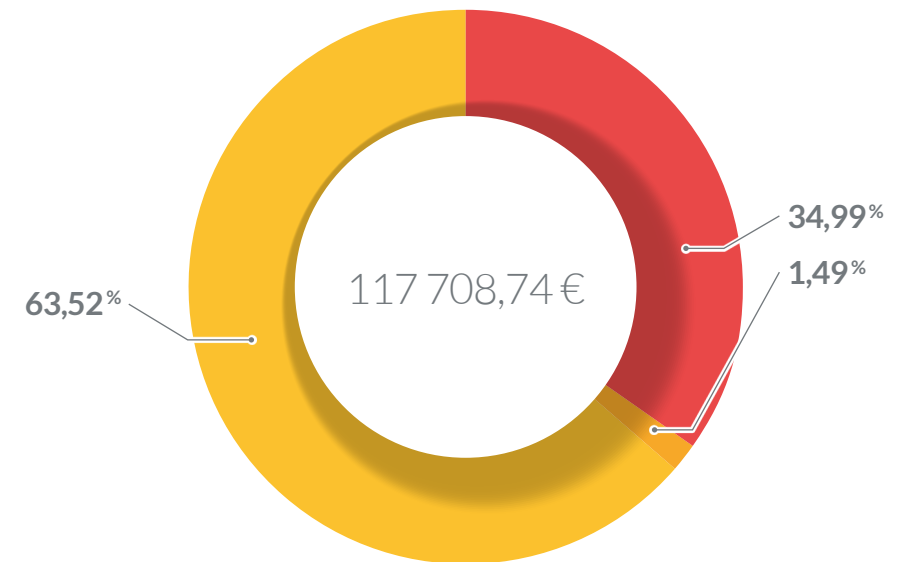
En 2017, les recettes du budget annexe pépinière d'entreprises se sont élevées à 0,223 million d'euros en exploitation et 0,117 million d'euros en investissement soit au total à 0,340 million d'euros.

RECETTES D'EXPLOITATION



■ Produits des services & ventes	3 524,02 €
■ Subventions d'exploitation	0,00 €
■ Autres produits de gestion	78 973,46 €
■ Produits exceptionnels	101 897,25 €
■ Opérations d'ordre	38 880,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT



■ Remboursement FCTVA	0,00 €
■ Affectation du résultat de n-1	41 187,61 €
■ Subventions d'investissement	0,00 €
■ Dépôts & cautionnements	1 750,00 €
■ Remboursements TVA	0,00 €
■ Amortissements	74 771,13 €
■ Autres opérations d'ordre	0,00 €



LE BUDGET ANNEXE SERVICE ENFANCE

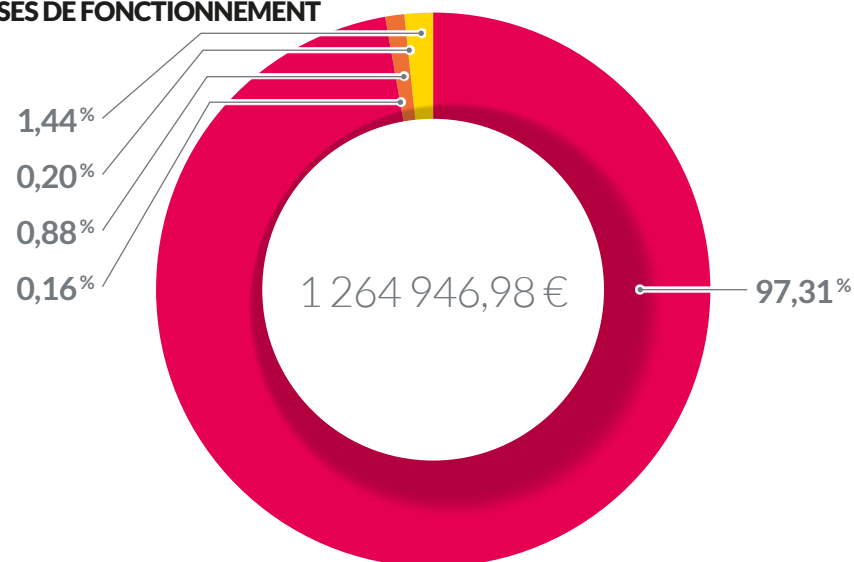
LE RÉSULTAT FINANCIER 2017

	Dépenses	Recettes	Résultats reportés de 2016	Résultat 2017	Reports	Résultat net cumulé au 31/12/2017
Fonctionnement	1 264 946,98 €	1 549 196,02 €	7 922,68 €	292 171,72 €		292 171,72 €
Investissement	72 201,19 €	36 181,54 €	- 15 055,39 €	- 51 075,04 €	-	- 51 075,04 €
TOTAL	1 337 148,17 €	1 585 377,56 €	- 7 132,71 €	241 096,68 €	-	241 096,68 €

LES DÉPENSES

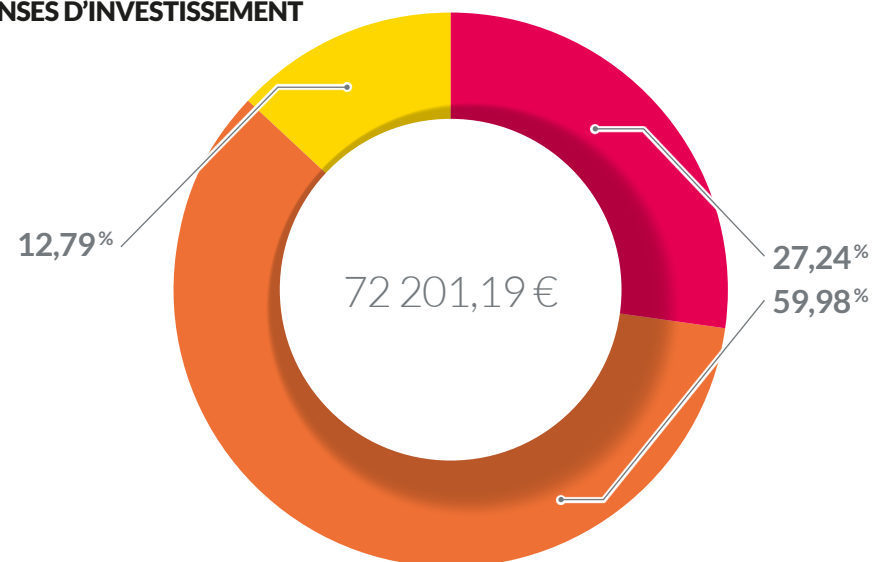
En 2017, les dépenses du budget annexe service enfance se sont élevées à 1,265 million d'euros en fonctionnement et 0,072 million d'euros en investissement soit au total à 1,337 million d'euros.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



■ Charges générales et charges de personnel	1 232 957,13 €
■ Autres charges de gestion	11 145,86 €
■ Charges financières	2 585,49 €
■ Charges exceptionnelles	0,00 €
■ Amortissements	18 258,50 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

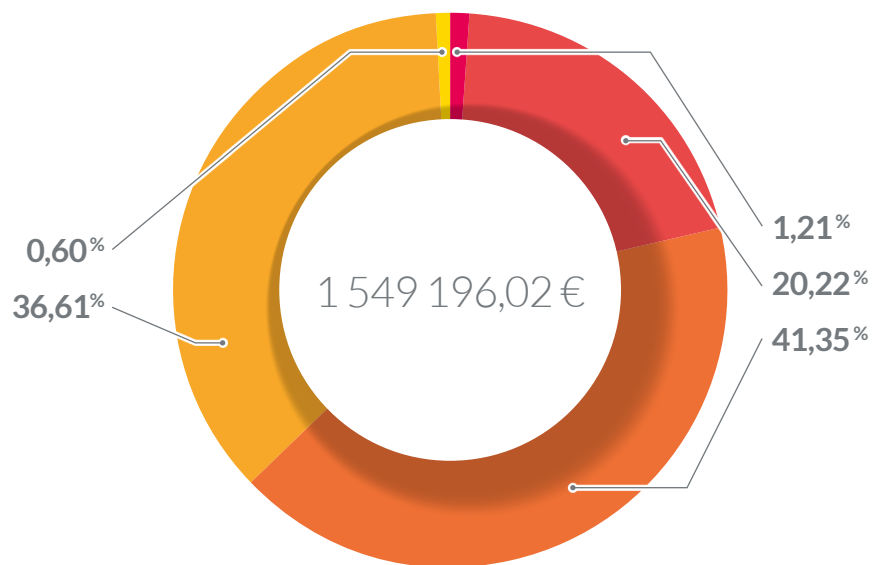


■ Dette	19 664,73 €
■ Immobilisations incorporelles	0,00 €
■ Immobilisations corporelles	43 302,68 €
■ Immobilisations en cours	0,00 €
■ Opérations pour compte de tiers	0,00 €
■ Amortissement des subventions	9 233,78 €
■ Autres opérations d'ordre	0,00 €

LES RECETTES

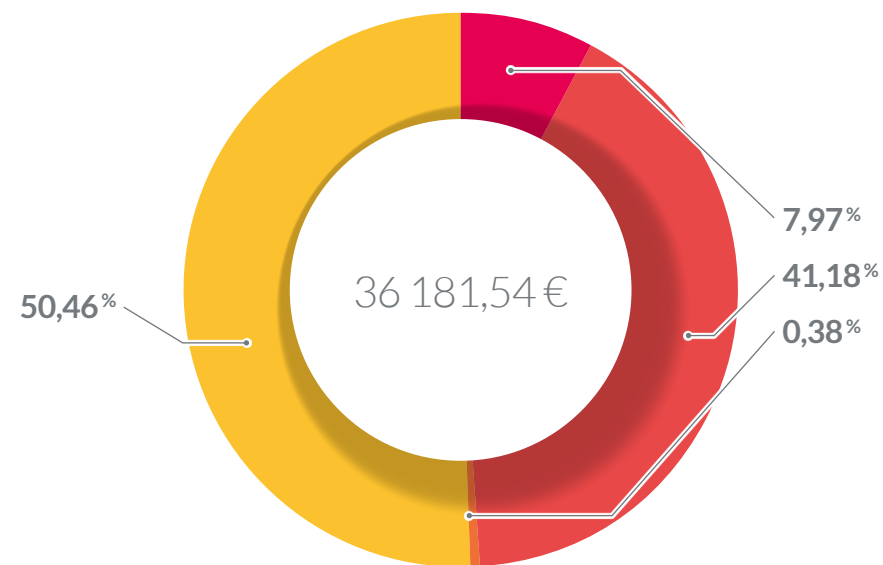
En 2017, les recettes du budget annexe service enfance se sont élevées à 1,549 million d'euros en fonctionnement et 0,036 million d'euros en investissement soit au total à 1,585 million d'euros.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



■ Atténuation de charges	18 789,81 €
■ Produits des services & ventes	313 298,80 €
■ Dotations et participations	640 667,90 €
■ Autres produits de gestion	567 205,73 €
■ Produits exceptionnels	0,00 €
■ Opérations d'ordre	9 233,78 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT



■ Remboursement FCTVA	2 884,87 €
■ Affectation du résultat de n-1	14 899,59 €
■ Subventions d'investissement	138,58 €
■ Remboursements TVA	0,00 €
■ Amortissements	18 258,50 €
■ Autres opérations d'ordre	0,00 €



LE BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ

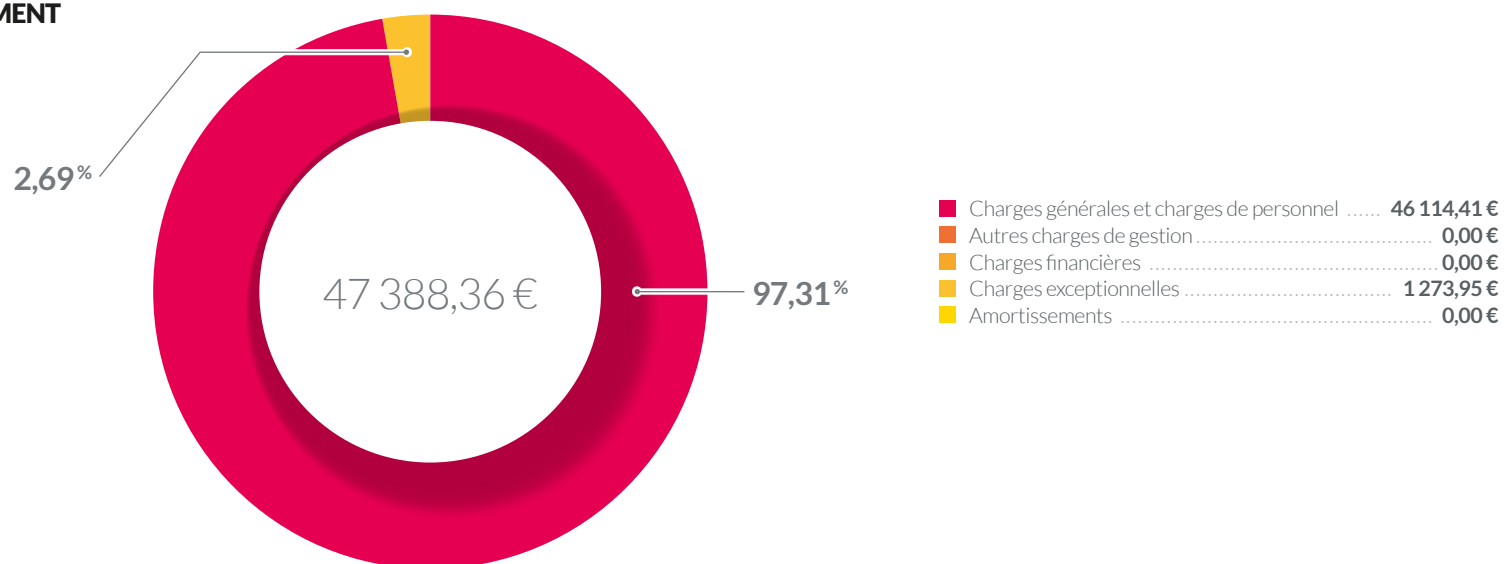
LE RÉSULTAT FINANCIER 2017

	Dépenses	Recettes	Résultats reportés de 2016	Résultat 2017	Reports	Résultat net cumulé au 31/12/2017
Fonctionnement	47 388,36 €	79 038,47 €	6 796,20 €	38 446,31 €		38 446,31 €
Investissement	-	3 350,00 €	-	3 350,00 €	-	3 350,00 €
TOTAL	47 388,36 €	82 388,47 €	6 796,20 €	41 796,31 €	-	41 796,31 €

LES DÉPENSES

En 2017, les dépenses du budget annexe maison de santé se sont élevées à 0,047 million d'euros en fonctionnement et 0,000 million d'euros en investissement soit au total à 0,047 million d'euros.

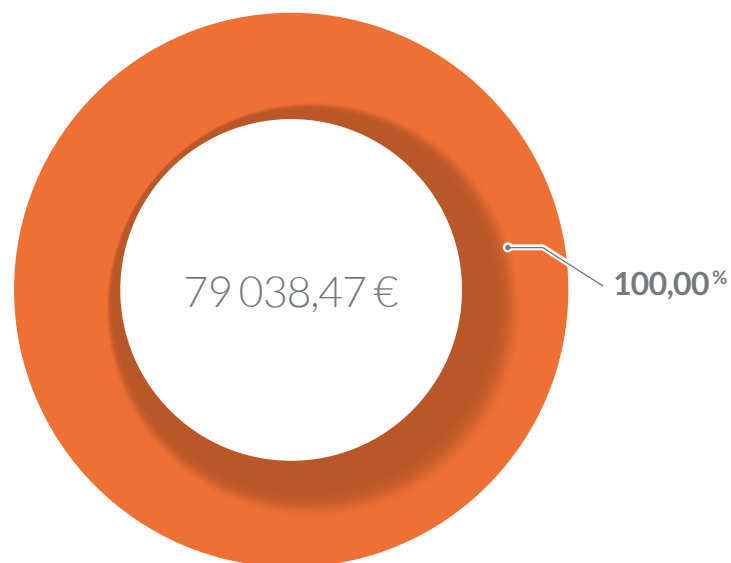
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



LES RECETTES

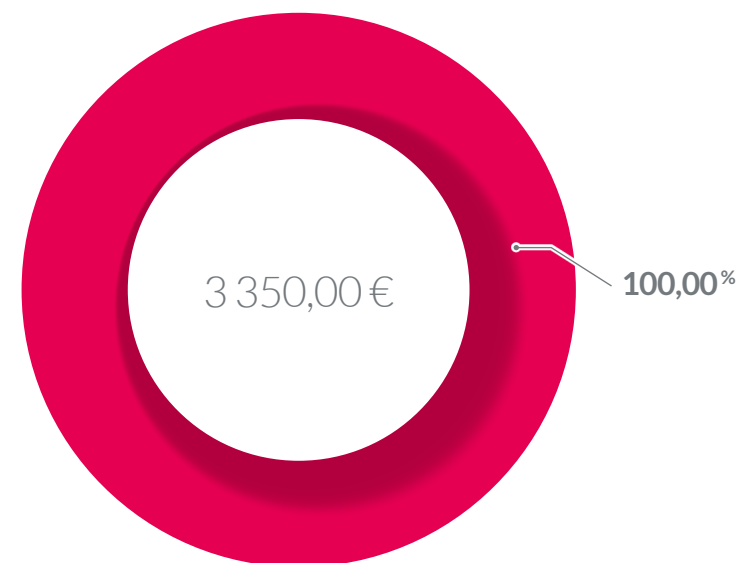
En 2017, les recettes du budget annexe maison de santé se sont élevées à 0,079 million d'euros en fonctionnement et 0,003 million d'euros en investissement soit au total à 0,082 million d'euros.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



■ Produits des services & ventes	0,00 €
■ Dotations et participations	0,00 €
■ Autres produits de gestion	79 038,35 €
■ Produits financiers	0,00 €
■ Produits exceptionnels	0,12 €
■ Opérations d'ordre	0,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT



■ Dépôts et cautionnements	3 350,00 €
----------------------------------	------------



COMMUNICATION

EFFECTIFS

- 1 agent

MISSIONS

- Organisation et suivi des activités des groupes de travail dédiés à la communication ;
- Interface entre les services et les prestataires extérieurs ;
- Suivi et réalisation de différents supports de communication.

CHIFFRES CLÉS

- Publication de 2 numéros du magazine intercommunal "Mieux ensemble"
- Réalisation de 3 numéros du journal interne « Le.Com1 »
- Un nouveau site internet
- Une nouvelle charte graphique
- Diverses publications et manifestations.

ASSURER L'INFORMATION DES HABITANTS



LE MAGAZINE « MIEUX ENSEMBLE »

Magazine semestriel d'information destiné au grand public, diffusé dans les boîtes aux lettres des habitants des 40 communes membres :

• Mieux ensemble n° 16/ juillet 2017

Le dossier principal de ce numéro s'intitule « SLA sur les rails » et passe en revue la naissance de SLA avec l'installation du Conseil d'Agglomération, l'élection du Bureau, la création des Commissions, une nouvelle organisation des services, les premiers budgets et la mise en place des pôles de proximité au premier semestre 2017.

• Mieux ensemble n° 17/ novembre 2017

Ce numéro rappelle principalement les grandes étapes de la réalisation du projet Tram 3, mis en service en décembre 2017.

• Distribution du magazine :

Une convention de prestation de services entre SLA et les communes membres (à l'exception de Huningue) a été mise en place en 2017 prévoyant le remboursement aux communes des frais engagés pour la distribution du magazine auprès des habitants de leur commune sur la base d'un prix unitaire de 0,30€.

NOUVELLE CHARTE GRAPHIQUE

Avec la naissance de Saint-Louis Agglomération une nouvelle charte graphique et un nouveau logo ont été mis en place.





REFONTE DU SITE WEB

Afin d'accompagner la création de SLA, un nouveau site web a été conçu par les services de l'agglomération en collaboration avec la société HDR. Ce nouveau site est compatible avec les smartphones et les tablettes et prévoit une accessibilité aux personnes malvoyantes. Sa charte graphique est en cohérence avec celle de Saint-Louis Agglomération et il est structuré en rubriques : Saint-Louis Agglomération – Au quotidien – Eco-citoyen – Économie, emploi et formation – Aménagement du territoire – Coopération transfrontalière – Les communes membres. Le projet de réalisation a démarré au mois de juillet 2016 pour une mise en ligne au mois de mars 2017 avec un coût de réalisation de 23 724€ TTC.

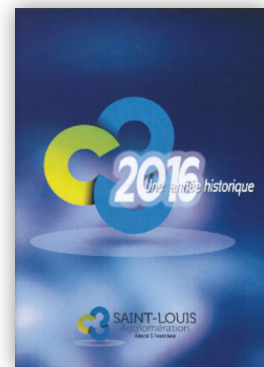
AUTRES PUBLICATIONS ET SUPPORTS



LE COURRIER DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Courrier du Parlement Européen, en partenariat avec Saint-Louis Agglomération, a édité

un numéro bilingue (français-anglais) de ce magazine dédié à Saint-Louis Agglomération. Cette brochure présente les nombreux atouts de la région des Trois Frontières qui lui confèrent une attractivité et un dynamisme exceptionnels et les nombreuses initiatives de SLA visant à renforcer, notamment par la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique, la recherche, l'emploi, l'habitat, le commerce et les loisirs. Le projet Euro3lys, unique en Europe, illustre pleinement cette ambition.



FILM DES VŒUX DU PRÉSIDENT 2017

La promotion du territoire est au cœur du film intitulé « 2016, Une année historique », réalisé par la société Audioscope et projeté lors de la cérémonie des vœux du Président de Saint-Louis Agglomération, Alain Girny, au mois de janvier 2017.



Avec la création de SLA, une nouvelle gouvernance, de nouvelles missions et compétences, ainsi qu'une nouvelle ambition donnent à SLA un poids renforcé pour représenter et défendre son territoire et ses intérêts.

LE FESTIVAL DES PHOTOS ANIMALIÈRES ET DE NATURE

Saint-Louis Agglomération a été partenaire du 3^{ème} Festival international de photos animalières et de nature, dont l'exposition a été inaugurée le 16 septembre et prolongée jusqu'au 10 décembre 2017. En complément du soutien financier de 10 000 € apporté par Saint-Louis Agglomération à ce festival, la Direction du Patrimoine et des Infrastructures a assuré la réalisation et la mise en place des supports des 230 photos sur bâches implantées le long de la piste cyclable entre les communes de Huningue, Village-Neuf, Saint-Louis, Rosenau et Kembs. Le service communication a participé à l'organisation de l'inauguration et à la promotion de l'exposition qui a eu un franc succès auprès du public.

LA COMMUNICATION INTERNE

Le comité de rédaction, composé d'agents représentant tous les services de Saint-Louis Agglomération, a travaillé en collaboration avec la société Pagination pour réaliser les 3 numéros du journal interne « Le.Com1 », parus en 2017 (n° 16, 17 et 18).





LE PÔLE MOYENS GÉNÉRAUX SE DÉCLINE EN TROIS DIRECTIONS - LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES EN CHARGE DU CONSEIL JURIDIQUE, DU CONTENTIEUX, DU FONCIER ET DES ASSURANCES, LA DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE QUI ASSURE LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS DE LA COLLECTIVITÉ ET LA DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES QUI REGROUPE LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, EN CHARGE DE LA RELATION AVEC LES ÉLUS ET LES COMMUNES MEMBRES, ET LE SERVICE DES ASSEMBLÉES QUI VEILLE AU BON DÉROULEMENT DES INSTANCES DE DÉCISION DE SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION.

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

EFFECTIFS

- 2 agents

MISSIONS

La Direction des Affaires Générales recouvre le secrétariat général et le service des Assemblées. Elle est au cœur du processus décisionnel garant des délais et des procédures institutionnelles et :

- Veille au bon fonctionnement des instances communautaires (envoi des documents de séance, organisation, rédaction des délibérations, et suivi du caractère exécutoire)
- Assiste le Directeur Général des Services et la Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Moyens Généraux (agendas, suivi de dossiers, courriers, etc.)

CHIFFRES CLÉS

- 10 réunions du Conseil de Communauté dont la réunion d'installation du Conseil renouvelé suite à la fusion de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, qui s'est tenue le 18.01.2018.
- Le Bureau s'est réuni une fois par mois en 2017, soit 11 fois.

LES FAITS MARQUANTS

En 2017, le service est tout particulièrement intervenu pour la mise en œuvre des projets de dématérialisation impulsés par la Direction Générale :

- Gestion des convocations électroniques (FAST ELUS)
- Télétransmission des actes au contrôle de légalité (FAST ACTES).

FOCUS SUR LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ :

Installé le 18 janvier 2017, le Conseil de Communauté compte 78 délégués communautaires titulaires et 30 délégués communautaires suppléants.

SON ACTIVITÉ EN 2017 :

- 10 réunions du Conseil de Communauté
- 305 délibérations approuvées.

LE BUREAU : Il est composé du Président, de 14 Vice-Présidents et de 8 assesseurs

LE PRÉSIDENT :
M. GIRNY Alain
Développement économique – Petite Enfance / Jeunesse

LES VICE-PRÉSIDENTS

1. M. DEICHTMANN Jean-Marc (1^{er} VP)
Affaires transfrontalières - communication
Maire de Huningue
2. M. BELLARD Jean-Marie (2^{ème} VP)
Aménagement du Territoire
Maire de Sierentz
3. M. WIEDERKEHR Denis (3^{ème} VP)
Culture + Maison de Santé
Maire de Attenschwiller

4. M. KIELWASSER Gérard (4^{ème} VP)
Tourisme
Maire de Kembs
5. M. MEYER Jean-Paul (5^{ème} VP)
Habitat
Maire de Blotzheim
6. M. TRITSCH Bernard (6^{ème} VP)
Assainissement
Maire de Village-Neuf
7. M. BURGET Gérard (7^{ème} VP)
Eau et Gemapi
Maire de Kappelen
8. M. GINTHER Jacques (8^{ème} VP)
Patrimoine, infrastructures
Maire de Bartenheim
9. M. ZELLER Thomas (9^{ème} VP)
Accessibilité
Maire de Hégenheim
10. M. LATSCHA Gaston (10^{ème} VP)
Environnement
Maire de Hésingue
11. M. LITZLER Thierry (11^{ème} VP)
Énergie, Climat
Maire de Rosenau
12. Mme WILLER Christèle (12^{ème} VP)
Numérique
Maire de Buschwiller
13. M. ADRIAN Daniel (13^{ème} VP)
Mutualisation / Équilibre Territorial /
Proximité
Maire de Landser
14. M. ZOELLÉ Jean-Marie (14^{ème} VP)
Mobilité, Transports urbains
Maire de Saint-Louis

LES ASSESSEURS :

1. Mme SCHMIDIGER Pascale
2. M. GINDER Philippe
3. M. WELTÉ Martin
4. M. FUCHS Gilbert
5. M. SIBOLD Clément
6. M. TSCHAMBER Yves
7. M. PFENDLER Pierre
8. M. RUEHER André

**INSTANCES
CONSULTATIVES****LA CONFÉRENCE DES MAIRES**

La « Conférence des Maires » est composée des 40 Maires de chaque commune membre de l'Agglomération.

Elle s'est réunie 5 fois au cours de l'année 2017.

COMMISSIONS :

Il y a 18 commissions thématiques :

Affaires Transfrontalières

Président : M. Jean-Marc DEICHTMANN

Aménagement du Territoire

Président : M. Jean-Marie BELLARD

**Mutualisation / Équilibre du Territoire
/ Proximité**

Président : M. Daniel ADRIAN

Environnement

Président : M. Gaston LATSCHA

Climat / Énergie

Président : M. Thierry LITZLER

Assainissement

Président : M. Bernard TRITSCH

Eau

Président : M. Gérard BURGET

Mobilité / Transports urbains

Président : M. Jean-Marie ZOELLÉ

Patrimoine / Infrastructures

Président : M. Jacques GINTHER

Habitat

Président : M. Jean-Paul MEYER

Tourisme

Président : M. Gérard KIELWASSER

Sports

Président : M. Martin WELTÉ

Accessibilité

Président : M. Thomas ZELLER

Numérique

Président : Mme Christèle WILLER

Politique de la Ville

Président : Mme Pascale SCHMIDIGER

Petite Enfance / RAM

Président : M. Alain GIRNY

Jeunesse / Langue Alsacienne

Président : M. Philippe GINDER

Culture / Maison de Santé

Président : M. Denis WIEDERKEHR

MISSIONS (suite)

- Participe à l'organisation du fonctionnement de la collectivité (organisation de réunions entre élus, la Direction Générale, les services et les prestataires extérieurs).
- Traite le courrier entrant et sortant
- Accueil physique et téléphonique au Sièg
- Met en œuvre des projets de dématérialisation impulsés par la Direction Générale :
 - Gestion des convocations électroniques (FAST ELUS)
 - Télétransmission des actes au contrôle de légalité (FAST ACTES).



DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

EFFECTIFS

- 2 agents

MISSIONS

Outre le suivi des actes fonciers, la gestion du contentieux, la rédaction et le pré-contrôle des actes de la collectivité, la Direction des affaires juridiques assure la rédaction d'une veille juridique bimestrielle, apporte une expertise juridique aux services et s'insère dans diverses missions transversales (politique numérique, déontologie, accès aux documents administratifs, protection des données personnelles, préparation et suivi des élections professionnelles, ...). Elle assure également le suivi des contrats d'assurances et la gestion des sinistres.

En 2017, tous services confondus, 74 renseignements juridiques ont été livrés. Cela représente environ une quinzaine de demandes de moins qu'en 2016 mais il faut rappeler que l'année 2016 a été particulièrement riche en sollicitations relatives aux marchés publics et à la préparation de la fusion des intercommunalités au 1^{er} janvier 2017. Les services se sont ainsi attachés à trouver de nouvelles façons de travailler, à s'adapter à un nouvel environnement de travail, à intégrer de nouveaux collègues, de nouveaux territoires et de nouveaux élus.

CHIFFRES CLÉS

- 74 renseignements juridiques

CONSEILS JURIDIQUES

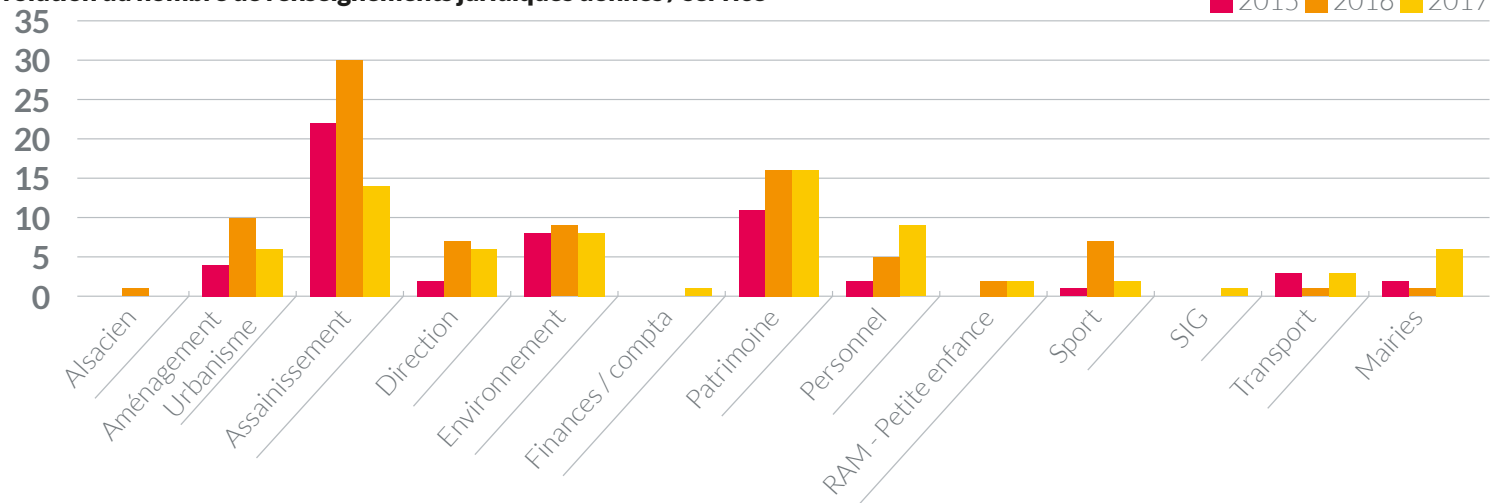
Les services les plus demandeurs en conseils juridiques sont, comme en 2016, les Directions de l'Assainissement et de l'Eau, du patrimoine et des infrastructures. Il s'agit le plus souvent de conseils en marchés publics ou sur l'établissement de conventions. S'en suivent la Direction des Ressources humaines et celle des Déchets ménagers, demanderesse de points d'expertise précis.

L'évolution grandissante des demandes émanant des communes membres a été la principale nouveauté en 2017, passant d'une seule sollicitation en 2016 à six en 2017. Le nombre de conseils juridiques rendus aux Directions de l'aménagement, du transport urbain et à la Direction générale oscille entre trois et six. Les Directions des finances, de la petite enfance, du SIG, et du sport ont chacune

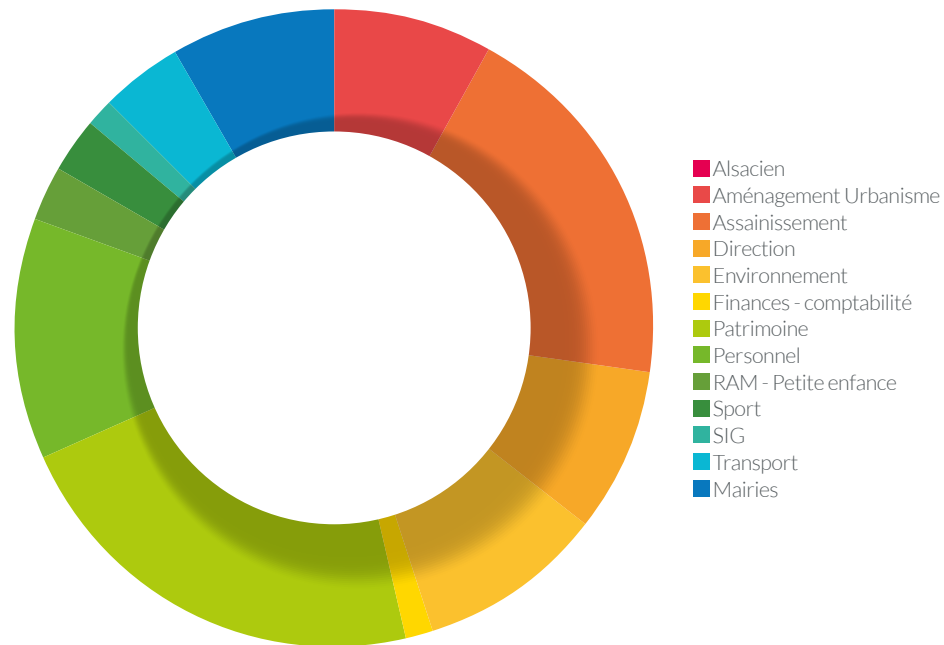
sollicité le service juridique une à deux fois en 2017.

Les délais de réponse sont variables selon la complexité de la question posée, mais la Direction des affaires juridiques s'efforce d'apporter une réponse dans les délais impartis et en fonction des moyens dont elle dispose.

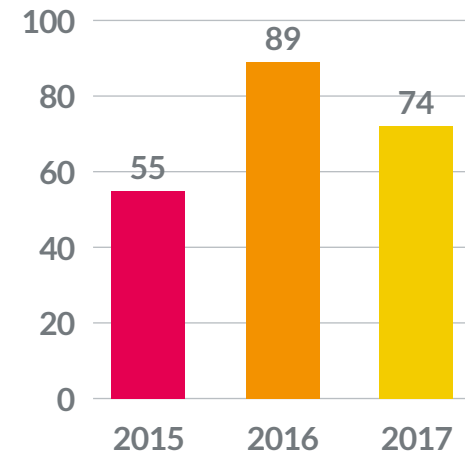
Evolution du nombre de renseignements juridiques donnés / service



Renseignements juridiques / service



Evolution du nombre total de renseignements juridiques donné aux services



ASSURANCES

Lors de la fusion au 1^{er} janvier 2017, le service Juridique a été amené à gérer 12 contrats d'assurance différents, tous les contrats des anciens EPCI ayant continué à courir.

Dans une perspective d'harmonisation, tous ces contrats ont été résiliés pour la fin 2017 et un nouveau marché global, à l'échelle de Saint-Louis Agglomération, a été lancé pour un démarrage au 1^{er} janvier 2018. Le lancement de ce marché a nécessité un important travail de recensement du patrimoine de la collectivité.

Malgré l'agrandissement du territoire, du patrimoine géré et du nombre d'agents, aucune majoration du nombre de sinistres à déclarer n'a été enregistrée.

Par ailleurs, le rapport sinistre à primes, tous risques confondus, est de 30 % en moyenne, ce qui est signe d'une bonne gestion.

Ces bonnes statistiques s'expliquent par la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation des chauffeurs, notamment poids-lourds, de la collectivité, et par une politique d'auto-assurance en matière de dommages aux biens.



DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

EFFECTIFS

- 1 agent

MISSIONS

- Gestion administrative et juridique des procédures de Marchés Publics (rédaction/ correction des pièces administratives, gestion des publications, gestion de la CAO,...), conseil auprès des services en matière de Marchés Publics, veille juridique dans le domaine des Marchés Publics, contentieux des Marchés Publics.

CHIFFRES CLÉS

- 27 procédures de marchés publics avec publicité dont :
 - 6 marchés formalisés
 - 21 marchés à procédure adaptée.

Montant total des marchés conclus en 2017

Montant total des marchés publics de travaux conclus en 2017*	2 401 225,33 € HT
Montant total des marchés publics de services conclus en 2017*	7 877 625,75 € HT
Montant total des marchés de fournitures conclus en 2017*	1 589 596,12 € HT

*au-dessus du seuil de 25 000 € HT

LES FAITS MARQUANTS

Groupement de commandes

Lancement d'un marché public relatif à l'acheminement et à la fourniture d'électricité alimentant les points de livraison de Saint-Louis Agglomération et les communes de Bartenheim, de Blotzheim, de Kembs, de Rosenau et de Village-Neuf. Ces collectivités ont conclu pour ce faire un groupement de commandes dont Saint-Louis Agglomération est le coordonnateur. Ce marché a été attribué en décembre 2017 aux entreprises EDF et EBM.

Des procédures dématérialisées

61 offres électroniques ont été déposées sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics en réponse aux consultations lancées par Saint-Louis Agglomération.

LES MARCHÉS LES PLUS IMPORTANTS :

- Travaux de création d'un itinéraire cyclable entre Hésingue et Buschwiller ; 2 lots pour un total de **469 653,72€ H.T. ;**
- Réorganisation des locaux du Siège de SLA ; 5 lots pour un total de **93 097,71€ H.T. ;**
- Fourniture, montage et livraison d'une benne d'ordures ménagères à chargement vertical : **84 000€ HT ;**
- Aménagement de la ZAC Technoparc – Etudes préalables à l'aménagement sous forme de ZAC, dossier de création, dossier de réalisation, études de maîtrise d'œuvre et suivi des travaux **184 485€ HT ;**
- Travaux de création d'un itinéraire cyclable entre Bartenheim et Rosenau ; 2 lots pour un total de **228 526€ H.T. ;**
- Fourniture d'un camion benne à ordures ménagères ; 3 lots pour un total de **170 800€ H.T. ;**
- Services d'assurances pour SLA (2018-2021) ; 4 lots pour un total de **88 933,3€ H.T. ;**
- Fourniture et livraison de gazole pour les véhicules des services Environnement de SLA : **1 154,17 € HT/M³**
- Collecte, transport et traitement des matériaux collectés en déchetteries et sur la voie publique de SLA ; 7 lots pour un total de **1 857 000€ H.T. ;**
- Etude, fourniture, installation, supervision et maintenance de bennes de recharge pour véhicules électriques : **168 135,00 € HT ;**
- Elaboration du Programme Local Habitat, du Document Cadre sur les attributions et de la Convention Intercommunale d'Attribution et du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs de SLA : **120 350 € HT ;**
- Divers travaux d'assainissement : 3 marchés distincts pour un total de **1 267 010,47€ H.T.**



LE PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL EST CHARGÉ D'ASSURER LA PLANIFICATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE DANS LES DOMAINES DU DÉVELOPPEMENT URBAIN, ÉCONOMIQUE ET DES PAYSAGES, EN COORDINATION AVEC LES COLLECTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION TRINATIONALE.

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT

EFFECTIFS

- 5 instructrices

MISSIONS

- Service commun à disposition des communes membres pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, d'aménager, de démolir).

SERVICE URBANISME RÉGLEMENTAIRE (Application Droit des Sols)

CHIFFRES CLÉS

- 2520 demandes déposées dont 656 permis de construire, + 31% par rapport à 2016.

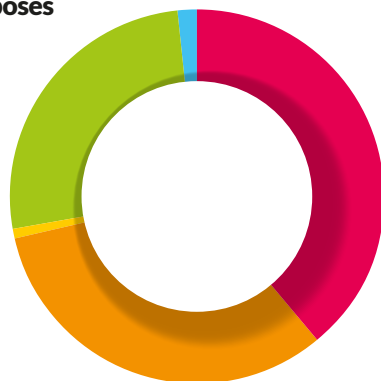
LES FAITS MARQUANTS

UNE FORTE AUGMENTATION DU NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS

Le service ADS, en place depuis mi 2015, a poursuivi son activité en 2017 pour le compte des 23 communes lui ayant confié l'instruction des autorisations de construire et autres actes liés à l'application du droit des sols.

Entre 2016 et 2017 le nombre de dossiers traités a connu une très forte augmentation, passant de 1920 à 2520 dossiers soit + **31%**.

Répartition du nombre de dossiers déposés



■ Certificat d'Urbanisation	986
■ Déclaration Préalable	819
■ Permis d'Aménager	18
■ Permis de Construire	656
■ Permis de Démolir	41

En plus du travail d'instruction des dossiers, les cinq instructrices qui composent le service ont assuré l'accompagnement des porteurs de projets sur certains dossiers complexes en lien avec les communes. Elles ont également apporté des conseils sur la rédaction des pièces réglementaires lors de l'élaboration ou l'évolution des PLU.

Les communes ont la possibilité de consulter l'avancement du traitement des autorisations d'urbanisme qui les concernent directement sur le logiciel Oxalis.

Par ailleurs, ont été organisées :

- **Une réunion d'information annuelle** entre les communes concernées et le service instructeur afin de faire le bilan de l'année écoulée et d'aborder des points d'actualité juridique.

- **Une réunion pour préparer l'adhésion de nouvelles communes** qui bénéficiaient encore d'une instruction des autorisations d'urbanisme assurée par l'État jusqu'au 31 décembre 2017 (essentiellement les communes de l'ex communauté des communes de la Porte du Sundgau).

SERVICE URBANISME OPÉRATIONNEL

CHIFFRES CLÉS

- Accompagnement et coordination des maîtres d'ouvrage du projet EURO3LYS (**100 hectares – 4 maîtres d'ouvrage**)
- Lancement des études et de la concertation publique préalable à la création des ZAC du Lys et du Technoparc
 - **ZAC du Lys : 25 hectares** – dominante tertiaire, R&D
 - **Zac du Technoparc : 16 hectares** – activités industrielles et artisanales.

EURO3LYS

Euro3lys est un projet de développement urbain à dominante économique d'envergure internationale qui s'inscrit dans la vision d'avenir du territoire sur un foncier de plus de 100 ha localisés entre la gare de Saint-Louis et l'EuroAirport (EAP). Au sein d'Euro3lys, composé du Quartier du Lys et du Technoport, seront créés de nouveaux pôles urbains conciliant bureaux, habitat, mobilité, loisir, qualité de vie et protection environnementale.

Ce projet majeur de développement est porté conjointement par différents maîtres d'ouvrage : Saint-Louis Agglomération, le SMAT (Syndicat Mixte dédié à l'Aménagement du Technoport), le Conseil Départemental du Haut-Rhin et Unibail Rodamco (cf. figure n° 1). L'imbrication et la convergence des objectifs des différents maîtres d'ouvrage et projets ont conduit à la mise en place en 2017 d'un comité de coordination dont Saint-Louis Agglomération assure le pilotage. Cette instance vise à assurer la bonne interface entre les différentes composantes

d'Euro3lys et à assurer leur cohérence globale. En 2017, une demande de cadrage adressée au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) a permis de définir le périmètre de l'évaluation environnementale à mener sur l'ensemble de ces opérations constituant Euro3lys. Au niveau du Quartier du Lys, le conseil communautaire a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable à la création d'une ZAC. Les premières études urbaines ont été initiées dans ce cadre.

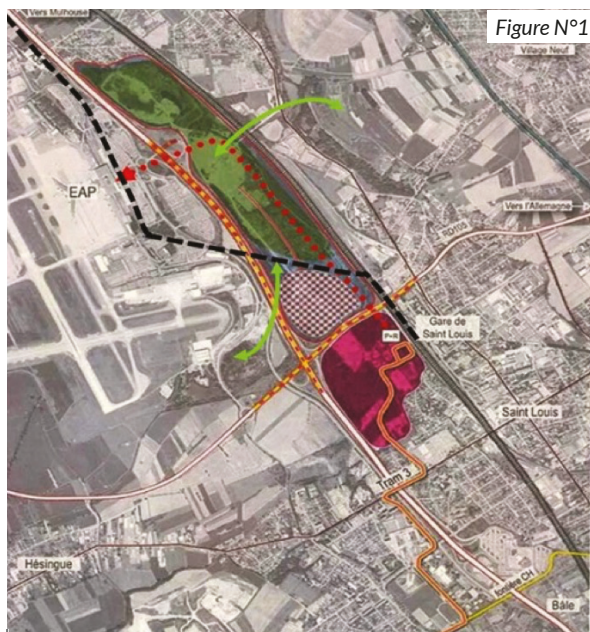


Figure N°1

LES OPÉRATIONS DU PROJET EURO3LYS

OPÉRATIONS DE DEVELOPPEMENT

- Le quartier du Lys
Dominante tertiaire et R & D
- Le Technoport
- Partie sud**
- Loisirs et commerces
- Partie nord**
- Bureaux – Résidences hôtelières
Activités de loisir
Parc paysager intégrant un golf de 9 trous

MAÎTRES D'OUVRAGE

- SLA
- SMAT
- UNIBAIL
- SMAT

OPÉRATIONS DE MOBILITÉ

- Réaménagement routier primaire CD 68
- Tram et P+R
- Extension du tram vers l'EAP SLA
- Raccordement ferroviaire SNCF/RESEAU

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

- Liaisons avec les espaces naturels et restauration de la continuité écologique

EFFECTIFS

- 1 agent

MISSION

- Pilotage et suivi des opérations d'aménagements.



ZAC DU TECHNOPARC

Pour répondre à un besoin urgent en matière de foncier d'activité à vocation industrielle et artisanale, Saint-Louis Agglomération a initié en 2017 une procédure d'aménagement sur le site du Technoparc à Hésingue.

Après l'établissement des grandes hypothèses d'aménagement et du programme de l'opération qui porte

sur un périmètre d'environ 16 ha, le conseil communautaire a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable à la création d'une ZAC.

Parallèlement, une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée et les premières études ont été lancées.



Périmètre de la ZAC du Technoparc

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

CHIFFRES CLÉS

- **23 procédures de PLU** de communes membres auxquelles le service a été associé
- **1 SCOT** en révision
- **10 dossiers** soutenus dans le cadre du programme **LEADER**, pour un montant d'aide programmé de plus de **291 990 €** et **9 dossiers supplémentaires** ayant obtenu un avis favorable et en attente de programmation, **pour un montant d'aide LEADER de 308 323 €**
- Près de **200 participants** au total **aux animations de la Petite Camargue Alsacienne** visant à sensibiliser à la préservation de la biodiversité, dans le cadre du **GERPLAN**
- **103 arbres fruitiers de haute-tige** et **15 lots de petits fruits commandés** par une trentaine d'administrés lors de l'**opération commande groupée d'arbres fruitiers** dans le cadre du **GERPLAN**.

VISION D'AVENIR 2030 - LE PROJET DU TERRITOIRE

Durant toute l'année 2017, les élus de SLA ont travaillé avec l'aide du bureau d'étude ACADIE pour définir les orientations et ambitions de la nouvelle agglomération dans le cadre d'un projet de territoire fédérateur dénommé « Vision d'avenir 2030 - le projet du territoire ». Parmi un nombre extrêmement important de projets listés en cours, prévus à court, plus long terme ou souhaités, 25 projets structurants ont été priorisés et inscrits dans cette vision globale du territoire.



EFFECTIFS

- 2 agents

MISSIONS

- Aide à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité en matière d'aménagement du territoire
- Animation de la mise en œuvre du SCOT et conduite de la procédure de révision
- Préparation des avis et observations de la collectivité en tant que Personne Publique Associée dans diverses procédures
- Aide à l'émergence et à l'aboutissement de projets locaux dans le cadre des dispositifs en cours
- Accompagnement des porteurs de projets dans le montage de leur dossier.



SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION, NOUVELLE STRUCTURE PORTEUSE DU SCOT

En 2017, Saint-Louis Agglomération est devenue la structure porteuse du SCOT des Cantons de Huningue et de Sierentz en lieu et place du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) de Saint-Louis et des Trois Frontières qui a été dissout. Les champs d'intervention portent à la fois sur la mise en œuvre du SCOT en vigueur et sur sa révision. La révision du SCOT a été prescrite en 2014. Les études ont démarré en 2016 avec la réalisation du diagnostic qui s'est poursuivi en 2017. La phase d'établissement du PADD (projet

d'Aménagement et de Développement Durable) a été mise en veille dans l'attente de la validation du projet de territoire qui permettra d'alimenter le projet politique du SCOT.

PERSONNE PUBLIQUE ASSOCIÉE (PPA) À L'ÉLABORATION OU LA TRANSFORMATION DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX ET DES DOCUMENTS SUPRA COMMUNAUX EN LIEN AVEC L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,

Saint-Louis Agglomération est associée en tant que PPA aux élaborations et évolutions des PLU des communes membres de l'agglomération et des SCOT limitrophes au titre de sa compétence en matière de SCOT, d'autorité organisatrice de la mobilité durable, et du programme local de l'habitat.

En 2017, l'agglomération a été associée à 23 procédures de PLU locaux en vue d'émettre un avis ou des observations. En matière de permis de construire ou d'aménager, elle a été consultée à

10 reprises dans le cadre de projets d'envergure qui avaient un rapport de compatibilité direct à observer avec le SCOT.

Par ailleurs, le service a participé à la réalisation d'une contribution commune signée par l'ensemble des Présidents des SCOT haut-rhinois dans le cadre de l'établissement du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) par la Région Grand Est.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EUROPÉEN LEADER 2014-2020 AU SEIN DU GAL (GROUPE D'ACTION LOCALE) SUNDGAU-3F

Suite à une première collaboration lors de la programmation 2007-2013, notre territoire s'est à nouveau associé pour la période 2014-2020 au Pays du Sundgau voisin, dans le cadre du GAL Sundgau-3F. Celui-ci vise à gérer une enveloppe de fonds européens LEADER s'élevant à 1,299 millions d'euros.

Après une année 2016 consacrée au déploiement du programme sur le territoire, 2017 a été l'année de la mise en œuvre effective, avec les premières études de dossiers et sélections de projets, lors de Commissions techniques thématiques, mais également de

programmation de dossiers par l'instance de gouvernance publique-privée. Ainsi, 10 dossiers ont été programmés dans les différentes thématiques soutenues que sont l'économie locale, le vivre ensemble, la transition énergétique, la mobilité durable ou encore l'attractivité (22% de l'enveloppe). Parmi ces dossiers, figure notamment le projet de Forum Trinat'Emploi à Saint-Louis porté par l'association Actéco3F, qui a obtenu une subvention LEADER de 21 000 € environ.

MISE EN ŒUVRE DU GERPLAN

Dans le cadre du GERPLAN en 2017, le service a centralisé le suivi des projets de toute l'agglomération qui avaient été inscrits dans les programmes respectifs des ex-EPCI et adoptés fin 2016. Ceux-ci comprennent notamment les actions

suivantes : l'installation d'hôtels à hirondelles à Saint-Louis, la réalisation de panneaux pédagogiques sur un site expérimental « biodiversité » ou la mise en place d'une signalétique autour de la zone humide renaturée à Buschwiller.

Saint-Louis Agglomération a également porté directement certaines actions, à savoir : la réalisation d'outils de

communication sur le sentier de découverte « Mémoire du Grand Chêne », la réalisation d'actions de sensibilisation du grand public à la préservation de la biodiversité, ainsi qu'une commande groupée d'arbres fruitiers sur le secteur de la Porte du Sundgau.



GERPLAN 2017 : Hagenthal-le-Haut

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DU TOURISME

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CHIFFRES CLÉS

- **1 Stratégie de développement économique comprenant :**
 - 5 axes stratégiques
 - 18 priorités
 - 60 actions

ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE DE SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi NOTRe a renforcé les compétences obligatoires en matière de développement économique des communautés d'agglomération qui mettent en œuvre de plein droit les actions de développement économique ainsi que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité économique.

Saint-Louis Agglomération a ainsi élaboré en 2017 une stratégie d'intervention économique capable de soutenir et de renforcer les dynamiques économiques du territoire afin de peser positivement dans le cadre du développement urbain de l'Agglomération trinationale de Bâle et de l'ensemble du Sud Alsace.

Elle comporte 3 phases :

- Phase 1 : Diagnostic approfondi du tissu économique du territoire et de ses dynamiques ;

- Phase 2 : Identification des axes stratégiques d'intervention ;
- Phase 3 : Détermination d'un plan d'actions par axe stratégique.

L'enjeu de cette stratégie d'intervention économique est de servir opérationnellement l'ambition du territoire. Dans ce contexte, Saint-Louis Agglomération a décidé de jouer un rôle d'impulsion, de coordination et de mise en œuvre en étroite collaboration avec les acteurs économiques et les partenaires institutionnels du territoire.

Au regard des résultats de la phase de diagnostic et des potentiels de développement, l'agglomération se positionne en tant que hub économique et ambitionne de devenir un pôle de croissance et d'innovation.

A cet effet, 5 axes stratégiques ont été identifiés :

- Schéma d'accueil des entreprises ;
- Animation économique et entrepreneuriat ;
- Emploi et formation ;
- Innovation et industrie du futur ;
- Marketing territorial et rayonnement.

Un sixième axe regroupe des actions de nature transversale.

Ces six axes d'intervention se déclinent en 18 priorités et en 60 actions qui seront mises en œuvre par Saint-Louis Agglomération en collaboration avec les partenaires institutionnels du territoire (chambres consulaires, agences de développement économique, opérateurs spécialisés, pôles de compétitivité...). L'ensemble de la stratégie d'intervention économique a été entérinée par le conseil communautaire du 20 décembre 2017.

EFFECTIFS

- 1 agent

MISSIONS

- **Commercialisation des zones d'activités, accompagnement des entreprises** (implantation, développement, création, difficultés) de toutes tailles et de tous secteurs d'activité, **marketing territorial**.



Vue aérienne : Port de Huningue-Village Neuf

PORT DE HUNINGUE-VILLAGE NEUF

Compte tenu de l'importance stratégique du Port de Huningue/Village-Neuf pour le territoire, l'agglomération a signé en 2017 un protocole d'accord de mise en œuvre d'un projet stratégique de développement des ports Mulhouse-Rhin avec la CCI,

VNF, la Région Grand Est et M2A. Dans ce cadre, l'Agglomération a adhéré au Syndicat Mixte pour la gestion des Ports du Sud Alsace dont la création effective s'est concrétisée en décembre 2017.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR «TERRITOIRES D'INNOVATION DE GRANDE AMBITION»

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir «Territoires d'Innovation de Grande Ambition» (PIA TIGA), le Commissariat général à l'Investissement et la Caisse des Dépôts ont lancé un appel à manifestation d'intérêt en 2017, afin d'identifier et de sélectionner dans une première phase

des projets originaux associant un haut niveau d'innovation et un écosystème territorial.

Saint-Louis Agglomération a décidé d'intégrer un consortium composé des territoires du Sud Alsace, afin de structurer et de déposer le projet «Champs du possible, villes du futur»,

dont l'ambition est de relier les espaces ruraux, urbains et périurbains, en s'appuyant sur l'agriculture de demain au service des habitants.

La candidature du consortium Sud Alsace fait partie des 24 lauréats sélectionnés début 2018 sur l'ensemble de la France parmi 117 projets. Cette sélection

permet au consortium de bénéficier d'une enveloppe de 380 150 € qui doit permettre d'affiner le projet de territoire et de préparer la réponse à l'appel à projets en 2018.

SOUTIEN AUX PARTENAIRES

Pour renforcer son action dans le domaine économique, Saint-Louis Agglomération a soutenu en 2017

les interventions des acteurs de l'accompagnement à la création/ reprise d'entreprises (Initiative Sud

Alsace), de l'emploi et de la formation (ACIFE, Mission Locale Sundgau 3 Frontières), ainsi que les actions de

clubs d'entreprises (ActEco3F, Club d'entrepreneurs de la Pépinière).

LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES



Vue générale : La Pépinière d'entreprises

CHIFFRES CLÉS

- **12 entreprises accompagnées et hébergées**
- Le taux de remplissage de la Pépinière d'entreprises est de **100 %** sur l'ensemble de l'année 2017

EFFECTIFS

- 1 agent

MISSIONS

- **Hébergement d'entreprises de moins de 4 ans, accompagnement individuel et mutualisé de nouveaux entrepreneurs.**
- L'Espace Entreprises «La Pépinière» implanté dans la zone d'activité de Schlierbach a pour objectif de renforcer la création de nouvelles entreprises et de favoriser leur insertion dans le tissu économique local.



EFFECTIFS

- 1 agent

MISSIONS

- Développer l'emploi local, renforcer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi sur le territoire en développant les offres de formation et en anticipant les besoins des entreprises, veille du marché de l'emploi transfrontalier.

SERVICE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

CHIFFRES CLÉS

- **2500** Visiteurs au salon Trinat'emploi
- **567** élèves au salon des métiers.

TRINAT'EMPLOI

Trinat'emploi a été organisé par ACTECO 3F avec le concours de Saint-Louis Agglomération et de la Ville de Saint-Louis, en partenariat avec les acteurs locaux (ADIRA, Pôle Emploi, Chambre de Commerces, Chambre de Métiers, etc.). La manifestation Trinat'Emploi s'est tenue le 3 mars 2017 au Forum à Saint-Louis et a rassemblé :

- 90 structures dont 60 entreprises françaises, suisses et allemandes ;

- plus de 350 offres d'emploi de tous les niveaux, de l'opérateur à l'ingénieur ;
- 2 500 visiteurs.

Au regard du succès de cette première édition et de la satisfaction des entreprises et des visiteurs, il a été décidé de reconduire le forum en 2018 et de faire porter l'opération par Saint-Louis Agglomération.



SALON DES MÉTIERS

Un salon des métiers a été organisé dans le cadre de Trinat'Emploi 2017 afin de permettre aux collégiens de troisième des collèges Forlen, Schickelé, Trois Pays (Hégenheim), Dolto (Sierentz) et Nerval (Huningue) de découvrir les métiers grâce à une rencontre avec des professionnels.

Le service emploi formation de Saint-Louis Agglomération a engagé un important travail de conception et d'organisation de ce salon des métiers en partenariat avec les collèges, le lycée Jean Mermoz, le CIO de Saint-Louis et l'Orientoscope.

567 élèves de 3^{ème} ont participé au salon des métiers. Ces élèves ont pu rencontrer une soixantaine de professionnels dans 13 domaines d'activités (par exemple : Hôtellerie-Restaurant, Droit, Services, Santé, Sécurité), soit au total 52 métiers.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT FRANCO-ALLEMANDE

Une convention de partenariat franco-allemande sur l'emploi et la formation a été signée le 25 octobre 2017 entre la M2A, la MEF de Mulhouse, les Agentur für Arbeit de Freiburg et de Lörrach ainsi que Saint-Louis Agglomération. Cette convention poursuit les objectifs suivants :

- Lever les freins à la mobilité géographique ;
- Diffuser l'apprentissage de la langue allemande et de sa culture d'entreprise ;
- Informer le public et les professionnels sur les possibilités d'emploi et de formation proposées au-delà de la frontière et les orienter ;
- Faciliter l'accès à la formation transfrontalière et au-delà de la frontière ;
- Identifier et lever les freins réglementaires qui limitent la mobilité professionnelle.

SERVICE TOURISME

CHIFFRES CLÉS

- **120 000 € de taxe de séjour en moyenne collectés par an.**

Dans le cadre de sa compétence tourisme, Saint-Louis Agglomération a décidé en 2017 d'instituer la taxe de séjour au réel à partir du 1^{er} janvier 2018 sur l'ensemble du territoire.

Afin de faciliter la collecte, le reversement et le suivi de la taxe de séjour, l'Agglomération s'est dotée d'un nouvel outil, une plateforme web (<https://saintlouisagglo.taxesejour.fr>) permettant aux hébergeurs de déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement.

Fin 2017, un travail d'alimentation de la base de données nécessaire au déploiement de la plateforme en 2018 a été réalisé en collaboration avec l'office du tourisme.

EFFECTIFS

- 1 agent

MISSIONS

- Développer des actions en faveur du développement touristique du territoire, recouvrer la taxe de séjour auprès des hébergeurs, accompagner l'office du tourisme.



DIRECTION DES AFFAIRES TRANSFRONTALIÈRES

EFFECTIFS

- 1 agent

MISSIONS

- Suivi et soutien aux **instances transfrontalières** à l'échelle de l'**agglomération trinationale**.
- **Accompagnement et suivi de projets et processus transfrontaliers.**

CHIFFRES CLÉS

- **4 instances transfrontalières** (AggloBasel, Eurodistrict Trinational de Bâle, IBA Basel 2020, Infobest)
- **10 projets associés soutenus par Saint-Louis Agglomération.**

PROJET PARC DES CARRIÈRES

Ce projet, initié et accompagné par IBA Basel 2020, consiste en l'aménagement progressif de la gravière située entre Hégenheim et Bourgfelden en un parc paysager de 11 hectares. D'un coût de 1,49 million d'euros pour la réalisation de la première étape et des corridors d'accès, le parc sera financé par des partenaires suisses et français. La création d'une association binationale est envisagée fin

2018 pour coordonner ce projet. L'année 2017 a permis de préciser le montage institutionnel et financier du projet. Dans ce cadre, Saint-Louis Agglomération s'est officiellement engagée, fin 2017, à prendre la maîtrise d'ouvrage des travaux de la zone centrale du parc paysager (aménagement du parc et corridors d'accès sur territoire français).



Vue de synthèse du Parc des Carrières
Source : Les Ateliers Paysagistes

PROJET D'AGGLOMÉRATION DE BÂLE

L'année 2017 fut consacrée à l'accompagnement du processus d'évaluation du projet d'agglomération de 3^{ème} génération mené par les services de la Confédération Suisse ainsi qu'à l'élaboration du concept du projet d'agglomération de 4^{ème} génération. Fin d'année 2017, la Confédération a rendu public un premier rapport d'analyse concernant le projet d'agglomération de Bâle de 3^{ème} génération, qui s'avère très positif. La Confédération indique un taux de subvention à hauteur de 40% pour les projets éligibles du projet d'agglomération

de Bâle. Ainsi, 106 millions de francs suisses de subvention seront accordés pour un total de 319 millions de dépenses (CHF), permettant de financer quatre projets de pistes cyclables sur le territoire de Saint-Louis Agglomération entre 2019 et 2022 (horizon A) à hauteur de 2,56 millions de francs suisses sur un coût total de 6,7 millions (Hégenheim / Bourgfelden, Blotzheim / Saint-Louis Neuweg, Bartenheim / Rosenau, Saint-Louis centre / Huningue). 304 000 francs suisses seront également accordés au projet de piste cyclable

entre Hégenheim, le Parc des carrières et Bourgfelden, dont la réalisation est prévue entre 2023 et 2026 (horizon B).



Source AggloBasel

RER TRINATIONAL

Le partenariat du projet RER trinational est entré dans une phase active au cours de l'année 2017. Les sept autorités organisatrices concernées, dont la Région Grand Est, ont signé un protocole d'accord les engageant à adhérer à l'association Agglo Basel le 1^{er} janvier

2018. Le RER trinational disposera ainsi d'une plateforme de coordination « Trireno », établissant le lien avec d'autres projets d'infrastructures (raccordement ferroviaire de l'EuroAirport et Herzstück notamment).



Source : Trireno - Agglobasel

ETB

FONDS DE RENCONTRE ET FONDS MICROPROJET

Fonds de rencontre : l'année 2017 a été la deuxième année de fonctionnement du fonds de rencontre. Une dizaine de projets ont été cofinancés pour près de 36 000 € d'aides versées : Saint-Louis Agglo Cup 2017, le concert de l'Avent de Landser et un camp de vacances trinational porté par le Lions Club de Saint-Louis. Neuf rencontres de classes bilingues ont également reçu une aide de l'ETB.

Microprojet : En 2017, deux microprojets ont été menés : la 1^{ère} exposition thématique internationale de la Croix Rouge portée par l'Association philatélique Cartophile Numismatique Regio à Saint-Louis et la fête des 10 ans de la Passerelle des Trois Pays.

LE PROJET TROIS PAYS À VÉLO

En 2017, le projet « Trois pays à vélo / Dreiland Radreiseregion » a pu être finalisé. Ce projet a pour objectif de promouvoir le cyclotourisme au sein

de l'agglomération trinationale de Bâle et du Sundgau et de créer une nouvelle destination cyclotouristique. Une série de mesures portant sur la valorisation de 23 itinéraires cyclables répartis entre les trois pays, dont 3 itinéraires transfrontaliers ont été identifiés : actualiser le balisage et la signalétique, sensibiliser les acteurs du tourisme aux besoins de cyclotouristes et mettre en place des outils de communication (carte cyclable, site internet, etc...). À l'automne 2017, les partenaires de

l'ETB, dont Saint-Louis Agglomération, ont donné leur accord de principe en faveur de ce projet et ont demandé à l'ETB de préparer une demande de subvention auprès du fonds européen INTERREG V - Rhin Supérieur.



PROJET 3LAND

Les villes voisines de Bâle, Weil-am-Rhein, Huningue et Saint-Louis coopèrent depuis 2009 pour aménager un quartier transfrontalier le long des rives du Rhin (80 ha de foncier mobilisable).

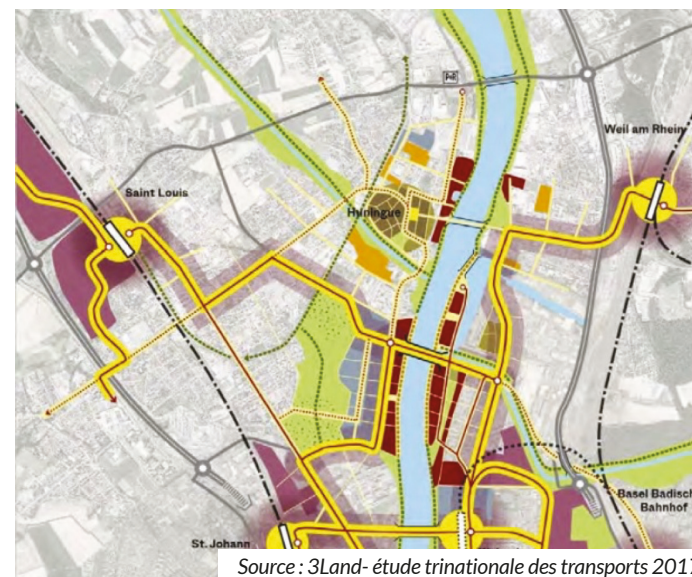
En 2017, trois démarches ont été menées :

- L'étude trinationale des transports propose de favoriser les transports publics et la mobilité douce et de réaliser des parkings relais en

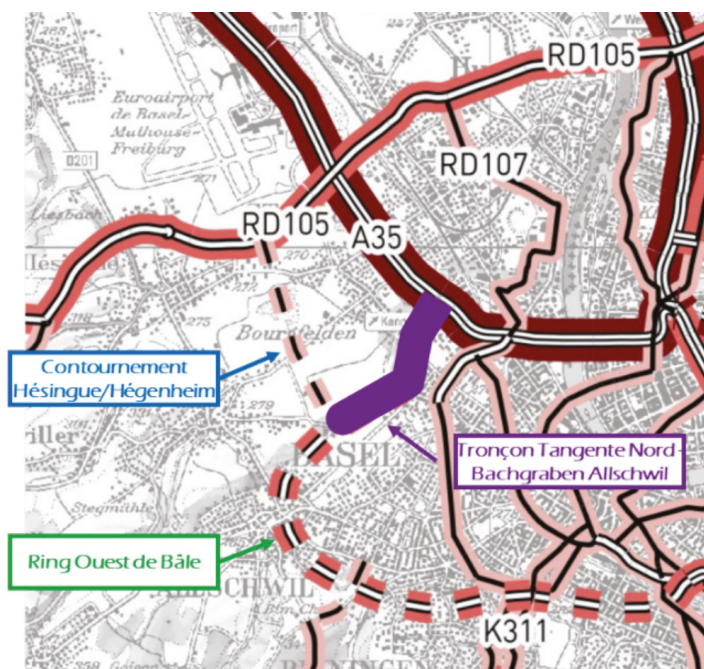
périphérie. Un nouveau pont sur le Rhin (réservé aux transports en commun et à la mobilité douce) reliant Huningue et Bâle constitue l'élément central du concept de mobilité et permettrait une desserte optimale des zones à aménager et des nouveaux espaces publics ;

- Un catalogue de critères vise à assurer la qualité des projets immobiliers et à attribuer un label «3Land» aux meilleurs d'entre eux ;

- Une étude pour l'aménagement des espaces libres identifie les espaces concernés (espaces publics urbains, espaces paysagers et naturels) à conserver, valoriser ou créer.



Source : 3Land- étude trinationale des transports 2017



CONTOURNEMENT HÉSINGUE-HÉGENHEIM ET RACCORDEMENT ALLSCHWIL-BACHGRABEN À L'AUTOROUTE

Une étude pour la définition du programme du projet de contournement de Hésingue/Hégenheim a été menée en 2017. Cette infrastructure doit permettre de délester les traversées de ces localités qui connaissent un trafic de transit très

important et problématique (saturation, sécurité routière et qualité urbaine). Elle doit également être associée à un projet de développement urbain et économique ambitieux, avec la création de plusieurs zones d'activités le long de l'axe nouvellement créé.

Parallèlement, une convention de coopération transfrontalière a été signée afin d'assurer l'articulation entre ce projet et le projet de Zubringer Bachgraben côté suisse. Ce dernier

consiste en la réalisation d'une voie permettant la desserte du secteur de développement du Bachgraben depuis l'autoroute et, à plus long terme, celle de la partie ouest de l'agglomération bâloise.

Le programme du contournement de Hésingue/Hégenheim sera finalisé en 2018.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

CHIFFRES CLÉS

- **6 réunions plénières + 10 réunions des groupes de travail** en 2017, une année riche en rencontres, qui ont permis à la structure de se mettre en place et aux membres de se connaître ;
- **40 membres investis**, heureux de se retrouver régulièrement et qui souhaitent faire avancer le territoire.

PREMIÈRE ANNÉE PLEINE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Suite à la constitution d'une nouvelle assemblée en 2016, qui s'est achevée par une séance de lancement réunissant près de 65 personnes issues de la société civile, le service a œuvré tout au long de l'année 2017 à la mise en marche de cette instance de consultation, de débat et de réflexion.

D'une part, l'année a été consacrée à la mise en place de quatre groupes de travail, dont les thématiques ont été définies par les membres eux-mêmes, car jugées comme prioritaires. Celles-ci concernent respectivement :

- La transition énergétique,
- Les espaces naturels et paysages,
- L'attractivité du territoire,
- Les déplacements piétons-cycles.

D'autre part, Saint-Louis Agglomération a effectué une première saisine du Conseil de Développement relative à l'étude «Vision d'Avenir 2030». Le Président, M. Alain GIRNY, a ainsi souhaité associer les membres de la société civile aux réflexions sur la définition du projet de territoire. Assisté par le bureau d'études en charge de ce travail, le Conseil de Développement s'est mobilisé à plusieurs reprises, afin de rédiger une contribution faisant état de ses principales convictions, à savoir :

- La préservation d'un cadre de vie agréable,
- Le rapprochement des habitants,
- Le cap vers la transition énergétique,
- Le renforcement de l'attractivité du territoire.

Cette contribution a fait l'objet d'une présentation par le Président du Conseil de Développement en Conférence des Maires. Celle-ci a reçu un accueil favorable des élus, qui ont souligné la qualité et la richesse de ce travail.

Enfin, 2017 a également été l'occasion pour les membres de s'enrichir et de s'informer, via des interventions extérieures sur la transition écologique ou la présentation d'un service de Saint-Louis Agglomération.

EFFECTIFS

- 1 agent

MISSIONS

- Accompagnement du Président dans l'animation de cette instance de débat, de réflexions et de propositions.
- Effectuer le lien entre les élus et la société civile.



LE PÔLE DES RESSOURCES HUMAINES, DE L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE ASSURE LA GESTION DU PERSONNEL DE L'AGGLOMÉRATION, LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS TERRITORIAUX SUR LE TERRITOIRE DE SIERENTZ ET DE FOLGENSBOURG ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA COHÉSION NUMÉRIQUE.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIFS

- 4 gestionnaires
- 1 responsable de services

MISSIONS

- Définition et **pilotage de la masse salariale** et de la **politique RH** de la collectivité
- **Gestion des carrières**, de la mobilité et du reclassement
- Gestion des **rémunérations**
- Gestion des **recrutements** et de l'organisation du travail
- Gestion de la **formation** et des **compétences**
- Gestion du **dialogue social**
- Gestion de la médecine préventive, de l'**hygiène et de la sécurité**.

CHIFFRES CLÉS

- **3 055 bulletins de paie calculés** durant l'année 2017 ;
- **24 élus ont bénéficié d'une indemnité de fonction**, dont : 1 Président, 15 Vice-Présidents, 8 assesseurs membres du Bureau ;
- **747 arrêtés rédigés** concernant la gestion des carrières des personnels statutaires + **120 contrats de travail à durée déterminée** concernant les recrutements d'agents non permanents (saisonniers et accroissements temporaires d'activité) ;
- **14 délibérations** prises dans le cadre de la gestion des Ressources Humaines ;
- **4 dossiers de retraite** instruits au cours de l'année ;
- **230 dossiers d'inscription à des formations** traités en 2017, correspondant à un total de 915 jours suivis par les agents de Saint-Louis Agglomération ;
- Intégration au 1^{er} janvier 2017 du personnel du syndicat intercommunal du SICES suite à sa dissolution et à la reprise par Saint-Louis Agglomération de la compétence exercée par ce dernier, à savoir la gestion et l'entretien des équipements sportifs du collège de Hégenheim ;
- Organisation d'élections professionnelles en date du 27 avril 2017 : constitution d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;
- Revalorisation des carrières des agents à travers la mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR).

LES SERVICES ET LES EFFECTIFS

• **Saint-Louis Agglomération** compte au 31 décembre 2017 un effectif global permanent de **200 agents** qui se répartissent de la manière suivante :

- 182 agents titulaires ou stagiaires correspondant à 176,48 personnes en équivalent temps plein ;

- 18 agents contractuels de droit public occupant un emploi permanent correspondant à 16,98 personnes en équivalent temps plein.

À cela s'ajoute :

- 13 agents n'occupant pas un emploi permanent : 7 postes contractuels recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, 1 Contrat Unique d'Insertion, 2 apprentis et 3 vacataires ;
- Recrutements directs au cours de l'année 2017 pour faire face à des

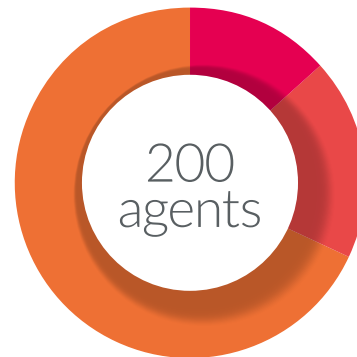
- besoins saisonniers ou dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité de 110 agents n'occupant pas un emploi permanent et ayant travaillé au moins 1 jour ;
- Recours à du personnel temporaire au cours de l'année 2017 et ayant travaillé au moins 1 jour : 21 agents mis à disposition de SLA par le CDG68 + 26

- agents recrutés via Ludo Services en charge de l'insertion de personnes à la recherche d'un emploi ;
- Création de 5 emplois fonctionnels dans le cadre de la fusion à la date du 1^{er} avril 2017, dont 1 poste de Directeur Général des Services et 4 postes de Directeur Général Adjoint ;

- 28 agents titulaires + 1 contractuel travaillent à temps partiel dont 9 de droit et 20 sur autorisation de la collectivité.

Répartition des effectifs sur l'ensemble des emplois permanents pourvus au 31/12/2017 (titulaires et contractuels) :

- 13,50% d'agents de catégorie A 27 agents
- 18,50% d'agents de catégorie B 37 agents
- 68,00% d'agents de catégorie C 136 agents



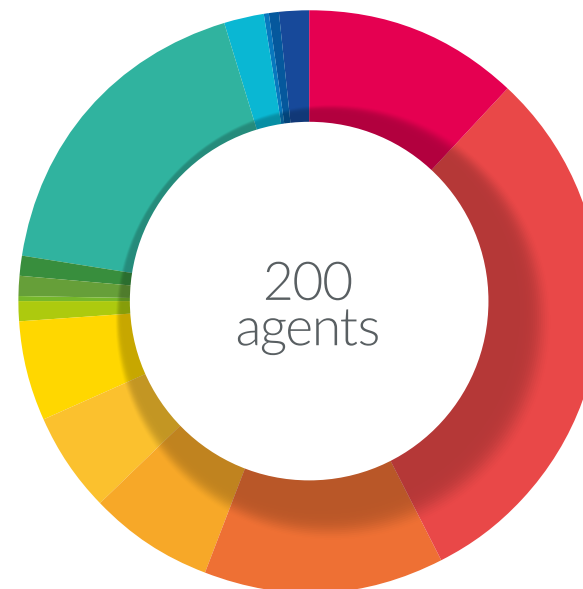
Répartition des effectifs permanents par filière au 31/12/2017 :

- Filière technique..... 99 agents
- Filière administrative 54 agents
- Filière culturelle..... 4 agents
- Filière sportive..... 6 agents
- Filière médico-sociale 16 agents
- Filière culturelle..... 21 agents



Répartition des effectifs permanents par service au 31/12/2017 :

- Administration générale (dont pôles de proximité)..... 24
- Déchets ménagers 61
- Sport 27
- Patrimoine et infrastructure..... 14
- Assainissement..... 11
- Aménagement et développement du territoire..... 11
- Transport 2
- Tourisme 1
- SIG 2
- Actions culturelles..... 2
- Petite enfance / jeunesse 36
- RAM..... 4
- Habitat et politique de la ville..... 1
- Développement durable..... 1
- Médiathèque..... 3



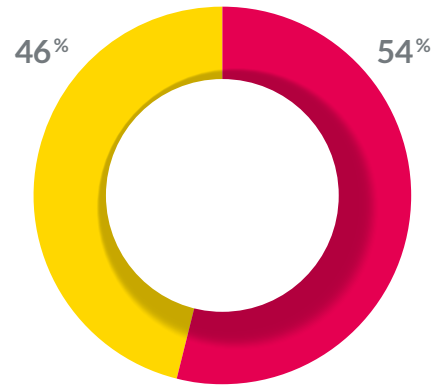


PÔLE DES RESSOURCES HUMAINES - ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE - AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

• Représentativité hommes / femmes au sein de la collectivité :

Saint-Louis Agglomération compte parmi ses effectifs permanents :

- 108 femmes, soit 54% de l'effectif total
- 92 hommes, soit 46% de l'effectif total



Les charges de personnel, tous profils confondus et charges patronales incluses, ont représenté en 2017 une dépense de fonctionnement de **9 168 352€**.

LES FAITS MARQUANTS

- Révision de l'organisation des services issus de la fusion et déclinaison en 4 pôles :
 - Le pôle des moyens généraux
 - Le pôle aménagement et développement territorial
 - Le pôle ressources humaines, équilibre du territoire et aménagement numérique
 - Le pôle cohésion sociale, environnement, infrastructures, patrimoine, transports urbains, sport.
- Harmonisation de la politique indemnitaire à travers la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSSEP) et des pratiques RH pour l'ensemble des personnels issus des trois entités fusionnées : protocole commun sur l'aménagement du temps de travail, révision des critères de participation à la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance), fusion des contrats d'assurance statutaire, révision des grilles d'entretiens professionnels d'évaluation.

SERVICE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

CHIFFRES CLÉS

- **253 176,08 €** de budget en 2017
- **189 agents** ont bénéficié d'une formation en hygiène et sécurité.

AUTRES EXEMPLES D'ACTION MENÉES EN 2017 EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Mise à jour des registres santé et sécurité au travail, des registres des dangers graves et imminents, des registres uniques de sécurité
- Création et mise en place de Protocoles de Mise en Sureté (PMS) dans les 2 multi-accueils
- Mise en place de consignes de sécurité dans les déchetteries des pôles de proximité
- Étude et mise en place de nouveaux gants de protection pour les agents de déchetteries.

EFFECTIFS

- 1 animatrice Hygiène et Sécurité qui conduit régulièrement des actions de prévention au sein de la collectivité.

MISSION

- La prévention des risques professionnels.



DIRECTION DE LA MUTUALISATION DE L'ÉQUILIBRE TERRITORIAL DE LA PROXIMITÉ

EFFECTIFS

- Une coordinatrice enfance-jeunesse et une directrice (ALSH) sur le secteur du Sundgau ;
- Un coordinateur enfance-jeunesse, réseau des Foyers Clubs et réseau de l'association Anim'Été sur le secteur de Sierentz.

MISSIONS

- **L'animation enfance-jeunesse** est une compétence territorialisée de Saint-Louis Agglomération, exercée sur une partie du territoire, dans les secteurs Pays de Sierentz et Porte du Sundgau.
- Ses actions sont organisées en partenariat avec les Foyers Clubs d'Alsace (FDFC) et **l'association Anim'Été** du Pays de Sierentz, sur le secteur de Sierentz.
- Sont concernés les enfants et jeunes âgés de **3 à 17 ans**, lors des temps **extra-scolaires** (vacances scolaires).

PÔLE DE PROXIMITÉ DE SIERENTZ : SERVICE ANIMATION ENFANCE-JEUNESSE

CHIFFRES CLÉS

- **1243 inscriptions**
- **10 jours de sortie, 2 bus** la première semaine et **1 bus** la deuxième, **127 participants** en tout aux **Vacances de février au Markstein**
- **121 stages, 58 animateurs, 551 enfants de 4 à 17 ans** dans le cadre d'**Anim été, 231** pour **les sorties socioculturelles et les séjours**
- **2 séjours dans les Vosges** pour les jeunes de 12 à 17 ans pendant les grandes vacances scolaires (partenariat FDFC) : **42 enfants**
- **5694** journées réalisées
- Portage financier par Saint-Louis Agglomération des actions sur le territoire du Sundgau : accueil loisir sans hébergement intercommunal et animations délocalisées ;
- Soutien financier de Saint-Louis Agglomération aux actions et aux frais de gestion des projets organisés en partenariat avec les Foyers Clubs (28 000€) et l'association Anim'Été (10 000€) : sorties socioculturelles et sportives, sorties jeunes, séjours avec hébergement, animations été... ;
- Participation financière de Saint-Louis Agglomération aux autres actions sur le secteur de Sierentz (3 480€).

LES ACTIONS

- **Les sorties socioculturelles et sportives sans hébergement (secteur Sierentz) :**

Sorties à la semaine (ou sur 4 jours) pendant les vacances scolaires d'hiver au Markstein et les grandes vacances sur des thématiques culturelles et sportives :

- Sorties neige : découverte et pratique du ski et du snowboard pour les enfants et jeunes âgés de 8 à 17 ans (partenariat FDFC) ;

- Le 4 EN 1 : sorties avec quatre thématiques (montagne, eau, culture et loisirs) pour les jeunes de 12-17 ans (partenariat FDFC) ;
- Sorties voile à la Base Nautique de Reiningue : découverte et initiation à la pratique des activités nautiques à voile sur différents supports pour les enfants et jeunes âgés de 7 à 17 ans (collaboration avec l'association Cercle de Voile de Mulhouse).



Sortie d'hiver au Markstein 2017

• **Les séjours avec hébergement (secteur Sierentz) :**

- Séjour d'une semaine en montagne sur la thématique de la « glisse », pratique du ski et du snowboard, pendant les vacances scolaires d'hiver pour les enfants et jeunes âgés de 8 à 17 ans (partenariat FDFC) ;

- Deux séjours dans les Vosges pour les jeunes de 12 à 17 ans pendant les grandes vacances scolaires (partenariat FDFC).

• **Les animations délocalisées (secteur Sundgau et Sierentz) :**

- Faire découvrir les pratiques sportives et culturelles du territoire sur la période

- des grandes vacances scolaires ;
- Stages de 1 h à 7 h par jour, sur cinq jours, voire sur une seule journée, destinés aux enfants et jeunes âgés de 4 à 17 ans (en partenariat avec l'association Anim'Été du Pays de Sierentz sur le secteur de Sierentz / en régie directe sur le secteur du Sundgau).

• **Un ALSH intercommunal (secteur Sundgau) :**

- Organiser et gérer un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour le compte des communes du secteur du Sundgau, pour les enfants âgés de 3 à 11 ans, pendant les vacances scolaires (9 semaines d'ouverture).

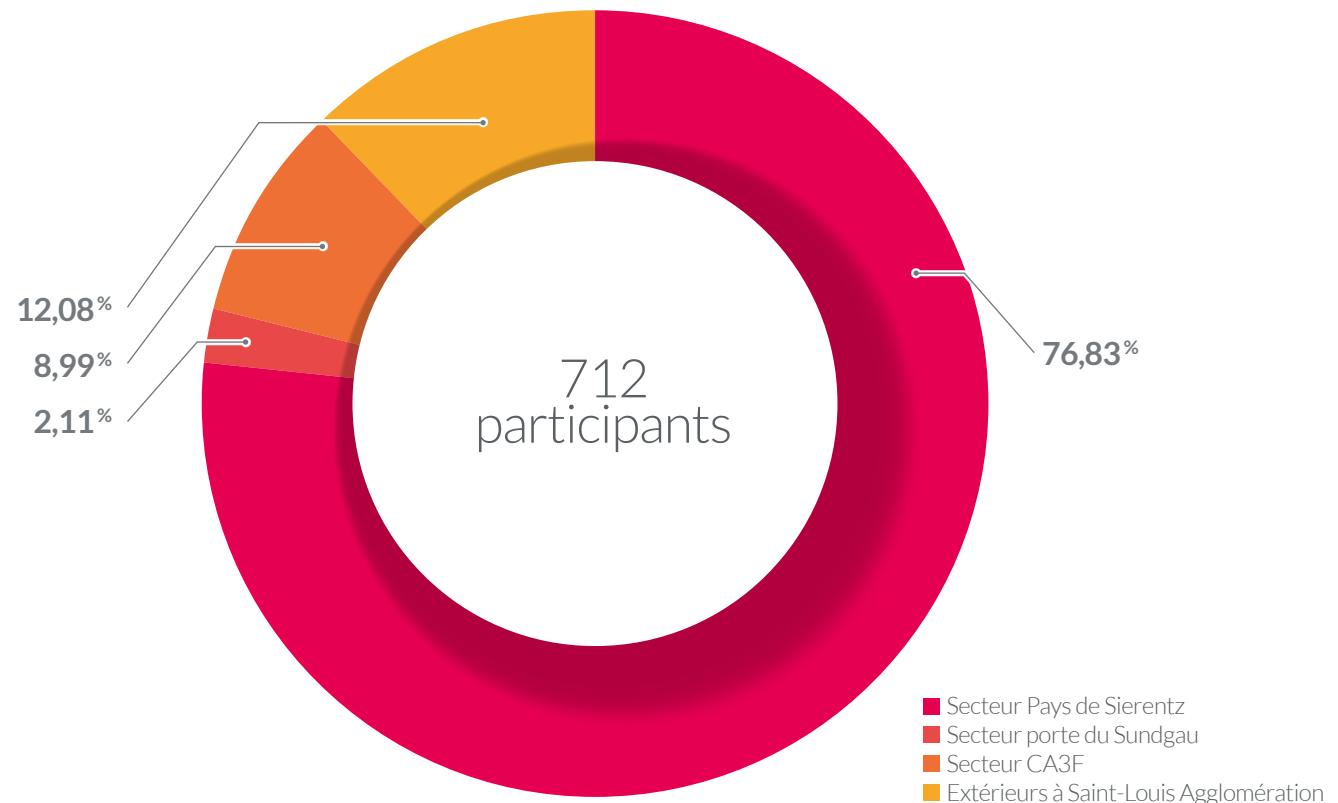
LES OBJECTIFS

Ces actions répondent à des objectifs généraux communs en accord avec les projets éducatifs des Foyers Clubs et de l'association Anim'Été du Pays de Sierentz :

- Proposer des actions éducatives en évitant toute logique consumériste ;
- Les rendre accessibles au plus grand nombre grâce à des coûts avantageux ;
- Faire découvrir la potentialité de notre territoire proche et des environs ;
- Répondre à l'attente et aux besoins des enfants et des jeunes ;
- Répondre à l'attente des familles.

LES CHIFFRES ET GRAPHIQUES (HORS ALSH INTERCOMMUNAL SUNDGAU)

Répartition des participants par secteur : 712 participants





EFFECTIFS

- 6 agents
- 7 bénévoles
- 4 stagiaires de troisième en « découverte » et 2 stagiaires en « Bac pro ».

MISSIONS

- Accès à la lecture, à la culture et aux sources documentaires
- Animations et spectacles.

PÔLE DE PROXIMITÉ DE SIERENTZ : SERVICE MÉDIATHÈQUE LA CITADELLE

CHIFFRES CLÉS

- Le nombre d'abonnés du réseau intercommunal et de la Médiathèque La Citadelle correspond à un total de **2 850 inscrits**, dont **399 nouveaux pour l'année 2017**.
- Le nombre de **prêts** s'est élevé à **65 170** et les réservations ont atteint un total de 2980.
- Plus de **13 000 personnes**, dont 9500 à Sierentz, ont effectué des prêts par l'intermédiaire du réseau.
- Les données budgétaires équivalent à **34 000 euros** pour l'achat des documents et à **6 000 euros pour les animations**.
- **41 300 ouvrages** tous supports circulant dans les quatre structures du réseau intercommunal, dont : **23 800 documents** représentant l'essentiel des collections de Koetzingue et d'Helfrantzkirch et **17 500** pour la Médiathèque La Citadelle.
- Le nombre de prêts s'est élevé à **65 170** (dont 50 570 pour Sierentz et 14 600 pour les 3 bibliothèques du réseau) et les réservations ont atteint un total de **2 980**.

LES ANIMATIONS

Les animations pour tous les publics se sont articulées, en 2017, autour de douze soirées dédiées aux contes, aux spectacles et aux jeux de société, attirant un public nombreux et varié.

Les animations du RAM ont remporté un vif succès, ainsi que les cycles de conférences autour de l'art et de la permaculture.

La médiathèque a également été la « marraine » d'un projet de jardin partagé qui prend forme sur les hauteurs de

Sierentz ; le désir étant celui d'être partie prenante, non seulement dans la perspective de relayer le projet mais également d'y participer à l'avenir. Les locaux de la médiathèque ont pu, en outre, accueillir six expositions.



Spectacle de Décembre 2017

PÔLE DE PROXIMITÉ DE SIERENTZ : SERVICE PROMOTION DE L'ALSACIEN

Ce service a été étendu depuis 2017 aux 40 communes

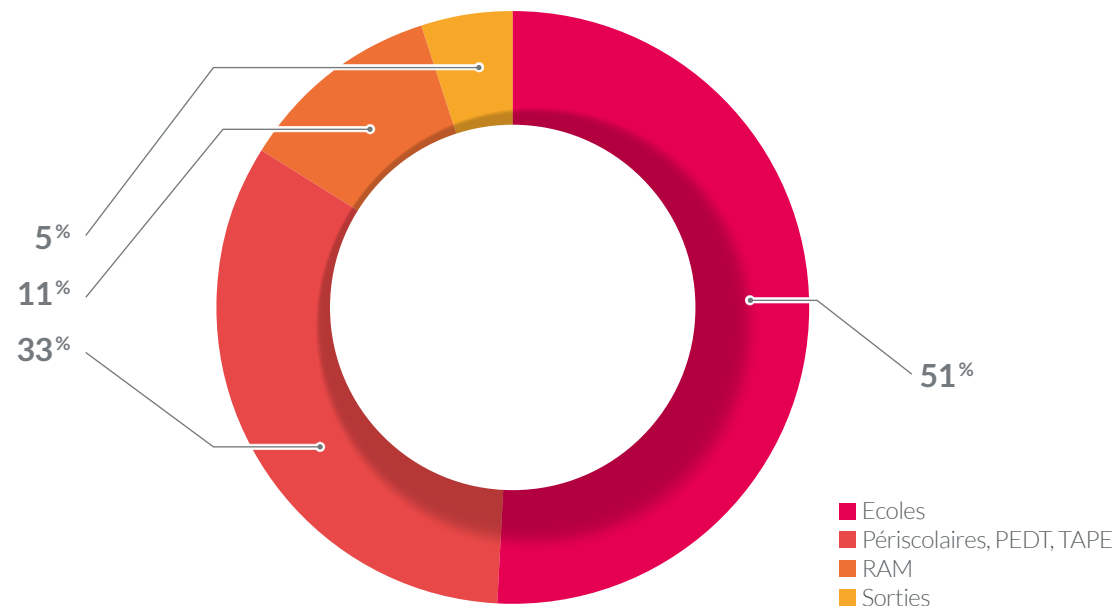
CHIFFRES CLÉS

- Budget 2017 :
 - Dépenses de fonctionnement : 78 975 €
 - Dépenses d'investissement : 13 469 €
- **70 activités** encadrées par des bénévoles ou par d'autres animateurs
- **13 activités** du mercredi encadrées par le service de Promotion de l'alsacien
- **8 excursions** en partenariat avec les accueils de loisirs
- **2 interventions** ponctuelles durant les vacances sur demande des accueils de loisirs
- **8 sorties.**



Répartition des interventions menées directement par le service, en-dehors des actions bénévoles et associatives.

Interventions globales - Ventilation par type de structures (en nombre de séances) :



EFFECTIFS

- 2 agents

MISSIONS

- Élaborer une politique linguistique globale
- Proposer une offre linguistique globale à destination des enfants. En appui à l'apprentissage scolaire de l'allemand standard, des activités en langue régionale sont organisées dans le cadre des accueils de loisirs ou des animations extrascolaires.
- Interventions menées par les animateurs SLA dans les structures suivantes :
 - Relais Assistantes Maternelles
 - Écoles maternelles
 - Péri-éducatifs (TAP / PEDT)
 - Péri-scolaires.
- Programmation culturelle, mise en œuvre de nouveaux projets, communication, création et animation de réseau.
- Mise en œuvre d'une démarche de diffusion et de valorisation de l'alsacien. À travers la formation et les conseils dispensés, il s'agit de permettre à tous de participer à cet élan.



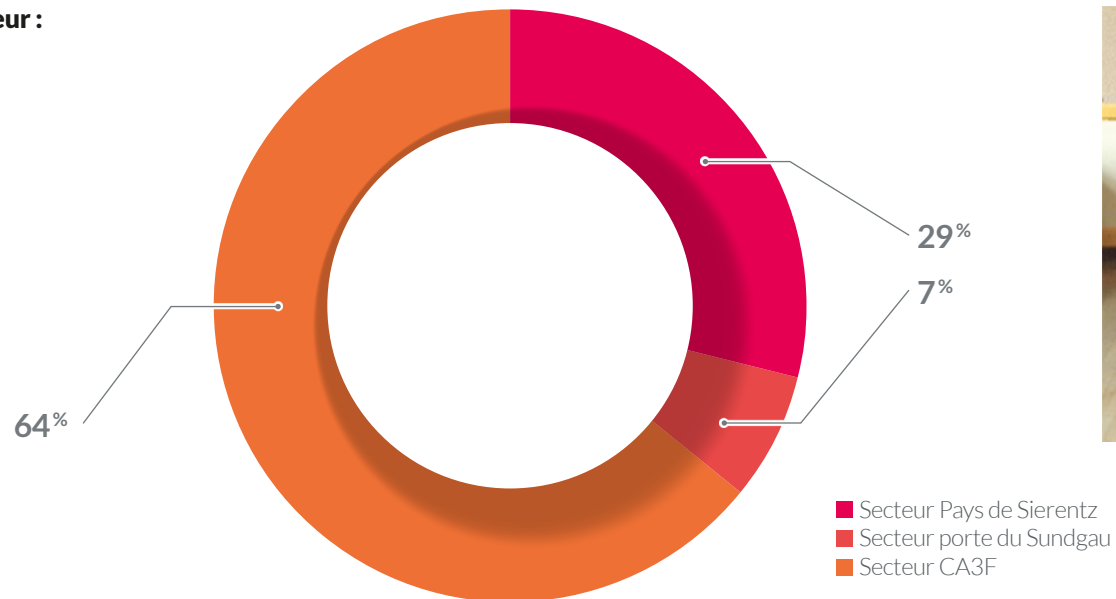
LES INTERVENTIONS EN ÉCOLE MATERNELLE

- Des interventions **pédagogiques**
- Un souci d'apprentissage ludique
- Un vrai **suivi** avec les professeurs
- Une demande de l'Inspection Académique pour la formation des maîtres.

ZOOM SUR LES INTERVENTIONS AUPRÈS DES RAM

Activités : transmission des bases de la communication en alsacien, chants, comptines, danses, histoires et psychomotricité.

Ventilation par secteur :





L'ÉVÉNEMENTIEL ET AUTRES MISSIONS DIVERSES DE PROMOTION

- Les **spectacles bilingues** français-alsacien :
 - Le Kinderfriajohr, « KIFRI » une manifestation phare (voir encadré et graphique)
 - 2 autres spectacles ont eu lieu, au fil de l'année scolaire, dans les structures d'accueil qui en ont fait la demande.
- Les sorties :
 - **8 sorties**, telles que la Petite Camargue Alsacienne, l'Ecomusée, la forêt enchantée, l'écurie Jenny, une sortie au verger...
 - Une conférence organisée pour le RAM en 2017 à destination des assistantes maternelles et des parents, donnée par une orthophoniste et une animatrice linguistique de l'OLCA (Office pour

la Langue et la Culture d'Alsace et de Moselle). Le but de cette conférence était de donner les clés, pour réussir au mieux une éducation multilingue, tout en bousculant les clichés liés à l'apprentissage des langues chez les enfants, et aux langues en général.

• Communication :

- Création d'un dépliant, présentant nos activités et nos missions.
- Création de carnets d'activités et de chants, à destination des animateurs et des enseignants.
- Un inventaire est en cours, dans toutes les communes de l'agglomération, pour connaître les actions déjà entreprises au niveau communal. Il permettra d'identifier les acteurs, leurs besoins, et de les

inciter à se tourner vers la jeunesse, en ayant recours au service de promotion de l'alsacien. Ce dernier peut ensuite les orienter vers des financements (ETB, Région...), des réseaux (OLCA, Friejohr fer unseri Sproch, Culture et bilinguisme...) les conseiller ou les équiper.

• Les formations à l'animation en alsacien :

- Avec l'OLCA, pour les animateurs bénévoles.
- Au sein de Saint-Louis Agglomération, pour des animateurs bénévoles ou professionnels, qui en font la demande.



EFFECTIFS

- 3 animatrices pour le RAM de Huningue.
- 1 animatrice pour le RAM Hagenthal-le-Bas.
- 1 animatrice pour le RAM Sierentz.

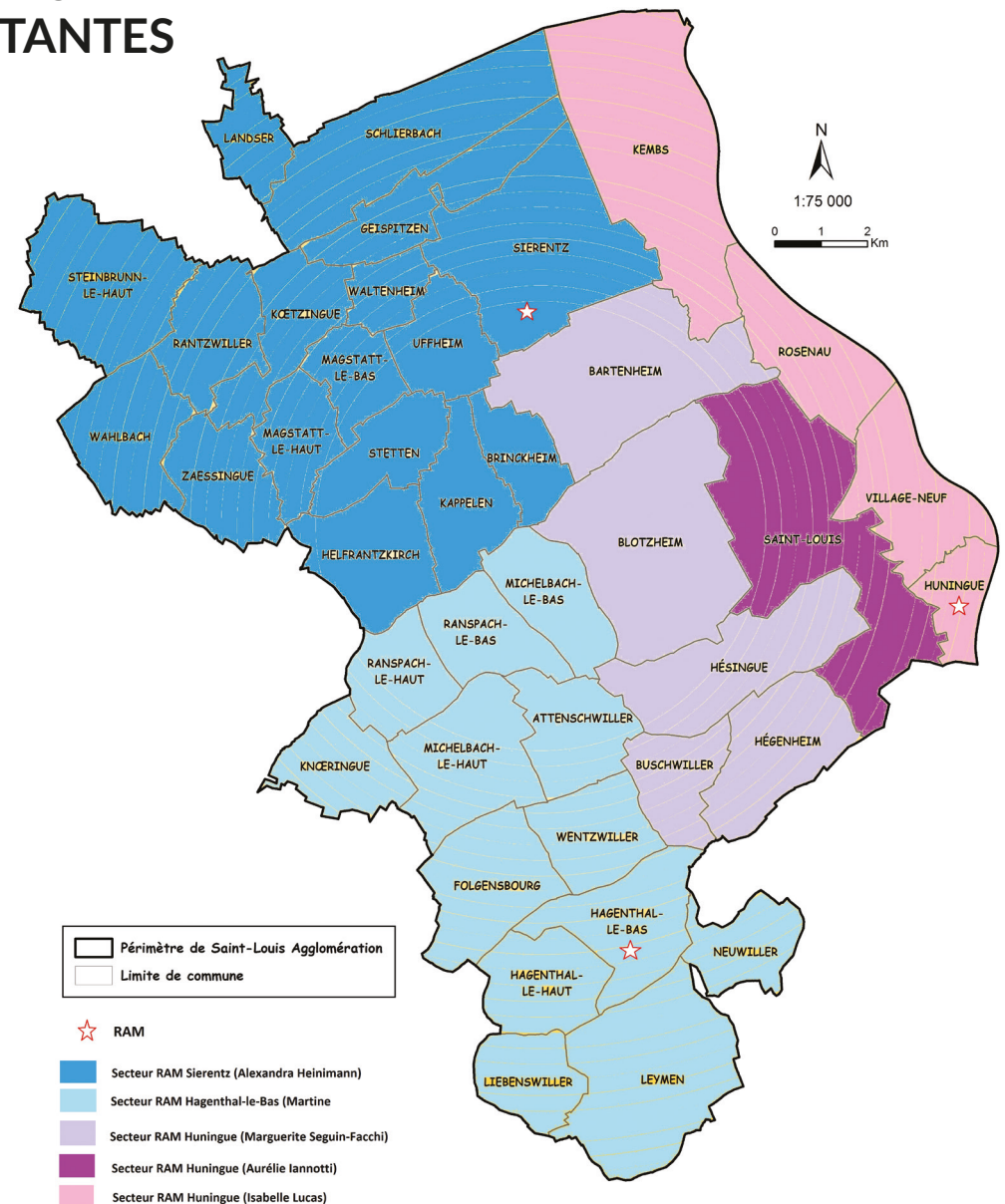
MISSIONS

- Informer les parents et les professionnels de la petite enfance
- Offrir un cadre de rencontre et d'échange des pratiques professionnelles
- Proposer différentes activités qui peuvent varier d'un secteur à l'autre en fonction de la fréquentation, des attentes et des compétences.

PÔLE DE PROXIMITÉ DE SIERENTZ : SERVICE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

CHIFFRES CLÉS

- 427 assistantes maternelles en activité sur le territoire, soit un chiffre stable par rapport à 2016.
- Les périodes d'agrément des RAM :
 - RAM Huningue : 2016-2019
 - RAM Hagenthal-le-Bas : 2016-2019
 - RAM Sierentz : 2015-2018



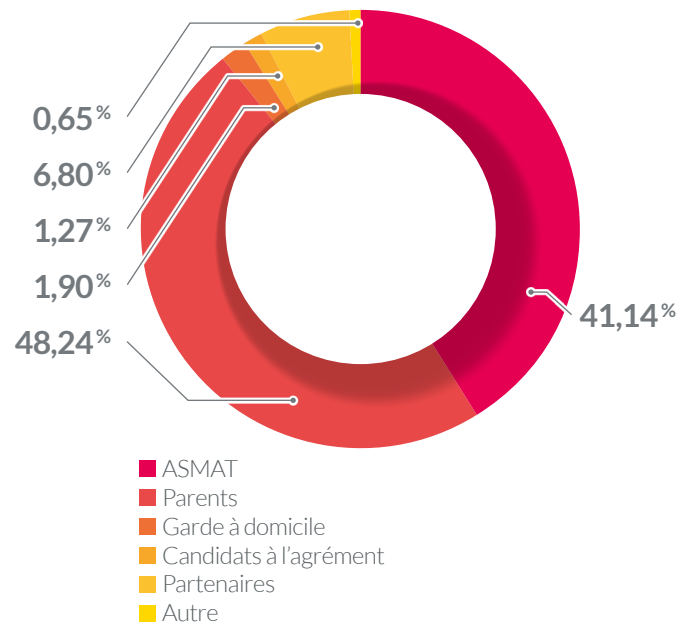
LES FAITS MARQUANTS

La fusion au 1^{er} janvier 2017 des trois anciennes intercommunalités (CA3F, CCPSu, CCPSi) et la naissance de Saint-Louis Agglomération (SLA) a nécessité une nouvelle organisation pour les

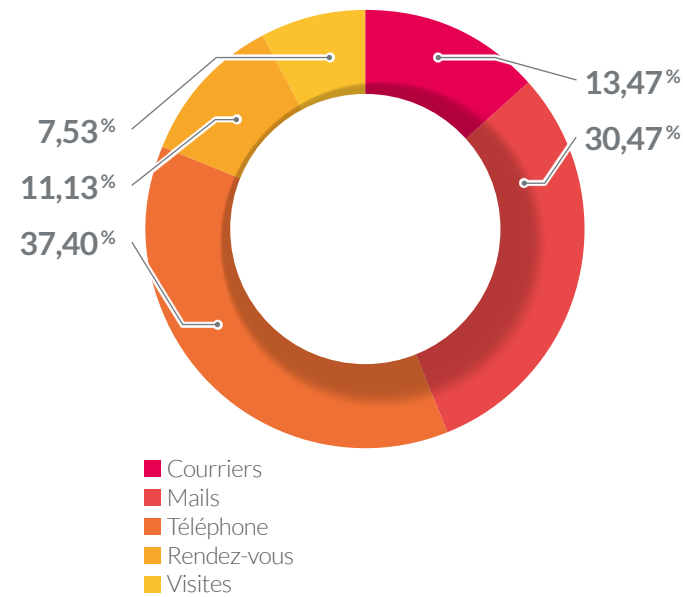
Relais Assistantes Maternelles (RAM) basés à Hagenthal-le-Bas, Huningue et Sierentz. En effet, ces services font désormais partie de la direction de la « mutualisation, de l'équilibre du

territoire et de la proximité », rattachée au responsable du pôle de proximité de Sierentz.

Nombre de contacts sur les 3 RAM par type de public en 2017



Moyens de contact des 3 RAM en 2017



Exemples d'animations organisées en 2017 :

- Psychomotricité
- Animations en alsacien
- Éveil musical
- Jeux de société
- Ateliers de cuisine et de relaxation
- Éveil musical
- Éveil musical
- Participation aux spectacles organisés en collaboration avec la Médiathèque



COMMUNICATION

Journal du RAM

Création d'un nouveau journal d'information de 12 pages qui paraît deux fois par an, à destination des assistantes maternelles du territoire. Le journal « Bulle d'air » reprend l'actualité des RAM, développe différentes thématiques et annonce le programme d'animations du semestre. En décembre 2017, un numéro spécial « nouvelle sectorisation » a été publié.

Kit 1^{er} rendez-vous

Un « kit de 1^{er} rendez-vous » a été élaboré dans lequel figure toutes les informations utiles à remettre aux parents. Il est régulièrement mis à jour.

Participation à Trinat'Emploi

Le 3 mars, les trois RAM ont participé au salon Trinat'Emploi organisé par Saint-Louis Agglomération, afin de mieux faire connaître les missions d'un relais et de promouvoir le métier d'assistante maternelle qui connaît une baisse des effectifs nationaux et locaux. Le RAM était également présent sur la partie « Salon des métiers » à destination des collégiens.

Journée départementale des assistantes maternelles

Les animatrices RAM ont pris part, le samedi 13 mai, à la 3^e édition de la journée départementale des assistantes maternelles à l'Eden de Sausheim, préparée par les RAM du Haut-Rhin en lien avec la CAF et la PMI. Au programme : ateliers, stands, expositions et conférences pour les 450 assistantes maternelles présentes.



PÔLES DE PROXIMITÉ SERVICE PETITE ENFANCE

CHIFFRES CLÉS

- **141** places disponibles et **420** enfants accueillis (116 pour Tom Pouce, 79 pour Les Loustics, 127 pour Les 3 Cygnes, 98 pour les Lucioles), **385** familles (98 pour Tom Pouce, 72 pour Les Loustics, 120 pour Les 3 Cygnes et 95 pour Les Lucioles) ;
- **225** jours d'ouverture pour chaque établissement.
- Pourcentage de familles résidant sur le territoire de SLA :
 - Tom Pouce : 93%
 - Les Loustics : 87,5%
 - Les 3 Cygnes : 95%
 - Les Lucioles : 98%.

LES FAITS MARQUANTS

LA TARIFICATION : la majoration de 30% appliquée aux familles résidant à l'extérieur de du périmètre de SLA a été supprimée mais une priorisation d'attribution des places aux familles du territoire a été maintenue.

LA SÉCURITÉ : l'élaboration d'un **PROTOCOLE de PREVENTION et de MISE en SECURITE lié aux risques d'attentat.**



Multi-accueil Les Loustics

PRINCIPALES ACTIVITÉS AU SEIN DES LOUSTICS :

- Sorties mensuelles pour les plus grands à la bibliothèque de Ranspach-le-Bas en minibus ;
- Visite mensuelle de la bibliothécaire au sein des LOUSTICS et histoire contée pour les 0-2 ans ;
- Petit déjeuner trimestriel des parents (échanges entre professionnels et parents en présence des enfants autour des questions sur le développement, comportement de l'enfant) ;
- Atelier sensoriel parents/enfants en septembre ;
- Atelier culinaire parents/enfants pour faire des petits gâteaux de Noël en décembre.

PRINCIPALES ACTIVITÉS AU SEIN DE TOM POUCE :

- 1 séance mensuelle d'éveil musical, en lien avec le Relais Assistantes Maternelles ;
- Thème pédagogique annuel : La Parade de cirque des animaux fantastiques avec le concours d'un intervenant « arts du Cirque et du Spectacle », et présentation du travail effectué lors de la Kermesse annuelle en juin 2017 dans la cour du château d'Hagenthal-le-Bas ;
- Café des parents (rencontre entre parents et professionnels pour discuter de manière conviviale autour d'une thématique).

EFFECTIFS

- Tom Pouce : 16 agents
- Les Loustics : 17 agents.

MISSIONS

Une partie de la compétence « Action Sociale », la Petite Enfance, a été déclarée « d'intérêt communautaire » sur les 2 anciens territoires (Pays de Sierentz et Porte du Sundgau). SLA gère depuis le 1^{er} janvier 2017, 4 structures Petite Enfance.

2 en régie :

- Le Multi-accueil **LES LOUSTICS** (30 places) situé à RANSPACH LE BAS
- Le multi-accueil **TOM POUCE** (30 places) situé à HAGENTHAL LE BAS

2 en Délégation de Service Public à l'Association les

Cygnes (2017/2020) :

- Le multi-accueil **LES 3 CYGNES** (45 places) situé à LANDSER
 - Le multi-accueil **LES LUCIOLES** (36 places) situé à SIERENTZ
- Saint-Louis Agglomération apporte un soutien financier à l'Association Les 3 Cygnes par le biais du versement d'une subvention d'exploitation annuelle et assure la maintenance et l'entretien des locaux dont elle est propriétaire.



PÔLE DES RESSOURCES HUMAINES - ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE - AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS AU SEIN DES 3 CYGNES :

- Visite des membres du Conseil d'Administration de la CAF du Haut-Rhin au mois d'avril ;
- Rencontres bimensuelles des chiens visiteurs : L'objectif est de les sensibiliser au respect de l'animal, à décoder les comportements, et se prémunir contre les morsures ;
- Bibliothèque : 1 à 2 visites mensuelles de bénévoles conteurs et prêteurs de livres au sein du multi-accueil.

ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS AU SEIN DES LUCIOLES :

- 10 ans, ça se fête ! En mars, le multi-accueil a organisé une journée festive ouverte aux parents pour célébrer sa 1ère décennie d'ouverture ;
- Eveil musical, tout au long de l'année.

LES STRUCTURES PETITE ENFANCE : LES LOUSTICS ET TOM POUCE

TAUX D'OCCUPATION :

Tom Pouce : 71,08% ;

Les Loustics : 76,58%.

INVESTISSEMENTS 2017 :

Acquisition de matériel pédagogique et mobilier : store supplémentaire pour la pergola, revêtement de sol

amortissant pour le balcon du groupe bébés, tables à langer mobiles, divers jeux en bois, porte d'entrée sécurisée, livres.

Coût de l'opération : 18 677 € TTC ;

Aides à percevoir de la CAF : 5 986 €.

ELÉMENTS BUDGÉTAIRES

	Budget	
Prestation de service CAF versée	180 557.15€	148 105.41€
Contribution Saint-Louis Agglomération avant CEJ	611 767.09€	566 946.96€
Participations des familles	127 712.28€	150 636.33€

LES STRUCTURES PETITE ENFANCE : LES 3 CYGNES ET LES LUCIOLES

INVESTISSEMENTS 2017 :

Aux 3 CYGNES, SLA a réalisé des travaux au sein des bâtiments : 10 211€ ;
Aux LUCIOLES, des travaux ont

été effectués dans les couloirs de l'établissement : 5 136€.

ELÉMENTS BUDGÉTAIRES

	2017	Les 3 Cygnes	Les Lucioles
Participations des familles versées à l'Association « Espace Enfance les 3 Cygnes »		199 914€	172 762€
Subvention d'exploitation versée par Saint-Louis Agglomération		261 249€	205 101€
Prestation de service CAF versée à l'Association « Espace Enfance les 3 Cygnes »		264 294.36€	217 658.48€

PÔLE DE PROXIMITÉ DE FOLGENSBOURG : SERVICE MAISON DE SANTÉ

LES FAITS MARQUANTS

- Début 2017, des aménagements ont été effectués dans un local du 1^{er} étage pour permettre l'occupation par des kinésithérapeutes
- Des aménagements ont été réalisés au RDC pour l'installation des bureaux du pôle de proximité en juin 2017
- Le centre de santé a changé de local (intégration d'un local avec bureau secrétariat)
- L'équipe des kinésithérapeutes s'est agrandie (de 2 à 3 kinésithérapeutes) et a intégré un local plus grand au 1^{er} étage
- Le local vacant sera réservé à un médecin généraliste.

EFFECTIFS

Professionnels de santé présents au 31 décembre 2017 :

- 1 cardiologue
- 1 ostéopathe
- 1 infirmière
- 1 centre de santé avec 1 médecin généraliste
- La Ligue contre le cancer (1 coordinatrice, 1 psychologue et différents intervenants pour des activités adaptées aux malades).
- 2 orthophonistes
- 3 kinésithérapeutes

MISSIONS

- Saint-Louis Agglomération est propriétaire de la Maison de santé de Folgensbourg qui abrite les bureaux du pôle de proximité ainsi que des cabinets loués à des professionnels de santé qui y exercent leur activité.



DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

EFFECTIFS

- 1,9 ETP.

MISSIONS

Le SIG Saint-Louis Agglomération repose sur 2 composantes complémentaires :

- Une partie SIG-web accessible aux agents communaux et communautaires (et à 4 ayant-droit)
- Une partie SIG bureautique accessible uniquement à certains services de Saint-Louis Agglomération et destinée :
 - à l'administration du SIG-web,
 - à la création/mise à jour de données (données métier Saint-Louis Agglomération notamment),
 - à la production de plans (pour les services communaux et communautaires) pour lesquels la solution web est insuffisante ou inadaptée,
 - à la mise à disposition de données géographiques à des prestataires de Saint-Louis Agglomération ou à des prestataires des communes membres.

SERVICE SIG ET CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

CHIFFRES CLÉS

- 132 demandes de travaux traitées
- 236 cartes réalisées

LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE SERVICE SIG EN 2017

MISE À JOUR ET ENRICHISSEMENT DE LA BASE DE DONNÉES DU SIG SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION POUR OFFRIR AUX UTILISATEURS DES DONNÉES RÉCENTES ET FIABLES ET NOTAMMENT :

- Tenue à jour de thèmes déjà existants dans la base de données de l'ex-CA3F :
 - Intégration de données provenant d'organismes externes dont le cadastre ou le patrimoine foncier
 - Tenue à jour de la cartographie des données (données de référence, données métier Saint-Louis Agglomération et données communales)
- Enrichissement de l'offre de données SIG sur le territoire des ex-CC Porte du Sundgau et ex-CC Pays de Sierentz suite à la fusion, comme les documents d'urbanisme en vigueur, les itinéraires cyclables, etc.

TRAITEMENT DES DEMANDES SPÉCIFIQUES ÉMANANT DES UTILISATEURS

En 2017, le service SIG et Connaissance du Territoire a traité 132 demandes de travaux émanant notamment des services de Saint-Louis Agglomération, de certaines de ses communes membres et de quelques structures externes réparties comme suit :

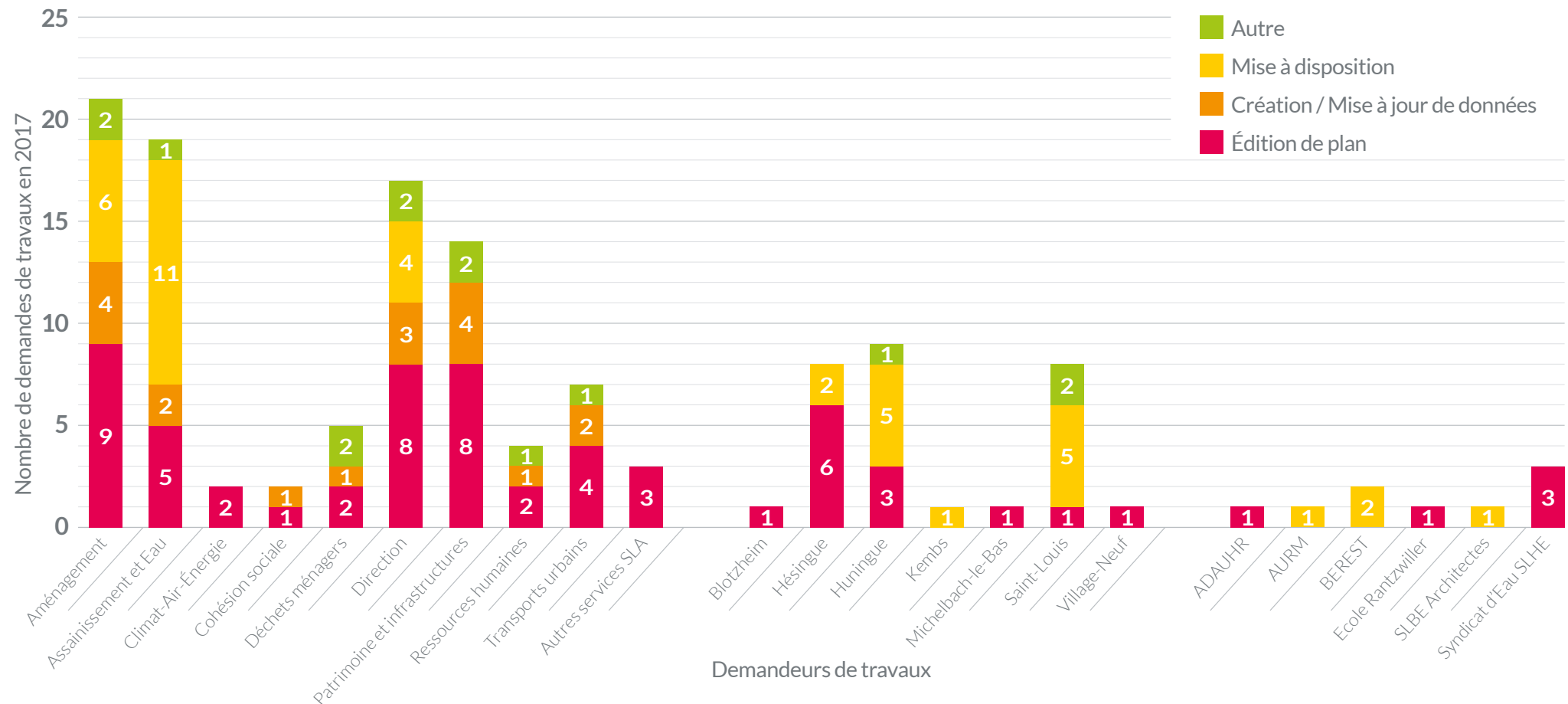
- 62 demandes d'édition de plans spécifiques
- 18 demandes concernant l'évolution de la base de données du SIG CA3F (création de nouvelles couches ou mise à jour de couches déjà existantes)
- 38 demandes de mise à disposition de données ont été réalisées au profit :
 - De nos communes membres
 - De prestataires de Saint-Louis Agglomération

- De prestataires des communes membres
- D'organismes divers

Les données cartographiques les plus souvent mises à disposition sont entre autres : le cadastre, les vues aériennes, les documents d'urbanisme, le réseau Distribus, les réseaux gérés par Saint-Louis Agglomération, les réseaux d'assainissement, les itinéraires cyclables, les zones d'activités et les réserves foncières.

- 14 demandes diverses telles que des analyses qualitatives de données, des mises à jour sur le Guichet Unique de l'INERIS pour les réseaux exploités par Saint-Louis Agglomération et des recherches sur l'interface web du Livre Foncier.

Répartition des 132 demandes de travaux spécifiques réalisées en 2017 par le Service SIG et Connaissance du Territoire



AMÉLIORATION DE LA COMMUNICATION :

- En interne au service : passage sous One Drive des documents Office ;
- En interne à Saint-Louis Agglomération : mise en place d'un site SharePoint "cartographie" ;
- Avec les utilisateurs du SIG : création d'un catalogue de données.

MIGRATION DU SIG

Avec l'élargissement de la structure en "Saint-Louis Agglomération", les besoins nouveaux et grandissants suivants ont émergé :

- Pour le SIG-web : augmentation du nombre d'utilisateurs (passage de 10 à 40 communes utilisatrices) ;

- Pour le SIG bureautique (logiciel) : déploiement dans un service autre que le service SIG (service Aménagement en l'occurrence) ;

Pour y répondre, il a été nécessaire de faire migrer l'intégralité du système pour un montant de 31 150 € TTC (dont

12 000 € en acquisition de licences logicielles et 19 150 € en installation).

Ainsi, plusieurs évolutions ont été apportées à l'infrastructure informatique, technique et logicielle du SIG dans le courant de l'année 2017, suite à l'élargissement de la structure.



LE PÔLE DE LA COHÉSION SOCIALE, DE L'ENVIRONNEMENT, DES INFRASTRUCTURES, DU PATRIMOINE, DES TRANSPORTS ET DES SPORTS DIAGNOSTIQUE LE TERRITOIRE EN METTANT À DISPOSITION DES SERVICES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE TELS QUE LE DÉVELOPPEMENT URBAIN, L'ASSAINISSEMENT, LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS, LE PLAN CLIMAT-ÉNERGIE TERRITORIAL, LA GESTION DU PATRIMOINE BÂTI ET DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS.

DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE

EFFECTIFS

- 1 agent

MISSIONS

Mise en œuvre des compétences communautaires obligatoires en matière de :

- **Équilibre social de l'habitat :**
 - Réalisation et suivi du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
 - Politique du logement d'intérêt communautaire ;
 - Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
 - Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire ;
 - Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
 - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

CHIFFRES CLÉS

- **Permanences d'information sur le logement :**

- **Doublement** du nombre de permanences assurées par l'ADIL68, soit **4 par mois**
- Près de **700 ménages renseignés** en 2017 (contre 577 en 2016), dont **128 reçus lors des permanences (80 en 2016)**.

- **Accueil des gens du voyage :**

- Aire de Huningue (10 places) : 530 personnes soit 136 familles accueillies.
- Aire de Saint-Louis (20 places) : 488 personnes soit 172 familles installées.

- **Des moyens financiers pour soutenir les projets locaux :**

- **Habitat social :**
39 400 € de subventions allouées à des bailleurs sociaux pour la réalisation de **18 logements sociaux** générant **2 109 203 € de travaux**. **1 704 428 € de prêts** de bailleurs sociaux **garantis à 100%** par Saint-Louis Agglomération.

- **Contrat de ville :**

- 7 projets** financés par Saint-Louis Agglomération soit **24 588 € de subventions** attribués et près de **800 bénéficiaires** des actions soutenues.



FAITS MARQUANTS

- Création d'une commission « Habitat » et d'une commission « Politique de la Ville » : signe de la montée en puissance des compétences communautaires en matière d'habitat et de politique de la Ville, la commission « Habitat, Patrimoine et Politique de la Ville » a été scindée, en 2017, en 3 Commissions. Animées par la Direction de la Cohésion Sociale, les commissions « Habitat » et « Politique de la Ville » se sont chacune réunies à 2 reprises.
- **30 août** : Saint-Louis Agglomération engage un travail sur les logements vacants ;
- **25 octobre** : lancement de la révision du PLH, le premier à l'échelle de Saint-Louis Agglomération.

SERVICE HABITAT

- Le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté en décembre 2016, est entré en vigueur en février 2017. Ce document de programmation définit les objectifs et les modalités d'intervention de notre collectivité en matière d'habitat pour les six années à venir. Il vise à développer, à diversifier et à améliorer l'offre en logements et en hébergement sur notre territoire, notamment par la mise en place de dispositifs spécifiques et le renforcement de certains partenariats.
 - Le nombre de permanences d'information sur le logement assurées par l'ADIL du Haut-Rhin a été doublé : en plus des deux permanences mensuelles proposées à Saint-Louis, deux autres ont été créées, l'une à Sierentz, l'autre à Folgensbourg, dans les pôles de proximité de Saint-Louis Agglomération.
 - Saint-Louis Habitat, Office Public de l'Habitat, a été rattaché, le 1^{er} janvier 2017 à Saint-Louis Agglomération conformément à la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renové (dite loi ALUR), ce qui légitime davantage ses interventions à l'échelle intercommunale.
 - Saint-Louis Agglomération s'est également dotée d'un budget spécifique pour soutenir les projets concourant à l'atteinte des objectifs visés dans le PLH. Un règlement fixant les conditions et modalités d'attribution des aides communautaires a été approuvé le 28 juin.
- La priorité a été donnée à :**
- la production de logements locatifs sociaux ;
 - l'amélioration du parc immobilier privé ;
 - l'accession sociale à la propriété ;
 - la sortie de la vacance de longue durée.
- La Communauté d'Agglomération garantit également les emprunts contractés par des bailleurs sociaux pour la réalisation ou la réhabilitation de logements sociaux.

En 2017, Saint-Louis Agglomération a :

- financé la réalisation de 18 logements sociaux, dont 12 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) réservés aux populations les plus modestes. Ces logements sont répartis sur les communes de Bartenheim (6), Kembs (4), et Saint-Louis (8).
- accordé sa garantie pour 2 prêts contractés par Saint-Louis Habitat en vue de l'acquisition en Vente en l'Etat de Futur d'Achèvement (VEFA) de 18 logements sociaux.

MISSIONS

• Politique de la ville :

- Diagnostic, définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programme d'actions défini dans le contrat de ville.

• Accueil des gens du voyage :

- Aménagement, entretien et gestion administrative des aires permanentes.



A travers ses aides financières et son appui technique, Saint-Louis Agglomération accompagne les communes dans leurs efforts de développement et de diversification de leur parc social.

- En complément, Saint-Louis Agglomération a poursuivi ses réflexions en vue de la définition d'une politique d'attribution des logements sociaux. Un arrêté pris conjointement par le Président de la Communauté d'Agglomération et le Préfet a été signé en août pour fixer la composition de la future Conférence Intercommunale du Logement. Cette instance collégiale sera chargée de la définition et de la mise en œuvre des dispositifs relatifs à la demande et à l'attribution des logements sociaux.
- Chef de file de la politique locale de l'habitat, Saint-Louis Agglomération a conduit avec succès la démarche de demande d'exemption du dispositif de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) relative aux obligations de rattrapage en logements sociaux, dont vont bénéficier les communes de Bartenheim, Blotzheim, Kembs et Sierentz pour les années 2018 et 2019.

- La Communauté d'Agglomération a par ailleurs apporté son soutien aux bailleurs sociaux en votant en octobre 2017 une motion appelant le gouvernement à revoir sa stratégie du logement, telle que déclinée dans le Projet de Loi de Finances 2018 et la future loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique).
- Notre collectivité a également participé aux travaux préparatoires à la mise en place, à l'échelle départementale, d'un Programme d'Intérêt Général dédié à la lutte contre la précarité énergétique des logements. Elle a également été associée à l'organisation d'un séminaire d'information destiné à des conseillers syndicaux de copropriétés souhaitant réaliser des travaux d'économies d'énergie. Ces actions pourront être valorisées dans le cadre de la démarche de labellisation Cit'Ergie.
- Dans le cadre du POPAC (Programme Opérationnel Préventif d'Accompagnement des Copropriétés) initié par le Département du Haut-Rhin et cofinancé par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), notre EPCI a participé à une démarche

partenariale visant à remettre en état une copropriété en difficulté située à Huningue.

- Saint-Louis Agglomération s'est également lancée dans un travail sur les logements vacants, avec la collaboration de l'ADIL 68 et d'ACTILOG. Environ 2 700 logements vacants ont été recensés sur notre territoire. Une première réunion d'information, organisée en août, a permis de sensibiliser élus et directeurs des 40 communes à l'ampleur du phénomène et aux interventions possibles. Puis, la démarche a été poursuivie avec 5 communes volontaires, Bartenheim, Blotzheim, Kembs, Saint-Louis et Village-Neuf, en vue de mieux identifier le potentiel de logements remobilisables et les leviers d'action. Un questionnaire destiné à cerner les raisons de la vacance et les besoins des propriétaires de logements vacants a été établi, de même qu'un support de communication sur les dispositifs d'aides existants susceptibles de les intéresser.
- Conséquence de l'élargissement du périmètre de compétence de notre Communauté d'Agglomération mais aussi de nouvelles dispositions

réglementaires, le PLH adopté par l'ex CA3F en décembre 2016 va devoir être révisé pour à la fois prendre en compte les besoins en logements des communes des ex Communautés du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau et pour approfondir des thématiques comme l'amélioration de la performance énergétique des logements, la lutte contre l'habitat indigne / insalubre, les aides aux copropriétés en difficultés... Pour ce faire, le Conseil de Communauté a décidé, lors de sa séance du 25 octobre 2017, de prescrire l'élaboration d'un nouveau PLH. La rédaction du document a été confiée à un prestataire spécialisé, choisi dans le cadre d'un marché public dont les pièces ont été rédigées durant le dernier trimestre 2017.

SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville est une politique publique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que par les associations locales.

Un seul quartier de l'agglomération, le quartier de la gare à Saint-Louis, est concerné. Il a été retenu par l'État sur la base d'un critère unique : l'identification d'une concentration de population en situation de pauvreté monétaire (définie comme la part des habitants disposant de moins de 60% du revenu médian national, à savoir 11 250 € dans les territoires urbains de plus de 1 000 habitants).

Le projet de développement global pour ce secteur (formalisé dans un contrat de ville, conclu pour la période 2015-2020)

définit comme priorités :

- L'aménagement urbain du quartier
- L'optimisation des parcours d'insertion et d'emploi
- Le renforcement de la dimension éducative
- L'accès au(x) droit(s) et aux services
- La sécurité et la prévention de la délinquance.

La Communauté d'Agglomération assure le portage global et l'animation du contrat de ville, en collaboration étroite avec les services de l'État, les collectivités et les acteurs associatifs concernés.

Outre les instances de pilotage du contrat de ville, les groupes de travail suivants ont été particulièrement actifs durant l'année 2017 :

- Le groupe de travail dédié aux enjeux linguistiques : suivi du développement de la plateforme linguistique et recensement des formations en langue,

- existantes ou à créer, pour répondre aux besoins des habitants du quartier ;
- Le groupe de travail chargé de la prévention de la radicalisation violente : définition du contenu du plan de prévention de la radicalisation violente, validé par le Conseil de Communauté le 20 décembre 2017 et annexé au contrat de ville ;
- Le groupe de travail chargé de la gestion urbaine et sociale de proximité.

La Communauté d'Agglomération a également piloté la rédaction du rapport 2016 sur la mise en œuvre de la politique de la ville. Le document a été adopté par le Conseil de Communauté le 20 décembre 2017, puis diffusé à tous les partenaires institutionnels et associatifs engagés dans la démarche.

Les services communautaires ont, par ailleurs, continué à accompagner la Ville de Saint-Louis et les bailleurs

sociaux pour élaborer le projet de renouvellement urbain du quartier. Sont notamment prévus la rénovation du conservatoire de musique et de danse, la création d'une maison de quartier et d'une résidence sociale ainsi que l'aménagement de cheminements piétons.

Enfin, outre l'apport de moyens en termes d'ingénierie, Saint-Louis Agglomération a participé au financement de projets favorisant l'accès des habitants du quartier à l'emploi, à la formation, à l'information et au(x) droit(s). Au total, la Communauté d'Agglomération a accordé plus de 24 500 €, répartis entre les 7 projets détaillés en page suivante.



PÔLE COHÉSION SOCIALE - ENVIRONNEMENT - INFRASTRUCTURES - PATRIMOINE - TRANSPORTS - SPORT

Nom de l'association	Nom du projet	Nombre de bénéficiaires (estimatif)	Coût du projet	Montant de la subvention allouée
Association SOLIDARITES FEMMES 68	L'Escalé	150	6 700 €	1 500 €
CIDFF 68	Point d'accès aux droits à Saint-Louis	30	2 500 €	1 300 €
CIDFF 68	Plateforme départementale linguistique - antenne de Saint-Louis	400	71 646 €	3 000 €
Centre Socio-Culturel de Saint-Louis	Lieu d'Accueil Enfants Parents	100	51 249 €	4 298 €
Centre Socio-Culturel de Saint-Louis	Café des langues	30	1 170 €	849 €
Centre Socio-Culturel de Saint-Louis	Cours de français langue d'intégration	32	43 298 €	7 930 €
Mission locale Sundgau 3 Frontières	Développement et renforcement de l'accompagnement socio-professionnel des jeunes issus du QPV	50	14 277 €	5 711 €
TOTAL		792	190 840 €	24 588 €

Saint-Louis Agglomération a également financé l'ORIV à hauteur de 6 800 € pour une mission d'accompagnement dans la mise en œuvre de la politique de la Ville.

SERVICE GENS DU VOYAGE

La loi portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a rendu obligatoire le transfert, à partir du 1^{er} janvier 2017, de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » exercée par les communes à leur Établissement Public de Coopération Intercommunale.

À ce titre, Saint-Louis Agglomération exerce depuis cette date la compétence relative à l'accueil des gens du voyage. Toutefois, ne disposant pas en 2017 des moyens nécessaires, la Communauté d'Agglomération a conclu une convention de gestion temporaire avec les villes de Saint-Louis et de Huningue afin que ces dernières assurent, à titre transitoire (limité à l'année 2017) et pour le compte de Saint-Louis Agglomération, la gestion et l'entretien de l'aire située sur leur ban communal.

Ouvertes en 2008, les deux aires d'accueil des gens du voyage se distinguent par leur mode de gestion :

- L'aire de Saint-Louis est gérée en régie et compte 20 places. En 2017, 488 personnes y ont été accueillies, soit 172 familles. Le taux d'occupation annuel s'élève à 43% avec de fortes fluctuations durant l'année.

Diverses dégradations commises sur les équipements ont nécessité des interventions en cours d'année, parmi lesquelles la mise en place de barrières délimitant les emplacements, le remplacement du portail d'accès à l'aire par une barrière renforcée et sécurisée, le remplacement des 8 portes de WC par des portes renforcées et galvanisées, l'installation d'une nouvelle porte pour le bureau du gestionnaire protégée par une grille, le remplacement des arbres malades, le renforcement du balayage de la rue donnant accès à l'aire ou bien

encore la protection d'un point d'eau extérieur réservé au nettoyage du bloc sanitaire.

- L'aire d'accueil de Huningue est, pour sa part, déléguée à un prestataire : la société SG2A l'Hacienda. Elle compte 10 places. En 2017, 530 personnes, soit 136 familles, y ont séjourné. Le taux d'occupation annuel s'établit à 67%.

Suite à la détérioration de certaines installations, divers travaux ont été réalisés durant l'année : colmatage sur un ballon d'eau chaude et interventions de maintenance courante.

Au cours du second semestre 2017, les services communautaires ont préparé les conditions et moyens opérationnels permettant l'exercice en direct de la gestion des aires à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ils ont notamment participé à

l'élaboration des pièces du marché pour le renouvellement du contrat de gestion de l'aire de Huningue dans le cadre d'un groupement de commandes avec les Communautés de Communes de Thann - Cernay (pour l'aire de Cernay) et du Centre Haut-Rhin (pour l'aire d'Ensisheim). La Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie le 30 novembre 2017, a choisi l'offre de VAGO. Cette société prendra ainsi le relais de SG2A - l'Hacienda dès le 1^{er} janvier 2018. S'agissant de l'aire de Saint-Louis, il a été décidé de prolonger d'une année sa gestion en régie. Pour ce faire, l'agent de la Ville qui en assure la gestion rejoindra les effectifs de la Communauté d'Agglomération.



DIRECTION ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

EFFECTIFS

- 12 agents
 - 1 ingénieur en chef - Responsable du service
 - 1 ingénieur d'études
 - 7 techniciens
 - 3 secrétaires.

MISSIONS

- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Eau potable .

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les différentes missions de cette direction sont territorialisées et reprises dans le tableau suivant.

	Territoire		
	Ex CA3F	Ex CC Pays de Sierentz	Ex CC Porte du Sundgau
Collecte des eaux usées	OUI	NON	NON
Transport et traitement des eaux usées	OUI	OUI	NON
Élimination des boues produites	OUI	OUI	NON
Contrôle des raccordements et installations privatives	OUI	NON	NON

LE MODE DE GESTION

	Ex CA3F	Ex CC Pays de Sierentz
Mode de gestion	Délégation de service public	Régie
Contrat	DSP conclue avec Véolia - CGE pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2024	Marché d'exploitation conclue avec Véolia Eau - CGE pour la période du 01/12/2016 au 30/11/2020

CHIFFRES CLÉS

LES DONNÉES TECHNIQUES

Réseaux et équipements

	Ex CA3F	Ex CC Pays de Sierentz
Nbre habitants desservis	54 000	15 622
Taux de desserte globale	98.8 %	98 %
Nbre de km de réseaux de transport	305	25
Déversoir d'orage	55	4
Station de pompage	53	5
Bassin d'orage	11	1
STEP (m ³ par jour)	1 station d'épuration capacité 82 000 équivalents-habitants. Boues activées sur support. Débit : 26 240/TS à 52 480/TP	1 station d'épuration capacité 13 000 équivalents-habitants. Boues activées. Débit : 5460/TS à 11 000/TP
Traitement des boues	Boues compostées et valorisées en agriculture	Boues séchées, compostées et valorisées en agriculture
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	115 sur 120 points possibles	90 sur 120 points possibles
Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux	120 points sur 120 points possibles	90 sur 120 points possibles

Le fonctionnement des deux stations d'épuration

		STEP Village-Neuf	STEP Sierentz
Nombre de communes raccordées		18	16
Volume annuel traité (m ³)		7 280 002	1 478 697
Tonnage de boues évacués (t)		833	438
Rendements épuratoires	MES	95,88 %	97,69 %
	DBO5	93,67 %	93,25 %
	DCO	96,94 %	96,4 %
	NGL	85,28 %	87,62 %
	Pt	84,71 %	74,81 %
Conformité réglementaire des performances épuratoires		OUI	OUI



LES DONNÉES FINANCIÈRES

Les principaux investissements de l'année 2017

2 757 700 € de travaux TTC dont 120 000 € de contributions des collectivités adhérentes et 25 130 € de subventions accordées.

La tarification (ne concerne que l'ex territoire de la CA des Trois Frontières)

Tarifs fixés, pour la part collectivité, par l'assemblée délibérante (délibérations du 18/12/2013, du 19/12/2012 et du 17/12/2003).

Tarifs de la société Véolia fixés par le contrat de délégation et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Autres prestations facturées aux abonnés :

- Remboursement du coût des travaux de réalisation du branchement partie publique (coût réel ou plafond de 3 000 €) ;
- Participation financière à l'assainissement collectif - PFAC (minimum 1 500 €).

Taxes et autres redevances fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

Ex CA3F Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix au 01/01/2018	Montant au 01/01/2017	Montant au 01/01/2018	N/N-1
Part délégataire					
Consommation	120	0,7792	92,16	93,50	+ 1,4 %
Part communautaire					
Consommation	120	0,8935	107,22	107,22	-
Organismes publics					
Modernisation du réseau de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,2330	27,96	27,96	-
Redevance Voies Navigables de France	120	0,0184	2,21	2,21	-
Total € H.T.			229,55	230,89	
T.V.A.			22,96	23,09	NS
Total € T.T.C.			252,51	253,98	+ 0,98
Prix € T.T.C. du service au m ³ pour 120 m ³			2,10	2.11	



Chantier Hégenheim 2017
Rue de Buschwiller

Sur le territoire de Sierentz, le coût du transport et traitement des eaux usées est facturé 0,70€/m³ au consommateur.

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

(Ne concerne que les 10 communes de l'ex CA3F)

CHIFFRES CLÉS

Financement des investissements

Puisque notre Communauté d'Agglomération dispose déjà d'un budget annexe pour l'assainissement collectif, le budget du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est rattaché à ce budget annexe, avec une individualisation des dépenses et recettes.

Tarifs

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération du 25/03/2015).

Les redevances varient selon la nature des opérations de contrôle.

Les tarifs applicables sont les suivants :

Type de contrôle	Montant
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien périodique	100 €/u
Contrôle de conception-réalisation des installations neuves ou réhabilitées	80 €/u
Étude de sol préalable à l'étude de conception d'une installation d'assainissement non collectif et préconisations sur le type de filières	120 €/u
Absence de mise en conformité d'une installation non conforme à l'issue du délai réglementaire prescrit (en application de l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique)	100 €/u

MISSIONS

- Le diagnostic des installations existantes ;
- Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien périodique ;
- Le contrôle de conception-réalisation des installations neuves ou réhabilitées ;
- L'étude de sol préalable à l'étude de conception d'une installation d'assainissement non collectif et les préconisations sur le type de filières.



MISSIONS

- Production et transport de l'eau potable pour :
 - Les 17 communes membres de l'ex CC Pays de Sierentz
 - La commune de Kembs
 - Le syndicat de Bartenheim-Kembs et Rosenau
 - La commune de Steinbrunn-le-Bas
 - La Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach
 - Le Syndicat intercommunal des 2 Ranspach. La distribution reste la compétence des communes et syndicats.
- Saint-Louis Agglomération a confié la surveillance et l'entretien des installations d'adduction d'eau potable à la société Véolia : marché renouvelé le 1^{er} avril 2014 pour une durée de 3 ans reconductible 2 fois 1 an, soit 5 ans au maximum.

SERVICE EAU POTABLE

(Ne concerne que le territoire de l'ex CC Pays de Sierentz)

CHIFFRES CLÉS

- Environ 35 000 habitants desservis
- 4 forages
- 52 km de canalisations transport
- 2 137 610 m³ d'eau vendus.

L'origine de l'eau

Le volume prélevé provient à 100 % des eaux souterraines, les principaux points de prélèvement se situant en forêt domaniale de la Hardt.

QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE

L'eau produite subit un traitement au chlore gazeux qui est réparti sur 4 sites. Le taux de conformité de l'eau est de 100% pour les paramètres physico-chimiques et 100 % pour les paramètres microbiologiques pour l'exercice 2017.

Volume prélevé :

FORAGES	2016 Volume Prélevé m ³ / an	2017 Volume Prélevé m ³ / an
Forages A de la Hardt	1 907 599	1 835 779
Forage de SCHLIERBACH	142 183	138 234
Forages BAKERO	153 627	166 670
Forage de KEMBS	13 565	19 453
TOTAL	2 216 974	2 160 136
Progression en %		- 2,56%

Nombre d'analyses effectuées avec prélèvement réglementaire :

- 55 analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire en 2017
- 27 analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire en 2017

Toutes étaient conformes.

Nombre d'analyses effectuées au titre de l'auto-contrôle :

- 32 analyses de type BACT au titre de l'autocontrôle en 2017

Toutes étaient satisfaisantes.

TARIFICATION

Les clients : communes ou syndicats de communes.

Service assujetti au régime de la TVA.

Le prix du mètre cube d'eau cédé aux communes ou syndicats d'eau raccordés a été fixé par délibération du 30 mars 2016 à :

- 0,33 € HT, 0,35 € TTC/m³ pour les communes et syndicats membres ;
- 0,43 € HT, 0,45 € TTC/m³ pour les communes et syndicats clients ;
- 0,54 € HT, 0,57 € TTC/m³ pour la vallée de Hundsbach + Sicom 2 Ranspach.

DÉCHETS SECTEUR DES 3 FRONTIÈRES

CHIFFRES CLÉS

Budget 2017 : 10 812 000 €

En Fonctionnement : 9 743 000 €

En Investissement : 1 069 000 €

35 966 TONNES DE DÉCHETS COLLECTÉS

- 54 852 habitants desservis,
- 99 174 km parcourus pour collecter 18 982 t de déchets ménagers.

Collecte en Points d'Apport Volontaire

- 80 830 km parcourus pour collecter 2 003 tonnes de verre
- 2 851 t de matériaux recyclables.

Collecte dans les déchetteries

- 109 057 km parcourus pour éliminer 11 044 t de déchets collectés (déchets verts inclus)

Type de collecte	Tonnage (tonnes)	%	Ratio (kg/an/ hab)
Ordures Ménagères (compostables et non compostables) Porte-à-porte	18 982	54%	346
Déchetteries Apport Volontaire	9 475	27%	172,7
PAV pour le verre et les matériaux recyclables Apport Volontaire	4 854	14%	88,5
Déchets Verts Apport Volontaire	1 569	4%	28,6
Collecte du carton des artisans commerçants (A/C) Porte-à-porte	306	1%	5,6
TOTAL	35 186	100 %	641,5

	Nb de conteneurs		Tonnages collectés		Evolution 2016/2017
	2016	2017	2016	2017	
Verre	85	86	1 895	2 003	+5.7%
Matériaux recyclables	186	217	2 932	2 851	-2.8%
TOTAL	271	303	4 827	4 854	+0.6%

EFFECTIFS

- La Direction des Déchets ménagers est composée de 61 agents dont :
- une cellule administrative basée au Pont du Palmrain ;
- un centre technique de Village-Neuf pour le volet opérationnel ;
- 9 agents affectés au fonctionnement opérationnel des pôles de proximité.

MISSIONS

Missions assurées en régie

- Collecte des ordures ménagères
- Gestion des déchetteries et transport des matériaux vers les filières d'élimination
- Collecte des Points d'Apport Volontaire
- Information des habitants (guide du tri, calendrier de rattrapages des collectes)
- Actions de sensibilisation au tri des déchets
- Révision et mise en œuvre du Programme local de prévention des déchets (PLP) sur l'ensemble du territoire

Missions externalisées

Prestataires privés pour le transfert et le transport des déchets ménagers vers les centres de traitement



ORGANISATION DU SERVICE

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

- Tri sélectif (63 % de foyers) :
1 collecte par semaine pour les ordures ménagères résiduelles et 1 collecte pour les déchets compostables
- Pour les 37 % de foyers qui ne participent pas au tri sélectif :
2 collectes par semaine
- 30 tournées par semaine.

COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- 68 points d'apport volontaire répartis dans les communes
- 303 conteneurs
- Collecte de 1 à 2 fois par semaine.

COLLECTE EN DÉCHETTERIES

Réseau de mini-déchetteries à Kembs, Blotzheim, Hégenheim*.

COLLECTE DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

Dans le cadre de la collecte des déchets d'emballages des artisans-commerçants et petites entreprises, 306 tonnes ont été collectées en 2017 auprès des 320 adhérents.

En 2017, les professionnels et les collectivités ont également déposé 370 tonnes de déchets dans les déchetteries, soit 3,9 % du tonnage total.

MATÉRIAUX TRIÉS ET FILIÈRES DE TRI

La déchetterie intercommunale de Village-Neuf couvre 26 filières de tri principales (avec un tri sur 30 familles) dont les encombrants, les gravats, les déchets verts, etc...

L'amiante n'est plus accepté en raison des évolutions réglementaires.

Les marchés de prestation de service (transport et traitement/recyclage) représentent 33 884 tonnes et ont coûté 3 840 061 €.

TRAITEMENT : LES OBJECTIFS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT BIENTÔT ATTEINTS

52 % des déchets sont compostés ou recyclés, alors que l'objectif fixé par la loi sur la transition énergétique de 2015 est de 55% de valorisation en 2020 et 65% en 2025.

Type de filière	Type de déchets	Tonnage (tonnes)	%	Ratio (kg/an/hab)
Incinération (Valorisation énergétique)	Ordures ménagères non compostables, encombrants (50%), mobilier (30%) et DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	15 705	45	286,3
Compostage (Valorisation matière)	Biodéchets (OM compostables, déchets verts et terre végétale)	6 254	18	114
Recyclage	Gravats, métaux, cartons, matériaux recyclables, textiles, verre, huiles minérales et végétales, batteries, piles, néons et lampes, déchets d'équipement électriques et électroniques, bois, plâtre, huisseries, bacs usagés, pots horticoles, capsules de café, bouchons en liège, mobilier (70%)	11 937	34	217,6
Enfouissement	Encombrants (50%)	1 292	4	23,6
TOTAL		35186	100	641,5

*fermeture de la mini-déchetterie de Hésingue en avril 2017

DÉCHETS SECTEUR DE SIERENTZ

CHIFFRES CLEFS

10 945 TONNES DE DÉCHETS COLLECTÉES

Collecte, transport et traitement des ordures ménagères

- 13 994 habitants desservis,
- 32 874 km parcourus pour collecter
- 2616 t d'ordures ménagères résiduelles
- 36 t de biodéchets collectés par semaine en porte à porte

Collecte en points d'apport volontaire

- 4 775 km parcourus par les véhicules RECYCAL pour collecter
- 651 t de verre
- 16 705 km parcourus par les véhicules SCHROLL pour collecter
- 1205 t de matériaux recyclables

Collecte dans les déchetteries

- 109 057 km parcourus pour éliminer
- 11 044 t de déchets collectés

Type de collecte	Tonnage (tonnes)	%	Ratio (kg/hab/an)
Ordures Ménagères (compostables et non compostables) Porte-à-porte	2 652	24 %	189,5
Déchetteries Apport volontaire	3 877	36 %	277,2
PAV pour le verre et les matériaux recyclables Apport volontaire	1 856	17 %	132,6
Déchets verts (Sites communaux et déchetteries) Apport volontaire	2 560	23 %	182,9
TOTAL	10 945	100 %	782,2

MISSIONS

Missions assurées en régie :

- Gestion des déchetteries (haut de quai)

Missions externalisées :

- Collecte et traitement des déchets ménagers entièrement externalisés à des prestataires privés par voie de marchés publics.
- Traitement des ordures ménagères résiduelles confié à l'usine d'incinération du SIVOM de Mulhouse, par le biais d'une convention.

	Nb de conteneurs		Tonnages collectés		Evolution 2016/2017
	2016	2017	2016	2017	
Verre	40	40	662	651	-1,7%
Matériaux recyclables	76	76	1 206	1 205	-0,1%
TOTAL	116	116	1 868	1 856	-0,6 %



ORGANISATION DU SERVICE

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

- Collecte du lundi au vendredi à partir de 6 h auprès des foyers, des administrations et professionnels utilisant le service.

COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- 27 Points d'Apport Volontaire répartis au sein des 17 communes.
- 116 conteneurs pour la récupération du verre et des matériaux recyclables : bouteilles plastique, papiers/cartons, emballages en acier et en aluminium.
- Collecte de 1 fois par mois à 2 fois par semaine.

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

- 7 sites de déchets verts.

COLLECTE EN DÉCHETTERIES

- 2 déchetteries à Bartenheim et Sierentz, avec 15 filières de tri principales
 - encombrants,
 - gravats,
 - bois,
 - mobilier,
 - etc...

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

En 2017, 2 560 tonnes (+0,2% par rapport à 2016) ont été collectées sur l'ensemble des 7 sites de déchets verts et sur les déchetteries de Sierentz et Bartenheim.

COLLECTE DANS LES DÉCHETTERIES

En 2017, 3 877 tonnes de déchets ont été collectées dans les déchetteries (+ 2,3)

TRAITEMENT : LES OBJECTIFS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT ATTEINTS

68% des déchets sont compostés ou recyclés, alors que l'objectif fixé par la loi sur la transition énergétique de 2015 est de 55 % de valorisation en 2020 et 65 % en 2025.

Les marchés de prestation de service (transport et traitement/recyclage) représentent **10 610** tonnes et ont coûté **1 330 147 €**.

Type de filière	Type de déchets	Tonnage (tonnes)	%	Ratio (kg/hab/an)
Incinération (valorisation énergétique)	Ordures ménagères, DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	2 661	24 %	190
Compostage (valorisation matière)	Déchets verts et biodéchets	2 596	24 %	186
Recyclage	Gravats, métaux, cartons, matériaux recyclables, verre, huiles minérales et végétales, piles, néons et lampes, déchets d'équipements électriques et électroniques, bois, mobilier et encombrants (30%)	4 847	44 %	346
Enfouissement	Encombrants (70 %)	841	8 %	60
TOTAL		10 945	100%	782

DÉCHETS SECTEUR DU SUNDGAU

CHIFFRES CLEFS

7 663 TONNES DE DÉCHETS COLLECTÉES

Collecte conteneurisée, transport et traitement des ordures ménagères

- **9 505** habitants desservis
- **4010** bacs attribués aux foyers, administrations et entreprises du territoire
- **235** dotations
- **84** échanges de bacs
- **134** retraits
- **22** réparations
- **35 000** km parcourus par la société Véolia Propreté pour collecter **1 817** t d'ordures ménagères

Collecte en Points d'Apport Volontaire

- **3 785** km parcourus par les véhicules RECYCAL pour collecter
- **466** t de verre
- **13 020** km parcourus par les véhicules SCHROLL pour collecter **543** tonnes de matériaux recyclables.

Type de collecte	Tonnage (tonnes)	%	Ratio (kg/hab/an)
Ordures Ménagères Porte-à-porte	1 817	24%	191,2
Déchetteries Apport volontaire	1 713	22%	180,2
PAV pour le verre et les matériaux recyclables Apport volontaire	1 009	13%	106,2
Déchets verts Sites communaux	3 124	41%	328,7
TOTAL	7 663	100%	806,3

MISSIONS

Missions assurées en régie :

- Gestion des déchetteries (haut de quai)
- Maintenance du parc de bacs à ordures ménagères
- Nettoyage des bornes d'apport volontaire
- Entretien des sites de déchets verts

Missions externalisées :

- Collecte et traitement des déchets ménagers entièrement externalisés à des prestataires privés par voie de marchés publics.
- Traitement des ordures ménagères résiduelles confié à l'usine d'incinération du SIVOM de Mulhouse, par le biais d'une convention.

	Nb de conteneurs		Tonnages collectés		Evolution 2016/2017
	2016	2017	2016	2017	
Verre	37	37	462	466	+0,9 %
Matériaux recyclables	55	58	584	543	-7,0%
TOTAL	92	95	1 046	1 009	-3,5 %



ORGANISATION DU SERVICE

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

- Collecte hebdomadaire auprès des foyers, ainsi que des administrations et professionnels utilisant le service ;
- Collecte conteneurisée ;
- Collecte du lundi au vendredi entre 5 h et 11 h, avec un double poste le lundi de 12 h à 18 h ;
- Le parc de bacs à ordures ménagères est propriété de la collectivité qui assure la maintenance en régie. En 2017, ce sont plus de 4 010 bacs individuels et collectifs qui sont attribués.

COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- 17 Points d'Apport Volontaire répartis au sein des 13 communes ;
- 92 conteneurs pour la récupération du verre et des matériaux recyclables : bouteilles plastique, papiers/cartons, emballages en acier et en aluminium ;
- Collecte de 1 à 2 fois par semaine.

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

- 12 sites de déchets verts répartis au sein des 13 communes (1 site commun à Folangsbourg et Michelbach-le-Haut).

COLLECTE EN DÉCHETTERIES

- 2 déchetteries intercommunales, à Leymen et Michelbach-le-Haut, avec 14 filières de tri principales.

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- En 2017, 3 124 tonnes ont été collectées sur l'ensemble des 12 sites de déchets verts (+ 5,1 par rapport à 2016).

COLLECTE DANS LES DÉCHETTERIES

- En 2017, 1 713 tonnes de déchets ont été collectées dans les déchetteries (soit + 3,5 % par rapport à 2016).
- En 2017, il y a eu 10 983 passages à la déchetterie de Michelbach-le-Haut.
- En 2017, il y a eu 6 371 passages à la déchetterie de Leymen.

COLLECTE DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

- Les professionnels du territoire sont acceptés sur les déchetteries de Leymen (le mercredi de 8 h 30 à 10 h) et de Michelbach-le-Haut (le mardi de 16 h à 18 h). Ils sont facturés sur la base du volume de déchets déposés.

TRAITEMENT : LES OBJECTIFS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT ATTEINTS

- 73% des déchets sont compostés ou recyclés, alors que l'objectif fixé par la loi sur la transition énergétique de 2015 est de 55 % de valorisation en 2020 et 65 % en 2025.

	Type de déchets	Tonnage (tonnes)	%	Ratio (kg/hab/an)
Incinération (valorisation énergétique)	Ordures ménagères et DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	1 846	24%	194
Compostage (valorisation matière)	Déchets verts	3 124	41%	329
Recyclage	Gravats, métaux, cartons, matériaux recyclables, verre, huiles minérales et végétales, piles, néons et lampes, déchets d'équipements électriques et électroniques, bois, mobilier et encombrants (50 %)	2 451	32%	258
Enfouissement	Encombrants (50 %)	242	3%	25
TOTAL		7 663	100%	806

MATÉRIAUX TRIÉS ET FILIÈRES DE TRI

Les marchés de prestation de service (transport et traitement/recyclage) représentent 73 423 tonnes et ont coûté 997 423 €

COLLECTE DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

- Collecte des déchets assimilables aux

ordures ménagères financée par la redevance spéciale fixée en fonction du service rendu. Au-delà de 7 500 litres hebdomadaires, la collecte

- Collecte spécifique du carton pour les artisans-commerçants et petites

entreprises. Facturation au-delà de 750 litres présentés sur la voie publique.

BUDGET 2017 : 10 812 000 €**SECTION DE FONCTIONNEMENT : 9 743 000 €**

- Collecte des ordures ménagères 5 722 000 € ;
- Gestion des déchetteries 2 338 000 € ;
- Collecte des Points d'Apport Volontaire 1 591 000 € ;
- Collecte du carton des artisans-commerçants 92 000 €.

Ces 9 743 000 € sont répartis selon les postes suivants :

- 6 419 000 €, soit 65,9%, pour les charges à caractère général (contrats de prestations et de services relatifs à l'élimination des ordures ménagères et des matériaux de la déchetterie, fourniture de carburants) ;
- 2 592 000 €, soit 26,6 %, pour les charges de personnel ;
- 699 000 €, soit 7,2 %, pour les dotations aux amortissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 069 000 €**Dont principalement :**

- 537 000 € en acquisition de matériels roulants (véhicules, bacs à ordures ménagères et Points d'Apport Volontaire).
- 264 000 € de dépenses liées à la rénovation des bâtiments, du Centre Technique et des déchetteries.

LE COÛT GLOBAL DE LA GESTION DES DÉCHETS

Situation 2017	Fonctionnement	Part du financement	
Dépenses (frais de personnel et amortissement compris)	9 743 000 €		
Recettes :	10 182 000 €	100 %	
- dont taxe d'enlèvement des OM (taux 11,49% - 10,98 %)*	8 279 000 €		81,3 %
- dont produits de la vente des matériaux	959 000 €		9,4 %
- dont dotation (Eco-emballages,...)	939 000 €		9,2 %
- dont autres recettes (produits exceptionnels, quote-part des subventions d'investissement...)	5 000 €		0,1 %
Solde à financer - Abondement	(-) 439 000 €	-	
Coût global de la gestion des déchets	142 €/hab/an		

*Taux de la TEOM différencié : De 11,49% sur le secteur des Trois Frontières et de 10,98 % sur le secteur de Sierentz.

La redevance spéciale pour les professionnels assure un produit de 233 068 €. Son coût est réajusté chaque année en fonction du coût réel d'élimination des déchets supportés par la collectivité.

Les recettes perçues au titre de la valorisation hors organismes agréés :

Valorisation matière (ferraille, métaux non ferreux, batteries et verre) : 370 000 €. Il s'agit de la revente des matériaux collectés en déchetteries qui représente des recettes pour la collectivité.



VENTILATION PAR SERVICE À LA POPULATION

Type de collecte	Coût (€)	%	Ratio (€/an/hab)
Ordures ménagères (compostables et non compostables) Porte-à-porte	5 722 000 €	59 %	83 €/hab.
Déchetteries Apport volontaire	2 338 000 €	24 %	34 €/hab.
PAV pour le verre et les matériaux recyclables Apport volontaire	1 591 000 €	16 %	23 €/hab.
Collecte du carton des artisans-commerçants Porte-à-porte	92 000 €	1 %	1€/hab.
TOTAL	9 743 000 €	100 %	142 €/hab

PROPORTION DU COÛT SUPPORTÉ PAR LA POPULATION



Pour un service en porte-à-porte



Pour un service en apport volontaire

BUDGET ANNEXE 2017 (FINANCEMENT PAR LA REOM) 1 387 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 284 000 €

Ces 1 284 000 € sont répartis principalement selon les postes suivants :

- 1 191 000 €, soit 93 % pour les charges à caractère général (contrats de prestation de services relatifs à la collecte et à l'élimination des ordures ménagères, des matériaux recyclables et de la déchetterie, frais de structure et petit matériel) ;
- 91 000 €, soit 7 %, pour les transferts entre sections.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 103 000 € DONT PRINCIPALEMENT :

- 61 000 € de déficit d'investissement reporté ;
- 12 000 € d'aménagement d'équipements (Points d'Apport Volontaire, bacs OM...).

LE COÛT GLOBAL DE LA GESTION DES DÉCHETS EST DE 135 € PAR HABITANT

La redevance OM assure un produit de 1 068 597 €. Son coût est réajusté chaque année en fonction du coût réel d'élimination des déchets. Elle est due par tous les usagers du service d'élimination des déchets, à savoir : les particuliers résidant sur le territoire, les professionnels, les administrations et les associations.

Les recettes perçues au titre de la valorisation hors organismes agréés : il s'agit de la revente des matériaux collectés en déchetterie, qui représente des recettes pour la collectivité. Ces recettes sont variables et fluctuent en fonction des marchés.

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

CHIFFRES CLEFS 2017

- Temps passé sur les actions de prévention : **50** jours (uniquement l'animatrice)
- Dépenses : **20 800** €
- Recettes : **1 380** € (vente des composteurs et lombricomposteurs)
- Quantité de déchets évités (estimation) : **27,5** tonnes de biodéchets

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION (PLP)

En 2017 la fusion de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières avec les Communautés de Communes du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau a nécessité une révision complète du PLP afin d'intégrer l'ensemble du nouveau territoire et de redéfinir les objectifs du programme. En effet, l'objectif initial de réduction de 7% des DMA a été revu à la hausse à -10% (objectifs de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015). Le nouveau PLP de Saint-Louis Agglomération adopté le 21 décembre 2017 a donc pour nouvel objectif de réduire de 62 kg la quantité de DMA produite par habitant d'ici 2023.

BILAN DES ACTIONS DE PRÉVENTION MENÉES EN 2017

Les actions déjà commencées en 2016 se sont poursuivies : compostage de proximité, dématérialisation au sein des services de Saint-Louis Agglomération, gestion des biodéchets des collectivités, promotion du STOP PUB, animation dans les écoles...

Axe 1 : actions éco-exemplaires des collectivités comme par exemple l'installation de composteurs dans les deux cimetières de la commune de Kembs.

Axe 2 : sensibilisation des publics pour, entre autres, 57 classes de primaire, soit 1 310 élèves, 4 périscolaires/multi-accueil, soit 80 enfants, ou la distribution d'autocollants STOP PUB sur demande des mairies.



Axe 3 : évitement des biodéchets par la commande de 300 composteurs et 10 lombricomposteurs et la vente de 109 composteurs et 4 lombricomposteurs aux administrés, ou l'organisation d'un atelier sur les bonnes pratiques du compostage à domicile.

Axe 4 : le réemploi et la réutilisation en proposant une homogénéisation de la collecte des textiles et linges de maison à travers la passation d'une convention avec les mairies membres ; l'objectif étant d'augmenter le tonnage collecté et de développer un réseau harmonisé de conteneurs de collecte, ou l'intégration d'une zone de réemploi dans le projet de construction de la nouvelle déchetterie qui sera située à Blotzheim.



DIRECTION CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

EFFECTIFS

- 1 agent

MISSIONS

• La démarche de labellisation Cit'ergie

Label Cit'ergie : appellation française du dispositif européen European Energy Award (EEA).

Il concerne les collectivités qui s'engagent dans une politique climat-air-énergie ambitieuse.

Au niveau européen :

- Environ 1 400 collectivités participent au programme EEA,
- 600 ont déjà été labellisées.

La labellisation s'appuie sur un référentiel européen de 79 actions classées dans 6 domaines :

- Planification du développement territorial,
- Patrimoine de la collectivité,
- Approvisionnement en énergie/eau et assainissement,
- Mobilité,
- Organisation interne,
- Communication et coopération.

• Labellisation Cit'ergie : poursuite de la démarche

- Saint-Louis Agglomération a poursuivi en 2017 son engagement dans la démarche de labellisation Cit'ergie de sa politique climat-air-énergie ;
- Suite à la mise à jour de l'état des lieux des compétences et du patrimoine au sein de la nouvelle collectivité

créée, les actions adoptées en 2016 ont commencé à être mises en œuvre. Fin 2017, de nouvelles sont venues enrichir ce plan d'actions.

- La société GREEN choisie par voie de marché public en novembre 2015 continue d'accompagner Saint-Louis Agglomération tout au long de cette démarche, soit pendant quatre ans (2016-2019).
- Suite à la fusion au 1er janvier 2017, la démarche de labellisation Cit'ergie a été élargie aux deux ex-Communautés de Communes du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau.
- La Ville de Saint-Louis s'est, elle aussi, engagée dans une démarche Cit'ergie en 2015. Les deux collectivités coordonnent étroitement leurs actions.

• Actions de sensibilisation aux économies d'énergie

Saint-Louis Agglomération a maintenu un partenariat fort avec l'association alsacienne Alter Alsace Energies pour diverses actions de sensibilisation du grand public au thème des économies d'énergie :

- Permanences de l'Espace Info>Energie dans les différentes mairies et pôles de proximité de Saint-Louis Agglomération. Elles sont

ouvertes à tous, gratuitement. Une conseillère Info>Energie renseigne, de façon neutre et non commerciale, les personnes souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur maison et les informe sur les aides financières existantes ;

- Les thermographies de façades des maisons permettent aux habitants d'obtenir le cliché thermique de leur maison. L'objectif est de les inciter à prendre rendez-vous lors des permanences de l'Espace Info>Energie afin d'engager des travaux de rénovation énergétique.

- **Actions de sensibilisation à la mobilité durable**, dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial pour réduire le trafic automobile et développer les modes de transport plus respectueux de l'environnement.

- Élaboration du rapport Développement durable

Il est présenté chaque année lors du débat d'orientations budgétaires. Ce rapport a pour vocation de faire le bilan des actions menées par Saint-Louis Agglomération en lien avec les cinq finalités du développement durable, selon une définition établie au niveau national :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations,
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.

CHIFFRES CLÉS

- **25** bornes de recharge pour véhicules électriques
- **30** permanences de l'Espace Info>Energie
- **120** thermographies de façades

LES FAITS MARQUANTS

De nouvelles actions de sensibilisation aux économies d'énergie

• Partenariat renouvelé avec Alter Alsace Energies

Dans le cadre du partenariat avec l'association Alter Alsace Energies pour la période 2015-2018, diverses actions de sensibilisation à destination des habitants ont été menées en 2017 :

• 30 permanences de l'Espace Info>Energie,

- 120 thermographies de façades
- une conférence thématique
- des ateliers écogestes dans les communes.

Le coût de ce partenariat est de 8 770 € par an et est pris en charge à 50% par l'ADEME, soit un reste à charge de 4 385 € par an pour Saint-Louis Agglomération.

• De nombreux habitants intéressés par la thermographie de façades

En 2017, 120 thermographies de façades ont été réalisées, dont des copropriétés.

Plus de 100 personnes ont assisté à une soirée de restitution à Attenschwiller le 9 mai 2017, et ont pu ainsi obtenir le cliché thermique de la façade de leur maison.

• Un soutien aux familles à énergie positive

En 2017, Saint-Louis Agglomération s'est aussi fait le relais, comme elle le fait depuis plusieurs années, du Défi des Familles à Energie Positive, une action portée par les Espaces Info>Energie alsaciens afin d'inciter les familles à réaliser des économies d'énergie chez eux sans faire d'investissement mais par des écogestes quotidiens.

• Sensibiliser à la mobilité durable

Pour inciter les habitants à se tourner vers des modes de transport « doux », Saint-Louis Agglomération a participé pour la troisième fois, à la Semaine de la Mobilité Basel Dreiland, organisée par le canton de Bâle-Ville afin de promouvoir les mobilités alternatives et douces. La société Métrocars a proposé, à l'occasion de la journée du transport public le 19 septembre, un ticket à 1 € pour tous pour toute la journée sur l'ensemble du réseau Distribus.



DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES INFRASTRUCTURES

MOYENS MIS EN ŒUVRE

- 14 agents (Directeur de service, secrétaire, techniciens bâtiments, technicienne infrastructures, animatrice hygiène et sécurité, coordonnateur et agents de maintenance du patrimoine, agent d'entretien des locaux).
- 4 emplois saisonniers pendant la période estivale.

MISSIONS

- Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et gestion du patrimoine bâti et des infrastructures de Saint-Louis Agglomération.
- Participation au Plan Climat de l'EPCI par la mise en œuvre de programmes d'optimisation structurelle et fonctionnelle du patrimoine bâti et des infrastructures.
- Pour la compétence « Réseaux secs des voiries » et en relation avec notre SIG, traitement des informations relatives au guichet unique INERIS dans le cadre des DT (déclarations de travaux) et des DICT (déclarations d'Intention de commencement des travaux).
- Traitement des arrêtés de circulation transmis par les communes à Saint-Louis Agglomération.
- Mise en conformité de l'accessibilité PMR des bâtiments de Saint-Louis Agglomération.
- Prévention des risques professionnels. Voir chapitre « Ressources Humaines ».
- Assistance technique au service Transports pour la mise en conformité de l'accessibilité PMR des quais de bus et gestion de l'interface des travaux du Tram 3 avec nos infrastructures.
- Astreinte technique 24/24h.
- Viabilité hivernale des voiries et parkings de SLA.
- Traitement des relevés des points de comptage et des factures d'énergies des sites exploités.
- Traitement des charges locatives des locaux loués et des logements de service.
- Assistance technique à l'ensemble des services par diverses actions de maîtrise d'œuvre, de suivi d'opérations et d'interventions de maintenance.
- Participation aux commissions de Saint-Louis Agglomération :
 - Patrimoine et Infrastructures
 - Accessibilité des personnes à mobilité réduite.

UN BUDGET DE 12 MILLIONS D'EUROS EN 2017

Section d'investissement (RAR + BP + BS)	10 173 000 € (Opérations couvrant parfois plusieurs exercices)
Section de fonctionnement (BP + BS)	1 904 000 €
Total	12 077 000 €

PATRIMOINE BÂTI

Construction d'un nouveau centre technique (CTP2) dans la ZA les Forêts à Attenschwiller pour assurer la maintenance des équipements des Pôles de proximité de Sierentz et Folschbourg. (photo 1)



Photo 1

Rénovation des locaux du Siège de Saint-Louis Agglomération afin de regrouper les services fonctionnels de l'agglomération. (photo 2)



Photo 2

Aménagement de l'amphithéâtre du Centre de Secours Principal des Trois Frontières afin d'y organiser les séances du Conseil de l'agglomération. (photo 3)



Photo 3

Rénovation de l'étanchéité des locaux administratifs du Centre Technique du Patrimoine à Village-Neuf. (photo 4)



Photo 4

VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS

Tram 3 :

Suivi opérationnel des travaux réalisés sur les emprises des voiries et ZA de l'agglomération (boulevard de l'Europe, ZI de la rue Freund et parvis ouest de la gare).

Réseau de transports urbain Distribus :

Suivi opérationnel de la mise en conformité PMR des quais et des arrêts de bus.

ZONES D'ACTIVITÉS

ZA de l'Europeastpark à Saint-louis

Supervision des travaux d'aménagement délégués à la SAGEL.

ZA du Liesbach à Héisingue

Etudes et réunions préalables pour les

projets suivants :

- Dévoisement du Liesbach sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des cours d'eau.
- Projet de construction de la déchetterie Ouest.
- Projet d'extension de la ZA du Liesbach et de son raccordement à la RD 201 par l'aménagement d'un giratoire.

PISTES CYCLABLES

Etudes préalables pour l'aménagement de deux pistes cyclables dont les travaux seront réalisés en 2018 :



Liaison cyclable entre Bartenheim et Rosenau / liaison cyclable entre Héisingue - Buschwiller.

Exposition internationale de photos animalières et de nature :

Pilotage de l'opération et montage de supports de diverses dimensions sur les berges du Canal de Huningue.

MISE EN CONFORMITÉ PMR DU PATRIMOINE BÂTI ET DES ESPACES PUBLICS DE SLA

Poursuite en 2017 de la campagne de mise en conformité de divers établissements et VRD.

Centre de secours principal des Trois Frontières :

Mise en conformité des escaliers et de l'estrade.

COSEC à Village-Neuf :

Mise en conformité de la signalétique du site.

Pôle de proximité de Sierentz :

Mise en conformité de l'escalier d'accès au site.

RAM et bureau des infirmières à Sierentz :

Mise en conformité de l'escalier d'accès au site.

Centre nautique à Saint-Louis :

Création d'une rampe d'accès PMR à la zone de détente de l'espace jeux.



DIRECTION DES TRANSPORTS

EFFECTIFS

- 2 agents
- Maîtrise d'ouvrage déléguée confiée au groupement Transamo-Euryal pour le projet d'extension du tramway 3 et la réalisation du P+R à la gare de Saint-Louis.

MISSIONS

- Suivi de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de bus Distribus
- Mise en accessibilité des arrêts de bus dans le cadre de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Suivi du marché de transport à la demande pour l'ancien secteur de la Porte du Sundgau (reprise du marché existant)
- Gestion du transport scolaire pour les collèges et le lycée Mermoz
- Relations extérieures avec les autres autorités organisatrices de transports en Grand Est et les relations transfrontalières
- Travaux d'extension de la ligne 3 du tramway de Bâle jusqu'à la gare de Saint-Louis
- Construction d'un parking P+R à l'ouest de la gare de Saint-Louis
- Suivi d'une étude transport et mobilité à l'échelle de Saint-Louis Agglomération assurée par le Cabinet Transamo (étude commandée par le Pays de Saint-Louis Trois Frontières en 2016)

CHIFFRES CLÉS

- **1 221 173 km effectués**
- **2 554 365 voyageurs transportés**
- **3 893 682 €** de charges d'exploitation
- **1 913 191 €** de recettes commerciales directes
- **56 331 €** de recettes diverses (participation d'entreprises, TPMR)
- **294 735 €** de contribution de la BVB (Basler Verkehrs-Betriebe) sur les km effectués sur sol suisse pour le Distribus (lignes 603 et 604)
- **399 090 €** de dotations de la Région Grand Est et de l'État pour les transports scolaires
- **1 630 525 € de contribution de Saint-Louis Agglomération**
- **Des recettes partagées** : En 2017, le seuil d'engagement sur les recettes commerciales de Métrocars a été dépassé, activant le principe de partage, prévu dans la convention de DSP (part SLA 40% et part Métrocars : 60%). Le reversement de recettes à Saint-Louis Agglomération se monte à **87 554 € HT**.

LA VIE DU RÉSEAU DISTRIBUS EN 2017

ARRIVÉE DU TRAM 3 EN GARE DE SAINT-LOUIS, LE 9 DÉCEMBRE 2017

L'inauguration du Tram 3 en gare de Saint-Louis s'est déroulée le 9 décembre 2017, pour une mise en service dès le 10 décembre.

L'arrivée du tram a été l'occasion pour la Suisse d'appliquer de nouvelles règles de tarification transfrontalière à l'étude depuis plusieurs années indépendamment du tram. La principale mesure a été de rétablir une limite

tarifaire à la frontière telle qu'elle existait avant le passage à l'euro en 2002. Celle-ci ne permet plus l'accès au centre de Bâle avec les tarifs Distribus entraînant l'augmentation des tarifs d'accès en Suisse.



Les négociations avec l'autorité tarifaire suisse (Le Tarifverbund Nordwestschweiz TNW) ont permis néanmoins de prendre en compte la différence de niveau de vie de part et d'autre de la frontière dans la définition des nouveaux tarifs d'accès au centre de Bâle.

Un tarif « corridor » permettant l'accès au centre de Bâle en bus 603/604 jusqu'à Schiffflände ou en tram 3 jusqu'à Barfüsserplatz, avec un prix réduit a été créé. Ce tarif dénommé Inflex est assorti toutefois d'une restriction d'usage, à savoir, pas de correspondance possible avec les réseaux en Suisse. Son prix est de 2.80 € ou CHF 3.10.

Une réduction supplémentaire du prix de ce ticket Inflex est possible moyennant l'achat d'une carte de réduction valable 1 an et qui permet d'acheter le ticket Inflex au prix de 2.20 € au lieu de 2.80 €. Cette carte nominative est vendue au prix de 20 € auprès de l'agence Distribus située

au 6 Croisée des Lys à Saint-Louis.

L'ÉVOLUTION DU PARC AUTOMOBILE

2 autobus Mercedes CITARO Euro VI sont rentrés en exploitation en mai 2017. Ils ont été affectés sur la ligne 4 (Neuweg-Saint-Louis-Bâle). Avec ces deux véhicules supplémentaires, Distribus possède 9 autobus à la norme anti-pollution Euro VI, 3 portes, d'une capacité de 108 places.

1 minibus destiné au transport de personnes à mobilité réduite : 7 places assises, véhicule équipé pour 3 fauteuils roulants.

LES ÉVÈNEMENTS DE L'ANNÉE

A l'image des années précédentes, l'année 2017 a été rythmée par des événements marquant la vie de la cité auxquels Distribus est associé comme :

- La Nuit des Musées (20 janvier)
- L'opération « Billet Bleu » (du 15 mai au 4 septembre)

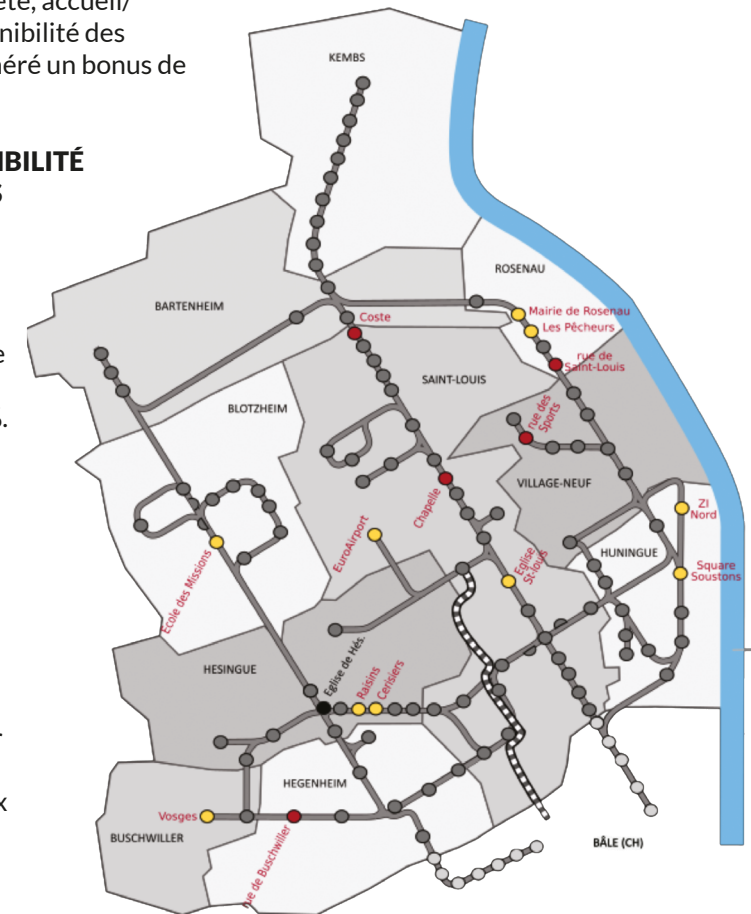
- Le feu d'artifice pour la Fête Nationale Suisse (31 juillet)

UN SERVICE DE QUALITÉ

Depuis 2012, les contrôles qualité sont assortis d'un objectif de conformité pour chaque critère mesuré. Cet objectif est revalorisé chaque année. Les cinq critères mesurés (information des voyageurs, propreté, accueil/comportement, disponibilité des équipements) ont généré un bonus de 300 € pour 2017.

LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS DE BUS

5 points d'arrêt représentant 9 quais ont été aménagés durant l'année 2017, ce qui porte le taux de réalisation de la mise en accessibilité à 89%. Ces travaux représentent un montant de 137 850,11 € H.T. La carte ci-après présente l'état actuel des aménagements des arrêts réalisés par Saint-Louis Agglomération ou par les communes dans le cadre de leurs travaux de voirie.



- Arrêts déjà aménagés
- Arrêts aménagés en 2017
- Arrêts restant à aménager



LE TRANSPORT À LA DEMANDE

Le marché de transport à la demande passé avec la société Alsa Taxi de Saint-Louis, qui était en cours sur l'ancien territoire de la Porte du Sundgau a été repris pour 2017.

En 2017, 1155 trajets ont été réalisés, soit 14 998 km.

Cela représente une distance moyenne par trajet de 12,99 km.

Le transport à la demande a engendré un coût de 22 200,14€ (recettes commerciales déduites) pour l'année 2017.

Jusqu'en 2016, le Département subventionnait le service à hauteur de 40% dans les contrats territoire de vie. Depuis 2017, les contrats territoire de vie ont été supprimés et la totalité des coûts d'exploitation reste à la charge de Saint-Louis Agglomération passant de 13 520 € en 2016 à 22 200 € en 2017.

LES RELATIONS EXTÉRIEURES POUR FAVORISER LA MOBILITÉ

● Relations avec les autres autorités organisatrices de transport de la Région Grand Est

Sous le pilotage de la Région Grand Est, Saint-Louis Agglomération participe avec les autres autorités organisatrices de transports du Grand Est, à plusieurs actions pour promouvoir l'usage des transports collectifs, la mobilité combinant plusieurs modes de transports et la diffusion de l'information multimodale.

En 2017, suite à la création de la Région Grand Est en 2016, ce travail de coopération s'est essentiellement centré sur la création d'un Comité technique SIM (Système d'Information Multimodale) et billettique Grand Est.

● Relations transfrontalières

L'année 2017 fut marquée par l'achèvement et la signature des

documents contractuels devant permettre l'exploitation du tramway bâlois sur le sol français : convention de financement et de prestations avec le Canton de Bâle-Ville, convention d'exploitation du Tram 3 avec l'exploitant, les Basler Verkehrs-Betriebe (BVB), convention tarifaire régissant les futurs tarifs transfrontaliers et partage des recettes avec l'autorité tarifaire suisse, le Tarifverbund Nordwestschweiz (TNW).

LES TRAVAUX

Les travaux du P+R à l'ouest de la gare de Saint-Louis ont quant à eux continué leur cours. Cet ouvrage vient compléter l'infrastructure du Tram 3 offrant à ses usagers à son terminus la possibilité de se garer aisément ou d'y stationner leur vélo. Ces travaux ont débuté le 7 novembre 2016 et furent marqués par la pose de la 1ère pierre le 10 mars 2017.

ÉTUDE TRANSPORT ET MOBILITÉ

Une étude transport et mobilité a été lancée fin 2016 à l'échelle du PETR du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières, reprise au 1er janvier 2017 par Saint-Louis Agglomération. L'objet de cette étude était notamment d'apporter des éléments pertinents en vue de l'élaboration de la vision d'avenir (étude commandée par le service aménagement). Celle-ci doit prendre en compte les perspectives de développement et d'aménagement du territoire à l'échelle de Saint-Louis Agglomération dans l'objectif d'optimiser l'articulation urbanisme/transport. Fin 2017, le diagnostic et l'organisation du réseau à court terme ont été validés, permettant notamment d'alimenter le cahier des charges de la future DSP Distribus 2019.

Le coût de l'étude s'élève à 59 775 € H.T.

DIRECTION DES SPORTS

MISSIONS

- **Gestion des équipements sportifs :** suivi des budgets de fonctionnement et d'investissement, encadrement du personnel
- **Entretien :** service de proximité pour la propreté et la salubrité des locaux, entretien courant et interventions d'urgence pour assurer la continuité du service
- **Fonctionnement :** relations avec les usagers, réponses aux demandes d'utilisation des équipements (gestion des plannings de fréquentation...)
- **Construction d'équipements sportifs,** suivi des projets d'extension et de réhabilitation
- **Participation à des manifestations sportives**
- **Mise en place d'un programme d'animations sportives** structurées et cohérentes
- **Organisation d'événementiels**
- **Gestion plus entrepreneuriale des équipements,** notamment :
 - **Rationalisation et optimisation des créneaux alloués** dans les équipements sportifs
- **Diminution des coûts de fonctionnement et mise en place d'actions Cit'ergie**
- **Mise en œuvre du programme des élus** déclinés en 9 axes principaux présentés ci-après.

CHIFFRES CLÉS

- Près de **300 000 usagers** des équipements sportifs dont 56 800 membres d'associations et plus de 70 000 scolaires ;
- **5 équipements sportifs multisports depuis le 1^{er} janvier 2017 avec le COSEC à HEGENHEIM transféré et déclaré d'intérêt communautaire ;**
- **13 événements sportifs** d'envergure locale, régionale ou nationale dont la Saint-Louis Agglo Cup, la Nuit de l'Eau, les Olympiades, la Caravane du badminton, les journées aventures en partenariat avec l'Éducation nationale, le Tour Alsace, les Internationaux juniors de Badminton, les compétitions Dauphins de Saint-Louis, les Interclubs catégorie avenir à la piscine couverte, une compétition d'apnée de P3F, 3 stages de Kayak Polo à la piscine couverte. Halloween et Noël ont aussi été fêtés à la Piscine couverte décorée et animée pour l'occasion ;
- **242 baptêmes de plongée** au Centre Nautique Pierre de Coubertin durant l'été ;
- **9 aménagements structurants spécifiques, de mise en conformité ou sécurisant dans les 5 équipements.**



EFFECTIFS

- 37 agents dont :
 - 16 agents de la filière technique,
 - 6 agents de la filière sportive,
 - 6 agents de la filière administrative,
 - 5 agents de la filière animation,
 - 4 vacataires et 1 apprenti,
 - environ 50 saisonniers de mi-mai à début septembre.



LES FAITS MARQUANTS

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE SPORTIVE CONCERTÉE

Afin de définir le cadre d'une politique sportive concertée, adaptée aux défis de l'ensemble du territoire de Saint-Louis Agglomération, la Commission des sports a lancé en 2017, un large travail de concertation au sein de groupes de travail réunissant élus, experts, partenaires et agents de la collectivité.

Cette concertation a permis de définir des objectifs et des actions déclinés suivant 9 axes stratégiques à court, moyen et long terme :

- Une politique d'aménagement et/ou de réhabilitation cohérente des équipements sportifs du territoire ;
- Une politique forte d'animations sportives sur tout le territoire et dans nos équipements sportifs reconnus d'intérêt communautaire ;
- La prise de conscience et la lisibilité de Saint-Louis Agglomération dans le tissu associatif, auprès de la population et des élus communaux ;
- La formation et la fédération des acteurs locaux du sport ;
- La place du bénévolat à valoriser ;
- La création en régie ou en partenariat d'évènementiel ;
- Une bonne communication pour la promotion du sport ;
- L'encadrement des aides (financières et/ou matérielles et/ou humaines) lisibles et organisées pour le mouvement sportif ;
- L'évaluation chaque année de la politique sportive intercommunale et des actions. La faire évoluer autant que de besoins.

FRÉQUENTATIONS DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

PISCINE COUVERTE (VILLAGE-NEUF) (Période d'ouverture : 11 mois par an)

4386 m², dont 1 070 m² de plans d'eau, un espace de relaxation de 155 m², une nouvelle terrasse de 130 m² et un jardin zen de 70 m².

	PAR RAPPORT À 2016	
Fréquentation public	83 743	- 6,81 %
Fréquentation associations	45 813	+ 8,00 %
Fréquentation scolaire	40 523	+ 2,25 %
Fréquentations diverses (centres aérés)	3 752	+29 %
Fréquentation totale	173 831	+ 2,14 %
Moyenne journalière	534 (325 jours d'ouverture)	

Dépenses de fonctionnement : 1 705 212,57 € (817 099,85 fonctionnement + 888 112,62 masse salariale)

Recettes de fonctionnement : 462 225,40 €

CENTRE NAUTIQUE PIERRE DE COUBERTIN (Période d'ouverture : 3 mois et demi par an)

3 bassins dont un bassin Olympique de 1000 m², un bassin ludique de 1000 m², une pataugeoire de 150 m² et 3 espaces de jeux pour la pratique du football, du handball, du basketball, du tennis ballon, du badminton et du volleyball.

	PAR RAPPORT À 2016	
Fréquentation public	75 113	+ 6 %
Fréquentation associations	2 651	- 0.19 %
Fréquentation centres aérés + billets bleus	2 504	- 17.12 %
Fréquentation totale	80 268	+ 4.87 %
Moyenne journalière	710 (113 jours d'ouverture)	

Dépenses de fonctionnement : 825 751,40€ (598 846,43 fonctionnement + 226 904,97 masse salariale)

Recettes de fonctionnement : 173 378,85 €

COSEC DE VILLAGE NEUF
(Période d'ouverture : année scolaire)

		Par rapport à 2016
Fréquentation scolaire	27535	+ 7.46 %
Fréquentation associations	4 027	-31.96 %
Fréquentation totale	31 562	+0.06 %

Dépenses de fonctionnement : 145 029,73 € (60 536,18 fonctionnement + 65 292,99 masse salariale)

Recettes de fonctionnement : 17 353,90 €

SALLE MULTISPORTS DE VILLAGE NEUF
(Période d'ouverture : année scolaire)

Surface utilisable de 1 350 m²
et 15 terrains de sport différents.

Fréquentation scolaire	Pas défini
Fréquentation associations	4 262
Fréquentation totale	4 262

Dépenses de fonctionnement : 14 624,02 €

Recettes de fonctionnement : 4 819,40 €

COSEC DE HEGENHEIM (Période d'ouverture : année scolaire)

1 Dojo, 1 salle de Gymnastique, 1 plateau multisport intérieur et extérieur, 1 atelier, 1 piste d'athlétisme de 250 mètres et 1 structure artificielle d'escalade.

Fréquentation scolaire	Pas défini
Fréquentation associations	Pas défini
Fréquentation totale	0

Dépenses de fonctionnement : 94 010,06 €

Recettes de fonctionnement : 28 036 €

Siège de Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199 - 68305 SAINT-LOUIS Cedex
Tél. : 03 89 70 90 70

